

**Plan Climat Air Energie Territorial**  
**Pré-Bocage Intercom**

**CAHIER N°6**  
**BILAN A MI-PAROURS**





## Sommaire général du PCAET

Le PCAET de Pré-Bocage Intercom est constitué à présent de 6 cahiers, parfois eux-mêmes divisés en différentes parties. Les cahiers trop volumineux sont séparés en plusieurs fichiers, pour des raisons de facilité de lecture :

- **Cahier n°1 / Le préambule**
- **Cahier n°2 / Le diagnostic.**
  - Il se compose de 18 parties, regroupées en 6 fichiers :
    - Fichier 1 : profil énergie-air-climat du territoire (parties 1 à 6)
    - Fichier 2 : diagnostic sectoriel *population-habitat-mobilité* (parties 7 à 9)
    - Fichier 3 : diagnostic sectoriel *tertiaire-industrie* (parties 10 à 11)
    - Fichier 4 : diagnostic sectoriel *agriculture-réseaux-déchets* (parties 12 à 14)
    - Fichier 5 : diagnostic sectoriel *environnement-vulnérabilité* (parties 15 à 16)
    - Fichier 6 : études des potentiels (parties 17 à 18)
- **Cahier n°3 / La stratégie**
- **Cahier n°4 / Le plan d'actions**
- **Cahier n°5 / Rapport environnemental (synthèse de l'évaluation environnementale stratégique)**
- **Cahier n°6 / Bilan à mi-parcours des actions**

## Sommaire du cahier n°6 : Bilan à mi-parcours

<b>Suivi, bilan à mi-parcours et évaluation à 6 ans.....</b>	<b>5</b>
<b>Adaptation de la trajectoire de transition énergétique du PCAET aux données plus récentes de l'ORECAN.....</b>	<b>6</b>
<b>Méthodologie de réalisation du bilan à mi-parcours.....</b>	<b>14</b>
1. La collecte de données.....	14
2. Prosper : l'outil de prospective énergétique territoriale .....	15
<b>Bilan à mi parcours action par action .....</b>	<b>17</b>
1. Planification/Urbanisme .....	17
2. Communication.....	24
3. Déchets .....	32
4. Habitat .....	38
5. Bâtiments publics.....	44
6. Réseaux publics.....	53
7. Mobilité.....	58
8. Entreprises .....	66
9. Agriculture et Environnement .....	72
<b>Annexe : Liste des principales abréviations utilisées dans le PCAET .....</b>	<b>844</b>

## Suivi, bilan à mi-parcours et évaluation à 6 ans

Pour rappel, Pré-Bocage Intercom (PBI) a adopté son Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET) le 5 février 2020. Il est depuis cette date en phase de suivi et de mise en œuvre des actions.

Au sein de PBI, le suivi du PCAET est réalisé par une chargée de mission « animatrice de la transition énergétique » en poste depuis le 1er avril 2022. Ses missions sont d'assurer l'animation, la coordination et l'évaluation du PCAET afin de mobiliser, fédérer les acteurs locaux pour mettre en œuvre des actions concrètes et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans les champs qui les concernent.

Le PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement, soit, dans notre cas, au plus tard en août 2023.

Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

Le bilan à mi-parcours d'un PCAET est avant tout un exercice à l'intention de la collectivité elle-même et ne fait pas l'objet d'un retour de la part de l'État. Il doit être mis à la disposition du public conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement. Ce présent bilan sera publié sur le site internet de la collectivité et disponible en version papier à l'accueil du siège de PBI.

Le bilan à mi-parcours du PCAET est un outil qui permet d'établir un état d'avancement de la démarche de mise en œuvre du PCAET. Il a pour but de :

- ✓ Visualiser l'état d'avancement des actions qui constituent le programme d'actions
- ✓ Apprécier les dynamiques du territoire, portant sur l'évolution des indicateurs de réalisation en perspective avec les données d'état initial et le contexte actualisé. Le bilan doit permettre ainsi d'estimer le niveau atteint par rapport à l'objectif fixé par action.
- ✓ Effectuer le bilan du rôle de la communauté de communes en tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire
- ✓ Effectuer le bilan des moyens humains et financiers déployés
- ✓ Effectuer le bilan des freins et leviers de l'action locale
- ✓ Préparer les évolutions futures.

L'évaluation à 6 ans consistera, elle, à comparer les résultats obtenus avec les objectifs, et de comprendre pourquoi ceux-ci n'ont pas été atteints le cas échéant.

Le PCAET suit ainsi une démarche évolutive dite « PDCA » (Plan Do Check Act), appelée également « Roue de Deming », d'amélioration continue. Le suivi et l'évaluation servent à ajuster le plan programme et à le modifier si nécessaire pour adapter les actions et leur mise en œuvre, dans le souci d'une meilleure efficacité.



## Adaptation de la trajectoire de transition énergétique du PCAET aux données plus récentes de l'ORECAN

---

### 1. Préambule

Le diagnostic du PCAET est basé sur les données climat – air – énergie de 2014. Même si cela n'est pas demandé par la réglementation, il semble nécessaire de compléter le bilan à mi-parcours par une mise à jour de ces données et l'étude de leur évolution entre 2014 et 2019, avant le suivi de la mise en œuvre du PCAET commencée en 2020.

L'objectif est double :

1/ Vérifier si l'évolution tendancielle projetée dans PROSPER ACTIONS<sup>1</sup> au moment de l'élaboration du PCAET est en phase avec l'évolution observée entre 2014 et 2020.

2/ Le cas échéant, adapter la trajectoire de transition énergétique du territoire en appliquant cette évolution aux objectifs du Plan Climat.

Cette analyse utilise le jeu de données de l'ORECAN<sup>2</sup> publié en juin 2022<sup>3</sup>, traitant les données 2005 - 2019 de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de polluants atmosphériques, et les données 2005 - 2020 de production d'énergies renouvelables.

Le bilan réalisé n'étudie pas l'évolution de la séquestration carbone, puisque pour cette thématique, il n'y a pas d'évolution tendancielle prise en compte dans PROSPER ACTIONS, la trajectoire du PCAET reste inchangée.

### 2. Point méthodologique

Pour chaque nouveau jeu de données de l'ORECAN, certaines méthodes de calcul évoluent. Les valeurs des années antérieures sont donc systématiquement recalculées, il ne faut donc pas comparer une valeur d'une année X d'un jeu de données avec une valeur d'une année X+n d'un autre jeu de données. La comparaison entre 2 années doit donc se faire au sein d'un même jeu de données.

De même pour les valeurs issues de PROSPER ACTIONS. L'outil de prospective énergétique base ses calculs sur certains jeux de données de l'ORECAN, en fonction de la version utilisée. La mise à jour de PROSPER ACTIONS est moins fréquente que la parution de nouveaux jeux de données de l'ORECAN. Par ailleurs, PROSPER ACTIONS utilise d'autres sources et ses propres méthodes de modélisation, notamment pour lever le secret statistique fréquemment observé sur les données ORECAN du tertiaire et de l'industrie, ou pour estimer les valeurs des transports. Ces différences ne permettent donc pas de comparer les valeurs issues de PROSPER ACTIONS avec celles issues d'un nouveau jeu de données de l'ORECAN. L'analyse suivante utilisera donc uniquement les jeux de données ORECAN.

Les valeurs de consommations d'énergie, émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et production d'EnR (ENergies Renouvelables) étant recalculées chaque année par l'ORECAN, les données de référence indiquées dans la stratégie à l'horizon 2010 évoluent donc également.

---

<sup>1</sup> PROSPER ACTIONS : outil de prospective énergétique territoriale, logiciel en ligne mis à disposition par le SDEC Energie aux EPCI avec lesquelles le SDEC Energie conventionne pour accompagner l'élaboration et le suivi du PCAET.

<sup>2</sup> ORECAN : Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie

<sup>3</sup> ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.8 et ORECAN – Biomasse Normandie – version 12\_21 (Transport routier) – Biomasse Normandie – version v1.0 (Transport non routier) – Biomasse Normandie – version 2020\_v2.2 - Format de rapportage PCAET\_ORECAN

Consommation d'énergie en GWh/an	Données de référence PCAET	ORECAN jeu de données paru en 2022	
	2010	2010	2019
Résidentiel	198	295	231
Tertiaire	55	s	s
Industrie	61	69	33
Agriculture	42	40	39
Transports	230	214	209
<b>Total général (hors secret statistique)</b>	<b>585</b>	<b>713</b>	<b>587</b>

Emissions de GES en kteq CO2/an	Données de référence PCAET	ORECAN jeu de données paru en 2022	
	2010	2010	2019
Résidentiel	32	56	38
Tertiaire	9	18	11
Industrie	12	12	3
Agriculture	145	138	137
Transports	58	58	57
Déchets	10	37	4
<b>Total général (hors secret statistique)</b>	<b>266</b>	<b>318</b>	<b>250</b>

Production d'ENR en GWh	Données de référence PCAET	ORECAN jeu de données paru en 2022	
	2010	2010	2020
Bois collectif et industriel	0	0	2
Bois domestique	47	47	41
Eolien	0	0	46
Hydraulique	0	0	0
Pompe à chaleur	0	0	6
Solaire Photovoltaïque	1	0	1
Solaire thermique	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>96</b>

Les objectifs chiffrés du PCAET restent inchangés. En effet, ce sont des objectifs d'économie d'énergie à faire, d'émissions de GES à éviter et d'EnR à produire, à réaliser en plus du tendanciel, estimés avec l'outil PROSPER ACTIONS. Ils sont indépendants des valeurs annuelles observées par l'ORECAN.

### 3. Mise à jour du diagnostic climat - air - énergie

Une synthèse des données des consommations d'énergie, émissions de GES, production d'EnR (etc.) est réalisée par l'ORECAN à la parution de nouveaux jeux de données.

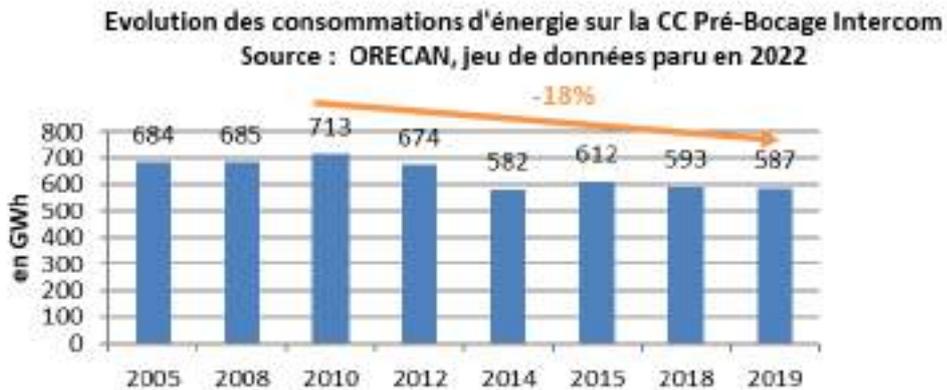
La dernière synthèse en ligne est consultable sur le site internet de l'ORECAN : [www.orecan.fr](http://www.orecan.fr) (accès aux synthèses régionales (carré bleu sur la droite) > cliquer sur « données région, départements et EPCI » > fiches synthèses EPCI > fiches territoire > sélectionner PBI).

Le traitement des données parues en 2022 sur lesquelles s'appuient l'adaptation de la trajectoire de transition énergétique est donné ci-après.

#### ➤ Consommation d'énergies

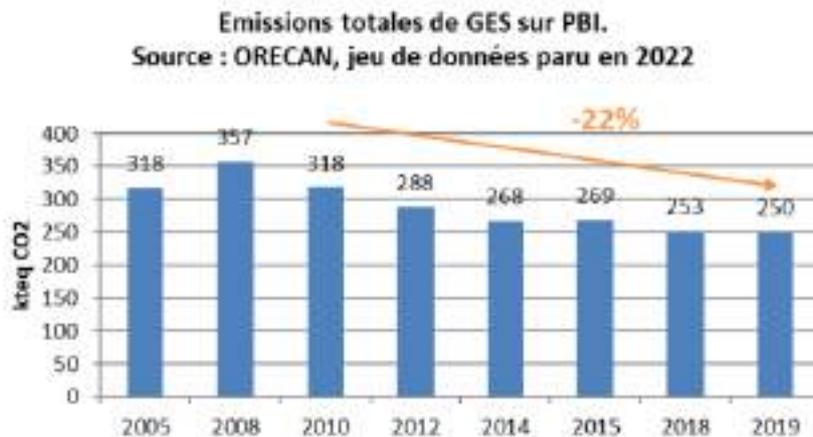
Les consommations d'énergie ont augmenté entre 2014 et 2015 et sont en légère baisse depuis. Finalement, l'évolution calculée par l'ORECAN dans le jeu de données paru en 2022 est de -18% entre 2010 et 2019.

Les consommations d'énergie en 2019 sont en définitive au même niveau que celles de 2010 du jeu de données utilisé au moment de l'élaboration de la stratégie du PCAET.



#### ➤ Emissions de GES

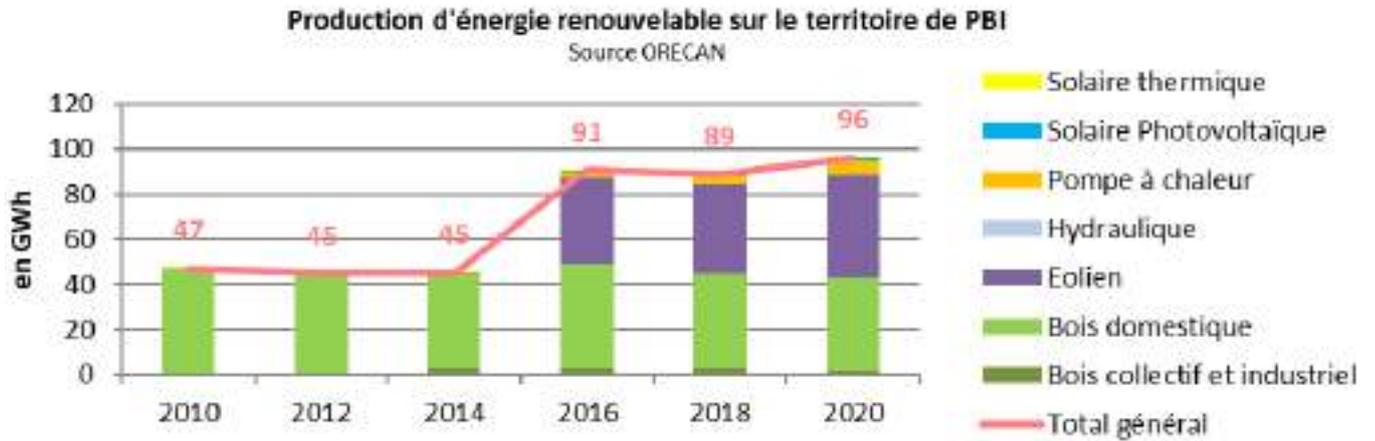
L'évolution tendancielle calculée par l'ORECAN à partir du jeu de données paru en 2022 consiste en une baisse des émissions de GES de -22% entre 2010 et 2019.



#### ➤ Production d'EnR

Le jeu de données ORECAN paru en 2022 traduit bien la mise en service des 2 parcs éoliens d'Ondefontaine/ Le Mesnil Auzouf et de Courvaudon, avec une production supérieure à celle estimée au moment de l'élaboration de la stratégie du PCAET.

La production d'EnR a doublé sur le territoire de PBI entre 2010 et 2020, en particulier grâce à la mise en service de ces deux parcs éoliens, d'installations bois énergie collectives et du développement des pompes à chaleur (PAC).



#### 4. Trajectoires de transition énergétique révisées

La trajectoire de transition énergétique est l'application aux données de référence actualisées de consommations d'énergie, de production d'EnR et d'émissions de GES, des objectifs d'économies d'énergie, de GES à éviter et de production d'EnR supplémentaires aux horizons 2030 et 2050.

##### ➤ Consommation d'énergies

Rappel des objectifs fixés dans le PCAET :

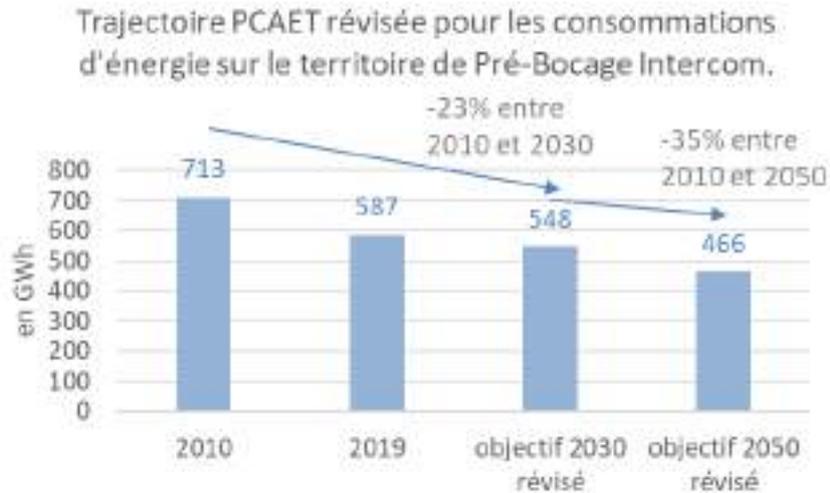
Objectif 2030 d'économie d'énergie	Économies à réaliser en plus du tendanciel 2030 estimé par PROSPER
Résidentiel	23 GWh
Tertiaire	7 GWh
Industrie	0 GWh
Agriculture	1 GWh
Transports	8 GWh
<b>Total</b>	<b>39 GWh</b>

Pour établir la nouvelle valeur de consommations d'énergie sur le territoire en 2030, on prend l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution tendancielle (ou qu'elle est égale à zéro). La nouvelle trajectoire 2030 se définit alors en déduisant de la donnée de consommation ORECAN de 2019 (équivalente au tendanciel révisé), la quantité d'énergie que le PCAET souhaite économiser. Les objectifs 2050 sont fixés en visant un taux « d'effort » entre 2030 et 2050 égal à 50% de la baisse visée entre 2010 et 2030.

données ORECAN en GWh	2010*	2019*	objectif 2030 révisé	objectif 2050 révisé	Évolution 2010-2030 révisée	Évolution 2010-2050 révisée
Résidentiel	295	231	208 GWh	165 GWh	-30%	-44%
Tertiaire	s	s	s	s	s	s
Industrie	69	33	33 GWh	15 GWh	-52%	-78%
Agriculture	40	39	38 GWh	37 GWh	-5%	-8%
Transports	214	209	201 GWh	195 GWh	-6%	-9%
<b>Total général (hors secret statistique)</b>	<b>713</b>	<b>587</b>	<b>548 GWh</b>	<b>466 GWh</b>	<b>-23%</b>	<b>-35%</b>

\* Issues du jeu de données paru en 2022

Au regard de l'historique entre 2014 et 2019, les objectifs fixés décrivent une nouvelle trajectoire de consommation d'énergie de -23% entre 2010 et 2030 et de -35% entre 2010 et 2050.



Source : à partir des données ORECAN parues en 2022

➤ Emissions de GES

Rappel des objectifs fixés dans le PCAET :

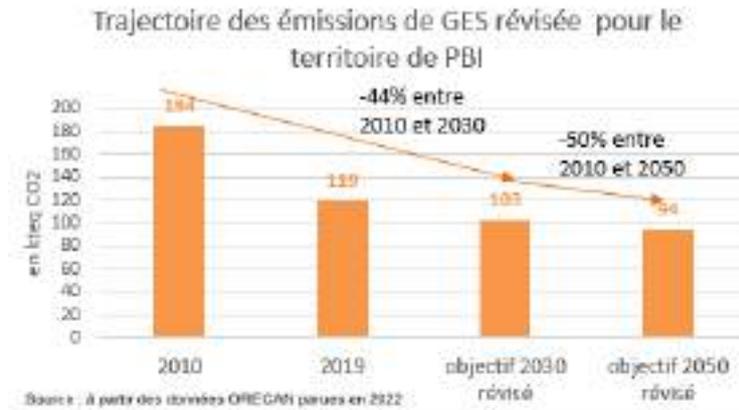
GES en ktep CO2	Emissions de GES à éviter en plus du tendanciel 2030 estimé par PROSPER	Emissions de GES à éviter en plus du tendanciel 2050 estimé par PROSPER
Résidentiel	-8	-13
Tertiaire	-5	-7
Industrie	0	0
Agriculture	-2	-2
Transports	-2	-4
<b>Total</b>	<b>-17 (aux arrondis près)</b>	<b>-26 (aux arrondis près)</b>

Pour établir la nouvelle valeur d'émissions de GES du territoire en 2030, on prend l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution tendancielle (ou qu'elle est égale à zéro). La nouvelle trajectoire 2030 se définit alors en déduisant de la donnée des émissions de GES 2019 de l'ORECAN, la quantité d'énergie que le PCAET s'est fixé à économiser.

Données ORECAN en ktep CO2	2010*	2019*	objectif 2030 révisé	objectif 2050 révisé	Evolution 2010-2030 révisée	Evolution 2010-2050 révisée
Résidentiel	54	35	27	22	-49%	-59%
Tertiaire	16	11	6	4	-63%	-75%
Industrie	9	3	3	3	-69%	-70%
Agriculture	11	10	9	9	-18%	-18%
Transports	58	57	55	53	-6%	-9%
Déchets	37	4	4	4	-90%	-90%
<b>Total général (hors secret statistique)</b>	<b>184</b>	<b>119</b>	<b>103</b>	<b>94</b>	<b>-44%</b>	<b>-49%</b>

\* issues du jeu de données ORECAN paru en 2022

La nouvelle trajectoire d'émissions de GES du territoire, en tenant compte de l'évolution des émissions de GES entre 2010 et 2019, est de -44% entre 2010 et 2030 et -50% entre 2010 et 2050. Les objectifs fixés à l'élaboration du PCAET par rapport au jeu de données paru en 2018 étaient de -11% entre 2010 et 2030 et -16% entre 2010 et 2050.



Comparaison avec les objectifs nationaux :

La réglementation fixe des objectifs de GES à éviter par rapport à 1990.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) élaboré en 2012 par la région Basse Normandie estime une baisse des émissions de GES de 7% à l'échelle régionale entre 1990 et 2009. Appliqué à l'année 2010 du jeu de données de l'ORECAN, cela permet d'estimer les émissions de GES sur PBI à 198 kt eq CO2 en 1990. La trajectoire révisée du PCAET vise ainsi une baisse de 48% entre 1990 et 2030 et de 52% entre 1990 et 2050. L'objectif 2030 du PCAET dépasse celui de la LTECV (-40% d'émissions de GES par rapport à 1990). En revanche, il est en deçà des objectifs français de neutralité carbone à l'horizon 2050 (qui nécessiterait une réduction des émissions de GES supérieure à 80% par rapport à 1990).

➤ Production d'EnR

Rappel des objectifs fixés dans le PCAET :

données en GWh	production ENR en plus du tendanciel	
	2030	2050
Bois énergie	7	5 (baisse de la production par rapport à 2030)
Solaire thermique	2	2
Autre chaleur renouvelable (valorisation Omr)	0	0
Biogaz	14	14
Eolien	18	53
Photovoltaïque	26	26
Hydroélectricité	0	0
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>100</b>

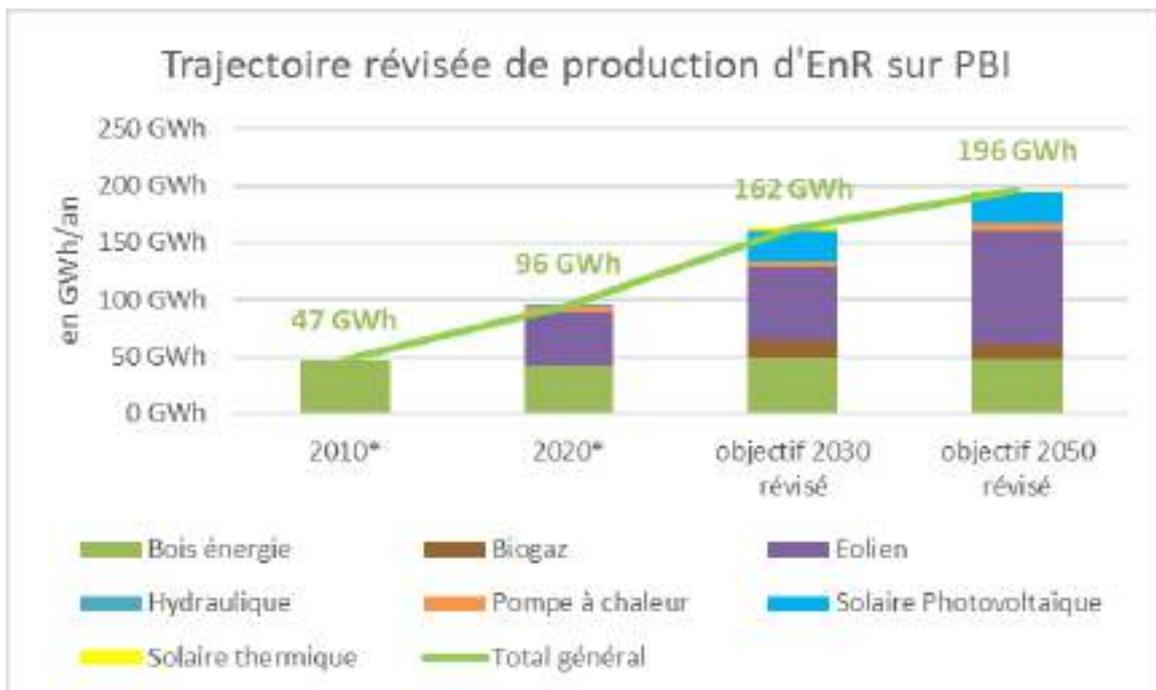
Pour établir la nouvelle valeur de production d'EnR du territoire en 2030, on prend l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution tendancielle (ou qu'elle est égale à zéro). La nouvelle trajectoire 2030 se définit

alors en ajoutant la quantité d'énergie que le PCAET s'est fixé à produire en plus, aux valeurs de production de 2020 calculées par filière.

Production d'ENR en GWh	2010*	2020*	objectif 2030 révisé	objectif 2050 révisé
Bois collectif et industriel	0	2	50	48
Bois domestique	47	41		
Biogaz	0	0	14	14
Eolien	0	46	64	99
Hydraulique	0	0	0	0
Pompe à chaleur	0	6	6	6
Solaire Photovoltaïque	0	1	27	27
Solaire thermique	0	0	2	2
<b>Total général</b>	<b>47</b>	<b>96</b>	<b>162</b>	<b>196</b>

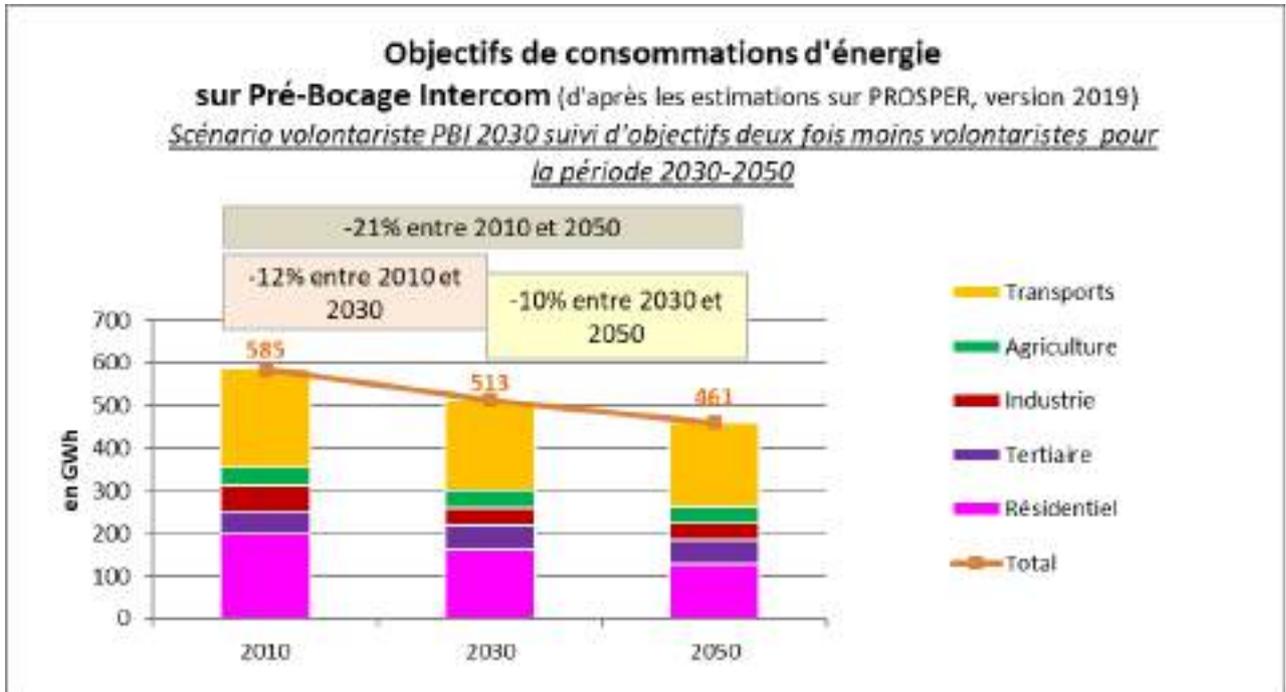
\* Issues du jeu de données CRECAN paru en 2022

La part d'EnR dans la consommation d'énergie finale est de 16% en 2020. Les objectifs du PCAET prévoient un taux de 30% en 2030 et 42% en 2050, dans l'hypothèse de la réalisation des objectifs d'économie d'énergie. Les taux d'EnR dans la consommation d'énergie finale de la trajectoire de transition énergétique révisée restent du même ordre de grandeur que ceux indiqués dans la stratégie du PCAET au moment de son élaboration.

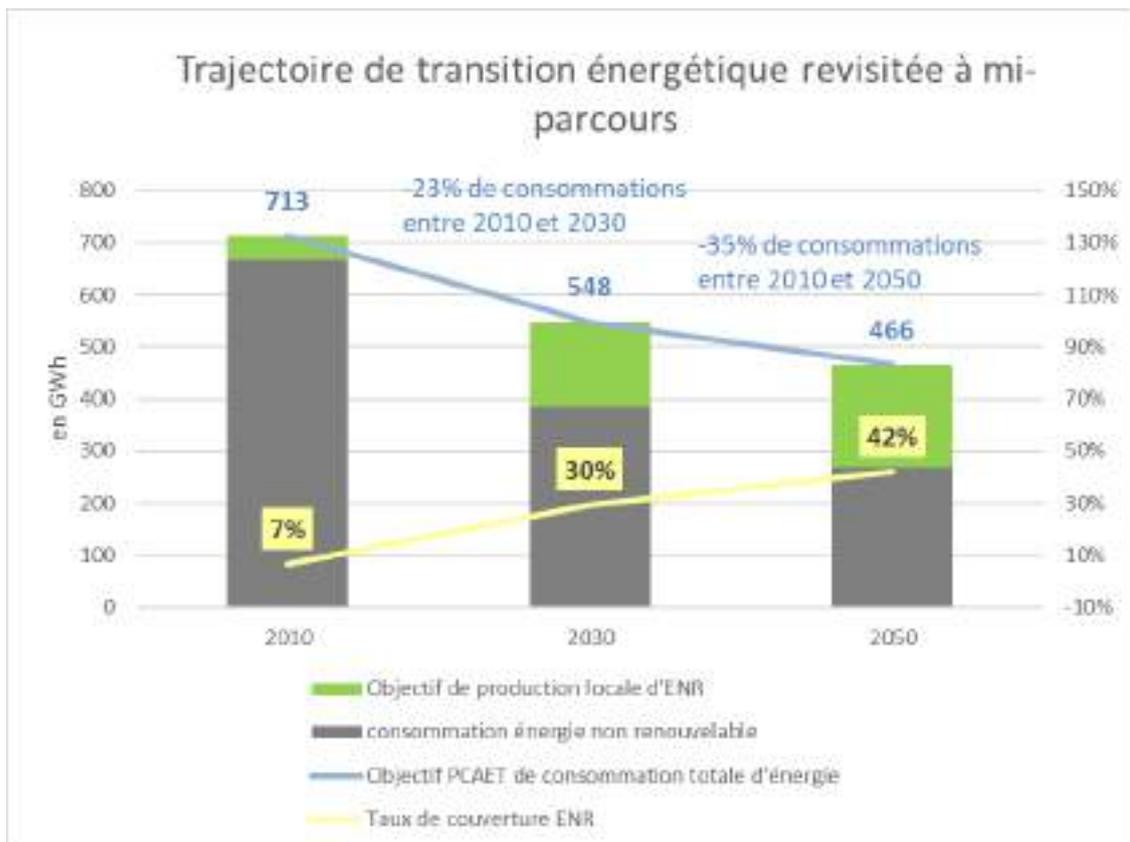


- Synthèse : mise à jour de la trajectoire de transition énergétique du PCAET de Pré-Bocage Intercom

Rappel de la stratégie établie au moment de l'élaboration du PCAET (jeu de donnée ORECAN paru en 2018) :



Nouvelle stratégie de transition énergétique en lien avec le jeu de donnée paru en 2022 :



Source : à partir des données ORECAN parues en 2022 et des objectifs fixés dans le PCAET à son approbation

## Méthode de réalisation du bilan à mi-parcours

---

### 1. La collecte de données

#### ➤ Comité TECHnique PCAET (COTECH)

Afin de requestionner l'ensemble des actions du PCAET et d'en évaluer l'état d'avancement (action terminée, en cours ou non initiée), les membres du COTECH se sont réunis 3 fois lors du 1er semestre 2023 :

- Le 2 février pour traiter les thématiques Mobilité et Environnement ;
- Le 2 mars pour traiter les thématiques Planification-Urbanisme, Habitat, Entreprises, Réseaux publics ;
- Le 6 avril pour traiter les thématiques Bâtiments publics, Communication et Déchets.

Les échanges ont permis de préciser les objectifs et les indicateurs qui ne l'avaient pas été lors de l'élaboration du plan. Le calendrier de chaque action et l'identification de la maîtrise d'ouvrage ont également été confirmés lors de ces comités.

#### ➤ Entretiens avec les services de PBI et les partenaires

La collecte des données a consisté également à rencontrer les partenaires (Communes, Chambre d'Agriculture, entreprises, etc.) et responsables de service au sein de PBI. Le but a été de passer en revue l'ensemble des actions dans une logique de renseignement des indicateurs. Ces échanges ont permis notamment de remettre en avant certaines actions qui ne sont pas encore initiées.

#### ➤ Enquête PACTE

Pour rappel, Pré-Bocage Intercom a réalisé son PCAET en 2020 avec l'appui du SDEC Energie dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 10 octobre 2017 et modifiée par avenant le 17 décembre 2020, portant sur l'élaboration et le suivi du PCAET jusqu'à son bilan à mi-parcours en 2023.

Dans le but d'accentuer la mise en œuvre d'actions de transition énergétique, PBI a de nouveau conventionné avec le SDEC Energie en janvier 2023. Cette convention cadre le Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique (PACTE).

L'objectif du PACTE est d'aider les communes à passer à l'action, à mettre en mouvement ces mêmes acteurs locaux et à déclencher des actions concrètes de la part des communes et EPCI en matière de transition énergétique, principalement sur les 6 thématiques suivantes :

- Bâtiments publics
- Energies renouvelables
- Mobilité bas carbone
- Précarité énergétique
- Eclairage public
- Sensibilisation

La convention PACTE comprend 2 axes :

- ✓ Un appui en ingénierie en matière de planification énergétique et de sensibilisation,
- ✓ Des aides financières pour les prestations de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité de l'EPCI.

Le programme d’accompagnement a débuté par la réalisation d’une enquête à destination des communes 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

L’objectif de cette enquête est d’identifier et prioriser les actions à mener concernant le patrimoine communal et intercommunal, sur l’efficacité énergétique des bâtiments, l’électrification des flottes de véhicules et le développement des énergies renouvelables. A l’issue de l’enquête, chaque commune sera destinataire d’une feuille de route récapitulant les actions pouvant être mises en œuvre.

A ce jour, seulement 7 communes (sur 27) ont répondu à l’enquête. Cette dernière sera relancée pour l’évaluation à 6 ans afin d’obtenir ces données manquantes et surtout mobiliser les communes dans l’atteinte des objectifs du PCAET.

## 2. PROSPER ACTIONS : l’outil de prospective énergétique territoriale

PROSPER ACTIONS est un outil de prospective territoriale dans les domaines de la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et la qualité de l’air. Il est « mis à disposition » des collectivités du Calvados par le SDEC Energie.

Il se compose de 2 parties distinctes :

### ➤ Partie « Prospective »

L’outil aide à se projeter en proposant une grande variété d’actions qui vont modifier le profil énergie climat du territoire en chiffrant la réduction des consommations, des émissions, la facture énergétique, le cout de l’action et de l’inaction, ainsi que les emplois locaux créés.

### ➤ Partie « Suivi de plan d’actions »

PROSPER permet de créer le plan d’action opérationnel sous la forme de fiches actions, d’y associer une multitude d’indicateurs et d’en assurer le suivi au fil du temps. Un tableau de bord permet d’évaluer rapidement l’état d’avancement de l’action, d’en connaître le ou les secteurs d’activités et le ou les thématiques traitées par l’action.

Il se présente sous cette forme :

**Tableau de bord**

Ajouter une nouvelle action    Télécharger le tableau de bord

Code	Secteurs	Titre de l'action	Thématiques	Catégorie	Indicateur	Avancement	Modifier
AE1.1		Adopter une vision globale grâce à la formalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et à sa mise en œuvre		2026	Réalisation d'une étude (acc=0, act=1)	0 sur 1 0%	
AE1.9		Introduire plus de produits bio et locaux dans les restaurants scolaires		2025	Nombre de cantines scolaires qui respectent les objectifs de la loi Egalim (année)	5 sur 17 29%	
CE1		Développer et mettre en œuvre un plan de communication pour chaque cible du territoire en mobilisant les outils appropriés		2025	Réalisation d'un plan de communication (acc=0, act=1)	1 sur 1 100%	
					Nombre d'articles de presse communiquant sur les actions du PCAET (année/ann)	32 sur 48 67%	
					Nombre de visiteurs sur la page PCAET du site Internet (visiteurs/ann [*D%/ann])	609 sur 2011 30%	

Légende des secteurs d'activités

 Résidentiel	 Gestion des déchets	 Transports routiers
 Industrie	 Tertiaire	 Forêts et espaces verts
 Agriculture	 Autres transports	 Energies renouvelables et de récupération

Légende des thématiques

 Consommations énergétiques	 Adaptation au changement climatique	 Productions biosourcées
 Séquestration carbone	 Energies renouvelables	 Réseaux énergétiques
 Lutte contre la précarité énergétique	 Emissions de gaz à effet de serre	 Qualité de l'air

## Bilan à mi-parcours action par action

---

L'ensemble des informations relatives à chaque thématique (contexte réglementaire par exemple) et à chaque action (objectif global de chaque action) est disponible dans le plan d'actions initial détaillé dans le Cahier n°4 « Le plan d'actions » du PCAET.

Le bilan à mi-parcours action par action est détaillé dans les pages suivantes.

Pour une meilleure visibilité de l'évolution, le descriptif de l'action initiale a été conservé et est suivi du bilan.

Pour chaque action, les indicateurs, les objectifs, le calendrier, les partenaires, l'état d'avancement de l'action (non initiée, en cours, terminée ou abandonnée) et dans quelques cas les dépenses prévisionnelles ont été précisées.

Enfin, afin d'illustrer la mise en œuvre de l'action, une capture d'écran de l'outil PROPSEER ACTIONS a été ajoutée précisant alors les secteurs d'activités concernés et les thématiques traitées par l'action.

Pour mémoire :



= action phare

## 1. Planification/Urbanisme

### U1/ Elaborer et mettre en œuvre la vision, les objectifs et la stratégie d'adaptation et d'atténuation Climat-Air-Energie du territoire

U1.1 Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	SDEC ENERGIE, DDTM	45 000 €	2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre ETP dédiée à la mise en œuvre et au suivi du PCAET</li> <li>• Nombre réunions COTECH PCAET ou commission PAT/an</li> <li>• Nombre de conventions de partenariat en cours</li> </ul>			1 ETP 2 réunions par an minimum
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Une fois le PCAET approuvé, le plan a une durée de validité de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours. L'Intercom devra le mettre en œuvre et suivre son application. Un agent devra être nommé pour cette mission. C'est la commission PAT, prospective et animation territoriale qui aura la charge de son suivi.			
La mise en œuvre du PCAET consistera pour partie à engager des partenariats servant les orientations stratégiques du PCAET, indispensables à la réalisation des objectifs stratégiques. Des ateliers avec les élus et acteurs locaux seront mis en place pour approfondir certaines thématiques. Suite à ces rencontres, de nouvelles actions pourront venir enrichir le PCAET des contributions de nouveaux partenaires.			

#### Bilan à mi-parcours

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	SDEC ENERGIE, DDTM	44 000 €	2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ETP dédié à la mise en œuvre et au suivi du PCAET</li> <li>• Nombre réunions COTECH PCAET ou commission Environnement/an</li> <li>• Nombre de conventions de partenariat en cours</li> </ul>			1 ETP par an dédié à la mission 2 réunions par an minimum 3 conventions en cours par an minimum

#### Action en cours

##### Mise en œuvre et suivi du PCAET :

Le recrutement de la chargée de mission PCAET a eu lieu lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> avril 2022 au sein du service Développement Durable de Pré-Bocage Intercom. Le PCAET n'est donc plus suivi par la commission PAT mais par la commission Environnement.

Le coût annuel du poste pour la collectivité est de 44 000€ aidé à hauteur de 50% par les fonds européens.

##### COTECH PCAET :

Suite à la nouvelle mandature et au « transfert » du PCAET au sein du service Développement Durable, la composition du COTECH a évolué. Par décision du Bureau décisionnel 20202806-7, M. Delamarre, élu en charge de l'Environnement a naturellement remplacé M. Brécin. Aussi, suite à une proposition des membres du bureau, Mme Solier, du fait de sa participation à toute l'élaboration du PCAET a été également désignée comme membre. En 2022, le COTECH PCAET s'est réuni 2 fois (30 juin et 9 novembre). En 2023, afin de réaliser le bilan à mi-parcours des actions, le COTECH PCAET s'est réuni à 3 reprises : le 2 février pour traiter les thématiques Mobilité et Agriculture-Environnement, le 2 mars pour traiter les thématiques Planification-Urbanisme, Habitat, Entreprises, Réseaux publics et enfin le 6 avril pour traiter les thématiques Déchets, Communication, Bâtiments publics.

##### Conventions de partenariat :

Suite aux échanges des membres du COTECH, 1 objectif de 3 conventions de partenariat en cours par an a été précisé pour cette action. Dans ce sens, à l'heure actuelle, PBI conventionne avec

- le SDEC Energie pour impulser une dynamique auprès des communes de mise en œuvre des actions (convention PACTE),
- la société Eco-CO2 pour la mise en place d'un programme de sensibilisation à la transition écologique auprès des scolaires (convention Watty),
- l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat dans le but d'atteindre des objectifs de bon état écologique des cours d'eau sur le territoire.
- l'Etat pour le programme Petites Villes de Demain et pour le Contrat de Relance de la Transition Ecologique.

	Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET		2025	Nombre d'ETP dédié à la mise en œuvre et au suivi du PCAET (membres) : 1 sur 1 Nombre de réunions de COTECH PCAET ou de la commission Environnement sur le PCAET (réunions/an) : 6 sur 12 Nombre de conventions de partenariat en cours (conventions/an) : 3 sur 3
--	---	--	------	--

<b>U1.2 Financer et budgéter la politique climat air énergie</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	SDEC ENERGIE, ADEME, Etat, Région, Conseil départemental...		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de mission en charge du PCAET</li> <li>• Budget de la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)</li> <li>• Valorisation des CEE (kWh Cumac valorisé/an)</li> <li>• Montant d'aides perçues (en euros/an)</li> </ul>			0.5 ETP/an
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Pour suivre le plan d'actions, réaliser l'évaluation du PCAET et mettre en œuvre la politique de transition énergétique du territoire, le temps de travail d'un chargé de mission est nécessaire.</p> <p>L'Intercom devra également prévoir chaque année à son budget les dépenses de mise en œuvre du plan d'actions. Des recettes pourront être perçues pour aider la mise en œuvre de certaines actions (subventions) et suite à certaines actions conduisant à des économies d'énergie, grâce à la valorisation des CEE, les certificats d'Economie d'Énergie. Ces certificats doivent être demandés par l'Intercom suite à des travaux de rénovation (liste des fiches de travaux et actions éligibles sur <a href="http://atee.fr/c2e/certificats-deconomies-denergie-principe-des-fiches-d-operations-standardisees-deconomies-denergie">http://atee.fr/c2e/certificats-deconomies-denergie-principe-des-fiches-d-operations-standardisees-deconomies-denergie</a>). Les CEE peuvent ensuite être vendus aux « obligés » sur une bourse d'échange (plate-forme EMMY). L'Intercom et les communes (« les éligibles ») peuvent également financer leurs travaux en contractualisant directement avec un opérateur qui effectuera les démarches administratives de valorisation et vente des CEE. Le SDEC ENERGIE propose ainsi une mise en relation via la plate-forme NR-PRO : <a href="https://nr-pro.fr/mb/sdec/certificat-d-economie-d-energie-cee.html">https://nr-pro.fr/mb/sdec/certificat-d-economie-d-energie-cee.html</a></p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	SDEC ENERGIE, ADEME, Etat, Région, Conseil départemental...		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une comptabilité analytique identifiant les actions du PCAET</li> <li>• Budget de la politique climat-air-énergie (CAE)</li> <li>• Montant d'aides perçues</li> </ul>			Mettre en place une lecture analytique d'ici 2025 afin de connaître plus précisément le budget CAE de PBI
<b>Action en cours</b>			
<p>Afin de pouvoir estimer le budget Climat Air et Energie (CAE) du territoire, il est nécessaire de mettre en place une comptabilité analytique plus fine identifiant toutes les actions du PCAET. Cette comptabilité analytique est d'ores et déjà mis en place néanmoins, il est nécessaire de systématiquement faire apparaître le terme « PCAET » dans l'engagement des dépenses. Ce travail sera fait en 2024 en collaboration avec tous les services de PBI. Il sera plus facile de connaître le budget CAE de la collectivité et de le ramener à un coût par habitant par an. Depuis l'adoption du PCAET, chaque service prévoit à son budget les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions.</p> <p>Pour autant, un budget « PCAET » a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour assurer en direct la coordination de certaines actions par la chargée de mission PCAET, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude pour l'élaboration d'un Plan De Mobilité Simplifié (40 000€),</li> <li>- La mise en place d'un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des scolaires (3 500€),</li> <li>- La mise en place du plan de communication (5 000€).</li> </ul>			

 <p>Financer et budgéter la politique climat air énergie</p>	 <p>2023</p>	<p>Budget de la politique climat air-énergie (euros/hab.an)</p> <p>Mettre en place une comptabilité analytique identifiant les actions du PCAET (cae=0, col=1)</p>	<p>0.25 sur 2</p> <p>100%</p>
--	---	--	-------------------------------

## U2/ Planifier l'urbanisation et limiter l'étalement urbain

<b>U2.1 Elaborer et mettre en œuvre les 2 PLUi</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	DDTM		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles surfaces urbanisées</li> <li>Surfaces en friche/dents creuses réhabilitées</li> </ul>			
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'Intercom élabore deux Plans Locaux d'urbanisme Intercommunaux, un sur le secteur Est et l'autre sur le secteur Ouest. Ces PLUi doivent prendre en compte le PCAET.</p>			
<b>Bilan mi-parcours</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	DDTM		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration des PLUi</li> <li>Nombre d'ETP dédié à la mission</li> </ul>			Contrôler l'urbanisation Homogénéiser les règles d'urbanisation
<b>Action en cours</b>			
<p>Les deux PLUi, Secteur Est et Secteur Ouest, de Pré-Bocage Intercom ont été approuvés par le Conseil communautaire le 18 décembre 2019 et modifiés le 20 décembre 2022. Ces approbations font suite à trois ans de travail technique de la part des élus, de la population et des communes en lien avec les services de Pré-Bocage Intercom. Un chargé de mission urbanisme est dédié</p>			



<b>U2.2 Aménager l'ancienne place du marché aux bestiaux de Villers-Bocage.</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Commune	DDTM, DREAL		2019/2021
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements construits</li> </ul>			16 logements
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> La construction de nouveaux logements au cœur de la ville contribue à sa densification et évite l'étalement urbain sur les terres agricoles, en périphérie. Les logements sont construits à proximité des services ce qui permet d'accueillir de nouvelles populations tout en limitant l'accroissement des besoins de mobilité. Ce projet répond aussi à des besoins en logements et à la création de nouveaux services de proximité (commerces, PSLA...)</p>			
<b>Bilan mi-parcours</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Commune	DDTM, DREAL	2 056 182 € HT (hors financements)	2019/2023
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements construits</li> </ul>			16 logements
<b>Action terminée</b>			
<p>Après échange en COTECH, le calendrier de l'action a été prolongé jusqu'en 2023 (fin des travaux). L'aménagement de l'ancienne place aux bestiaux est terminé. Ce sont 23 logements et 1 pôle de santé qui ont été construits, ainsi qu'une fontaine (utilisation de l'eau en circuit fermé). L'inauguration de la place a eu lieu le 24 juin 2023.</p>			



### U3/ Prendre en compte les enjeux climat-air-énergie dans la politique d'urbanisme et d'aménagement

<b>U3.1 Créer des éco-quartiers et des opérations d'aménagement à haute valeur environnementale</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes	DREAL, DDTM		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'OAP avec des exigences environnementales</li> <li>• Labellisation nationale Ecoquartier d'une ou plusieurs opérations (oui/non)</li> </ul>			2 écoquartiers
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Les OAP sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Elles comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Elles définissent entre autres les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles pourront ainsi préciser les conditions d'implantations des constructions pour permettre une bonne performance énergétique, les conditions d'approvisionnement en énergie et les modalités de circulation, notamment pour favoriser les modes doux. Les OAP devront organiser les aménagements pour que les projets respectent le développement durable du territoire.</p> <p>Quelques opérations seront conduites de manière à obtenir le label « Ecoquartier », démarche nationale de reconnaissance des opérations exemplaires. Ce label est construit sur la base d'un référentiel de 20 engagements, qui recouvre tous les aspects de l'aménagement durable : de la démarche de projet (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation, etc.), aux aspects plus techniques liés au cadre de vie et aux usages (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, santé et sécurité, densité, formes urbaines), au développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, circuits courts, mobilité, etc.), ainsi qu'à la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques (eau, biodiversité, énergie, déchets et adaptation aux changements climatiques). Plus d'information : <a href="http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-ecoquartiers">http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-ecoquartiers</a></p>			
<b>Bilan mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes	DREAL, DDTM		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'OAP avec des exigences environnementales</li> <li>• Labellisation nationale Ecoquartier d'une ou plusieurs opérations (oui/non)</li> </ul>			2 écoquartiers
<b>Action non initiée</b>			
A l'heure actuelle, aucun projet d'écoquartier ne semble émerger. Néanmoins, la commune de Villers-Bocage a « gardé » une zone d'innovation dans la ZAC de l'Ecanet.			



<b>U3.2 Elaborer et mettre en œuvre le plan paysage</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	DDTM		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Pré-Bocage Intercom est lauréat à l'appel à projet national « Plan de Paysage 2017 ». Dans la poursuite de cette démarche, Pré-Bocage Intercom a lancé l'élaboration de son Plan Paysage en juin 2018.</p> <p>L'axe fort de cette démarche est le travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs et utilisateurs du territoire : habitants, élus, entreprises et acteurs associatifs, entre autres. Le plan paysage est une réflexion afin que la mutation de l'agriculture s'accompagne par une valorisation des paysages qui la caractérisent, en dialogue avec la profession agricole. Ainsi, cette</p>			

valorisation doit se faire en concertation avec la population car ce paysage vécu doit pouvoir être « le paysage défendu » par sa population. Cette appropriation des notions de paysages est à la base de la réussite du projet. Le plan paysage se déroule en 3 phases. La première phase de diagnostic mène à la détermination des grands espaces caractéristiques du territoire. Elle a abouti au début de l'année 2019. La 2ème étape consiste en une animation territoriale dont l'objectif est d'identifier les écarts entre les paysages souhaités par les habitants et les paysages existants. La dernière étape est l'élaboration d'un plan d'actions chiffré, hiérarchisé et établi sur un calendrier pluriannuel. Il s'agira de mettre en œuvre cette démarche, de la suivre, de l'animer et de la faire vivre dans le temps, sur la base des préconisations contenues dans son programme d'actions. Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, il permet ainsi de faire dialoguer les acteurs sur un territoire pour qu'ils dessinent ensemble les contours du paysage de demain.

#### Bilan à mi-parcours

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	DDTM		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration du plan paysage</li> </ul>			Mettre en œuvre le plan paysage afin d'améliorer et maintenir la qualité paysagère et la qualité de vie

#### Action en cours



Le plan paysage a été voté en 2019. Le phasage des actions et le calendrier a été ajusté en COPIL Plan Paysage fin 2022. Certaines actions jugées similaires ont été regroupées. Au sein de la collectivité 4 commissions portent les actions : Urbanisme, Environnement, Développement économique et service Technique). La chargée de mission Urbanisme a la charge de sa mise en œuvre.

2020	2021	2022	2023
		Elaboration de plan paysage (non-0, oui-1)	1 sur 1
		Mettre d'ETP dédié à l'animation du plan paysage (non-0)	1 sur 1

## U4/ Développer de grands projets EnR territoriaux

### U4.1 Etendre le parc éolien d'Ondefontaine/Le Mesnil Auzouf

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Entreprise/société privées à déterminer	Intercom, commune, ENEDIS		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Puissance installée (nouveaux mâts)</li> </ul>			9 MW d'ici à 2030

#### Détail de l'action, précisions :

Le parc éolien d'Ondefontaine/Le Mesnil Auzouf a été construit suite à l'étude d'une Zone de Développement de l'Eolien. L'ensemble de la zone identifiée n'a pas été exploitée, aussi, l'objectif est de construire un nouveau parc dans la continuité du parc actuel de manière à ne pas disperser les installations et limiter l'impact naturel et paysager.

#### Bilan à mi-parcours

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
JP2E	Intercom, commune, ENEDIS		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Puissance installée (nouveaux mâts)</li> </ul>			9 MW d'ici à 2030

#### Action en cours

Le bilan à mi-parcours de cette action a été réalisé en COTECH PCAET le 2 mars 2023.

Un mât de mesure est actuellement installé sur la zone concernée (phase 1). Les futures éoliennes ne devraient pas voir le jour avant 2026/2028. L'étude des mesures réalisées permettra de déterminer la puissance des prochaines installations.

2020	2021	2022	2023
			Puissance installée supplémentaire (MW)
			Phasage de projet (3 phases) (unité)

<b>U4.2 Etudier la valorisation des terres en friches pour la création de centrales solaires photovoltaïques</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, Entreprises/sociétés privées...	SDEC ENERGIE, ENEDIS		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Puissance installée (nouveaux parcs)			20 MWc d'ici à 2030
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
L'objectif de cette action est de valoriser énergétiquement des espaces non utilisables en agriculture (ou en tout cas pas dans de bonnes conditions d'exploitations) ou sur lesquels il n'y a pas d'enjeux de construction de logements ou de services publics. Cela peut être des friches industrielles, d'anciennes carrières d'exploitation du sous-sol ou encore des terrains pauvres sans valorisation économiques particulières, sous réserve de levées des impacts environnementaux.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, Entreprises/sociétés privées...	SDEC ENERGIE, ENEDIS		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Puissance installée (nouveaux parcs) • Réalisation d'une étude			20 MWc d'ici à 2030
<b>Action en cours</b>			
Après échanges des membres du COTECH, il est décidé de modifier l'intituler de l'action en « <b>Etudier la valorisation des espaces favorables à la création de centrales solaires</b> » afin qu'aucune confusion avec les terres agricoles ne soit faite.			
Le service urbanisme de PBI a la charge d'identifier ces zones de friches industrielles/terres artificialisées. Ce travail est en cours au sein du service précité.			

	Etudier la valorisation des terres en friches pour la création de centrales solaires photovoltaïques		2030	Puissance installée supplémentaire (MW)	0 sur 20 0%
				Réalisation de l'étude (non=0, oui=1)	0.25 sur 1 25%

## 2. Communication

### C1/ Valoriser le PCAET auprès de chaque cible du territoire

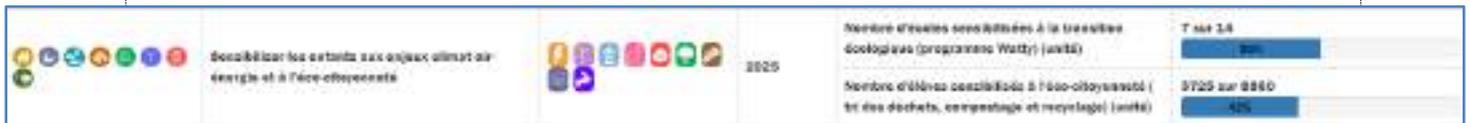
<b>C1.1</b>	<b>Développer et mettre en œuvre un plan de communication pour chaque cible du territoire</b>		
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de visites sur site web</li> <li>• Nombre de followers FB</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
 <p>L'objectif de cette mesure consiste à faire connaître le PCAET à tout le territoire. Le plan de communication doit préciser, pour chaque cible, les types documents, les supports de communication (papier ou web) à réaliser ainsi que le vecteur/le média d'information à utiliser. Les cibles sont les agents de la communauté de communes, les élus communautaires et les élus municipaux, la population, le public scolaire, les entreprises... Le plan de communication doit mobiliser les outils appropriés pour chaque cible (site internet, page Facebook, plaquette de communication...).</p> <p>Les supports de communication devront décliner l'identité climat air énergie de la collectivité et mettre en valeur ses actions. La valisette d'accueil des nouveaux arrivants pourra être un vecteur d'information sur lequel s'appuyer.</p> <p>La communication vers les élus et agents pourra se faire par le biais d'un dépliant adressé aux communes et par l'intermédiaire de réunions de service et du conseil communautaire.</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom		5000€ (2023)	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de visites sur la page PCAET/Environnement du site internet</li> <li>• Nombre de followers Fb</li> <li>• Nombre de communiqué de presse PCAET/Environnement</li> </ul>			1 article de presse/mois a minima 5% de visites pages web et de followers FB en plus /an
<b>Action en cours</b>			
Depuis la prise de poste de la chargée de mission, un gros travail a été fait sur la communication, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logo a été complètement refait par le service communication et validé par les membres du COTECH</li> <li>- La phrase d'accroche a été choisie par le biais d'un vote des membres du COTECH</li> <li>- Le service communication a réalisé un roll-up « PCAET »</li> <li>- Plusieurs communiqués de presse ont été publiés (12 articles)</li> <li>- Plusieurs posts Facebook ont été publiés</li> </ul> Depuis 2022, 609 visiteurs se sont rendus sur la page dédiée du site internet.			
			

	Développer et mettre en œuvre un plan de communication pour chaque cible du territoire en mobilisant les outils appropriés		2023	Réalisation d'un plan de communication (non-0, 944-2)	1 sur 1
				Nombre d'articles de presse communiqués sur les réseaux du PCAET (2022/23)	12 sur 48 25%
				Nombre de visiteurs sur la page PCAET du site internet (2022/23)	609 sur 1013 60%



**C2/ Mettre en place des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation sur l'énergie et le climat**

<b>C2.1 Sensibiliser les enfants aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, Conseil Départemental	SDEC ENERGIE, CPIE		2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles/de classes sensibilisées</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Le SDEC ENERGIE propose une exposition « 2050 » animée, qui sensibilise les élèves à partir du CM1 aux solutions d'avenir pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Cette animation est proposée dans la Maison de l'Énergie (dans les locaux du SDEC ENERGIE), où peuvent se rendre les classes, à l'initiative des établissements scolaires. Elle peut également être délocalisée dans les territoires dans le cadre de projets avec les communautés de communes. Le CPIE peut venir seconder le SDEC ENERGIE si les besoins d'animation sont importants. Il propose également sa propre exposition, « l'éco-appart », qui peut être visité sur Caen. L'éco-appart, tout comme 2050, existe aussi forme itinérante. Plus d'information : <a href="https://www.maisondelenergie.fr/">https://www.maisondelenergie.fr/</a> et <a href="http://www.cpievdo.fr/eco-appart">http://www.cpievdo.fr/eco-appart</a>.</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, Conseil Départemental	SDEC ENERGIE, CPIE, SEROC, ECO CO2	10700€ (2023/2024)	2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles sensibilisées</li> </ul>			100% des écoles sensibilisées (14)
<b>Action en cours</b>			
<p>Depuis 2019, le SEROC intervient gratuitement dans les établissements scolaires situés sur le territoire de PBI en proposant différentes animations, visites de sites et prêt de matériel. Les animations sont limitées à 2 par classe et par an, visites de sites comprises. Les élèves du CP au lycée, sont sensibilisés au tri des déchets, au compostage et au recyclage. Ainsi, depuis 2019, 3725 élèves ont bénéficié de ce programme d'animations. Pour la 1<sup>ère</sup> année, en 2023 Pré-Bocage Intercom initie une sensibilisation à la transition écologique aux écoles volontaires du territoire. Ainsi, durant l'année scolaire 2023/2024, les élèves de 7 écoles différents (35 classes au total) bénéficieront de ce programme animé par le CPIE (après conventionnement avec la société Eco-CO2).</p>			



<b>C2.2 S'appuyer sur des événementiels et manifestations publiques pour développer l'éco-responsabilité de la population</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, autres partenaires			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Nombre d'événements "relais"</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Il est difficile de mobiliser le grand public spécifiquement pour des questions environnementales. De plus, l'organisation d'événementiels spécifiques nécessite beaucoup d'investissement, sans garantie sur sa fréquentation. Il faut de plus de nombreuses éditions avant qu'un événementiel soit bien identifié du public. Cette action consiste donc à s'appuyer sur des manifestations déjà bien connues du public pour y proposer des animations ludiques sensibilisant aux économies d'énergie et aux comportements éco-responsables (tri des déchets...). Le salon de l'Habitat à Villers-Bocage est un exemple d'événement sur lequel s'appuyer.</p>			

**Bilan à mi-parcours**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, autres partenaires	UCIA		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre d'événements "relais"			2/an

**Action en cours**  
 Plusieurs évènements relais existent sur le territoire, ils sont organisés par les services de PBI ou bien par des partenaires :  
 - le salon de l'habitat en avril, organisé par l'UCIA,  
 - le forum des associations en septembre organisé par PBI.

Il est également envisageable à l'avenir de profiter de l'ouverture et de la clôture de la saison culturelle pour envisager de communiquer sur les thématiques Air-Climat et Energie.



**C2.3 Intégrer dans l'offre culturelle "spectacle vivant" et cinématographique des représentations sur la transition énergétique**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes et associations	Conseil Départemental, Région		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de spectacles ou films par an			2/an

**Détail de l'action, précisions :**

Le cinéma Paradiso pourra être mobilisé pour la projection de films documentaires et l'animation de soirées débats. La saison culturelle 2019/2020 organisée par l'Intercom portera par ailleurs sur le thème du développement durable.

**Bilan à mi-parcours**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes et associations	Conseil Départemental, Région		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de spectacles ou films par an			2/an

**Action en cours**

Le thème de la transition écologique est bien intégré dans l'offre culturelle proposée par PBI et par les partenaires culturels du territoire tels que le cinéma Paradiso. L'objectif de 2 spectacles ou films par an est largement atteint.



<b>C2.4 Organiser une opération Docteur Watt</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	ENERCOOP	1600 €/an	2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de familles sensibilisées/an			40 familles (2 groupes)
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Docteur Watt un programme d'accompagnement aux familles volontaires sur la maîtrise de l'énergie de leur logement, afin d'alléger leurs factures d'électricité. C'est une formation en 6 semaines et 4 étapes, avec 2 sessions de formation avec un expert, un autodiagnostic de son logement grâce au prêt d'un wattmètre et un suivi en ligne des consommations d'énergie. Grâce aux éco-gestes, et sans investissement important, les économies d'énergie atteignent aisément 8 à 10% ! C'est aussi des moments conviviaux qui permettent à chacun d'échanger sur les pratiques les plus simples et les plus efficaces.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	ENERCOOP	1600 €/an	2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de familles sensibilisées/an			40 familles (2 groupes)
<b>Action non initiée</b> Cette action de sensibilisation n'a pas encore été mise en place.			

	Organiser une opération "Docteur Watt"		2025	Nombre de familles sensibilisées (familles/an)	5 sur 80 6%
---	--	---	------	--	----------------

<b>C2.5 Participer/communiquer à des évènements nationaux/régionaux liés au développement durable et à la transition énergétique</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, partenaires	ADEME, Biomasse Normandie, MOBILYS, DYNAMIA, SEROC, CEN, CPIE, CRESS...		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre d'événements organisés			2/an
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Par exemple : Semaine du développement durable, semaine nationale du compostage avec le SEROC, autres évènements animés par exemple par le CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement) ou le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), semaine de la Mobilité avec MOBILYS et DYNAMIA, fête de l'Energie avec Biomasse Normandie, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire avec la CRESS...			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, partenaires	ADEME, Biomasse Normandie, MOBILYS, SEROC, CEN, CPIE, CRESS...	15 000€ (heures agents compris)	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre d'événements organisés			2/an
<b>Action en cours</b> PBI a organisé pour la 1ère année en 2023, la Journée de la Terre, en collaboration avec plusieurs partenaires. Une 2ème édition est prévue en 2024.			

	Participer à des évènements nationaux ou régionaux liés au développement durable et à la transition énergétique		2023	Nombre d'événements aux thématiques du PCAET (évènements/an)	1 sur 12 8%
--	---	---	------	--	----------------

### C3/ Soutenir des initiatives citoyennes

<b>C3.1</b>	<b>Communiquer sur les projets citoyens et participatifs. Etudier et réaliser des projets citoyens ou participatifs sur le territoire</b>		
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, associations, entreprises...			2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de collectifs créés</li> <li>• Nombre de projets réalisés</li> </ul>		1 projet	
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
La communauté de communes aidera les initiatives collectives en faveur de la transition énergétique, que ce soit concernant les circuits courts (AMAP...), l'économie circulaire ou la production d'énergie par exemple. Ce soutien pourra être d'ordre logistique (prêt d'une salle par exemple) ou lié à la communication autour des projets. Les partenaires du PCAET pourront être identifiés au travers de l'utilisation du logo PCAET de l'Intercom dans leurs documents de communication.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, associations, entreprises...			2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés ou de collectifs créés</li> </ul>		1 projet/an ou 1 collectif/an	
<b>Action en cours</b>			
Les échanges avec les membres du COTECH ont permis de connaître l'existence de 3 collectifs citoyens sur le territoire de PBI :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 sur la commune de Epinay-sur-Odon,</li> <li>- 1 sur la commune de Malherbe-sur-Ajon,</li> <li>- 1 sur la commune de Seulline (création d'une épicerie solidaire et participative avec Bouge ton Coq).</li> </ul>			



<b>C3.2</b>	<b>Animer le tiers-lieu au sein de PréBo'Cap</b>		
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Un espace « tiers lieux » est réservé au sein de PréBo'Cap pour accueillir les acteurs du territoire et leur offrir de bonnes conditions d'accueil pour leurs travaux collaboratifs. C'est un espace équipé d'un grand écran et d'une borne Wi-Fi utilisables pour le télétravail, l'accueil de réunions ou de formations.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises en transition par an</li> </ul>		Taux d'occupation égale ou supérieur à 80%. Accompagner/aider les entreprises à s'installer pendant 3 ans	

**Action en cours**

La gestion et l’animation de Prébo’Cap sont assurées par le chargé de mission du service développement économique de PBI. Il existe 7 espaces différents proposés à la location. Le taux d’occupation est en moyenne supérieur à 80%. Une réflexion est en cours sur la mise à disposition d’un espace de co-working sur le site.

	Animer les lieux de travail de Prébo'Cap		2023	Nombre d'ETP affectés à l'animation de Prébo'Cap (unité)	3 sur 3	100%
				Taux d'occupation des différents espaces à plus de 80% (sur 12, sur 12)	3 sur 3	100%

**C3.3 Développer la plateforme numérique participative**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom			2019
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de connexions et de contributions</li> </ul>			

*Détail de l’action, précisions :*

La communauté de communes développe via son site internet une plateforme numérique participative. Cet **espace de participation citoyenne est** arboré en cinq sous menus : Concertations / Boite à idées / Actualités / Mode d’emploi / La participation citoyenne, c’est quoi ?

- **Menu concertation** : Cette page permet aux citoyens, aux acteurs locaux, associations.... Du territoire de participer à la vie citoyenne et de co-construire les projets. La communauté de communes propose des enquêtes publiques, des questionnaires, des appels à projets, des consultations, des réunions publiques.
- **Menu « Boite à idées »** : cette partie permet aux personnes qui le souhaitent, de soumettre via un formulaire leur(s) idée(s), concernant le territoire, un projet ou un aménagement et ainsi d’être force de propositions pour de nouvelles idées, de nouveaux projets, de nouvelles actions à mettre en place.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom			2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de concertations</li> <li>• Mise en place d’une boite à idées libre</li> </ul>			2 questions/sollicitations par an

**Action à l’arrêt**

Depuis l’élaboration du PCAET, il n’y a pas eu de nouvelle concertation *via* la plateforme numérique. Les équipes de PBI attendent la mise en service du nouveau site internet (projet de refonte en cours) pour pouvoir l’alimenter et remettre en place une boîte à idées libre. La prochaine concertation sera une enquête en ligne dans le cadre de l’étude mobilité.

	Développer la plateforme numérique participative		2023	Nombre de questions posées sur la plateforme numérique participative (unité)	0 sur 11	0%
				Mise en place (à boite à idées libre (non=0, oui=1))	0 sur 1	0%

## C4/ Être exemplaire en matière d'éco-responsabilité

<b>C4.1 Être exemplaire dans le fonctionnement en interne</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>L'envoi mail à un vaste carnet d'adresse ou de pièces jointes consomme beaucoup d'énergie au sein des serveurs informatiques. Ainsi, un mail envoyé avec une pièce jointe consomme autant d'énergie qu'une ampoule allumée 24h ! Privilégier le recours à des plateformes de partage permet de réduire jusque 80% les émissions de GES ! L'intercom a ainsi conçu une plateforme de partage pour restreindre l'impact de son activité. Par ailleurs, le stockage des données informatiques sera optimisé grâce à la création d'une photothèque partagée.</p> <p>Les agents seront informés des bonnes pratiques de travail et des éco-gestes. Un groupe de travail « éco-responsabilité » sera mis en place pour construire un programme d'actions partagé avec les salariés, à mettre en place au sein de l'Intercom. Par exemple, le stockage de mails au sein des messageries électroniques consomme beaucoup d'énergie. Il sera rappelé aux agents qu'il est important de supprimer régulièrement ses mails et de vider sa corbeille.</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	Les agents des collectivités	10 000 € sur 3 ans pour PBI	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un guide de l'agent éco-responsable</li> <li>• Nombre d'agents sensibilisés</li> </ul>			1 guide rédigé et diffusé 100% des agents sensibilisés
<b>Action en cours</b>			
<p>Fin 2022, un groupe de travail œuvrant sur la rédaction d'un guide de l'agent écoresponsable a été créé. Ce guide est en cours de réalisation.</p> <p>Aussi, dans le cadre de la convention PACTE signée avec le SDEC Energie, tous les agents, sur 3 ans, vont pouvoir bénéficier d'une formation à la question environnementale (participation à l'Escape Game de la maison de l'Energie).</p>			

	Être exemplaire dans le fonctionnement interne		2025	Réalisation d'un guide de l'agent éco-responsable (1000-0, sur 12) <table border="1"> <tr> <td>0,5 sur 1</td> <td>20%</td> </tr> </table>	0,5 sur 1	20%
0,5 sur 1	20%					
				Nombre d'agents formés à la question environnementale (2023/25) <table border="1"> <tr> <td>20 sur 25</td> <td>80%</td> </tr> </table>	20 sur 25	80%
20 sur 25	80%					

<b>C4.2 Introduire la performance environnementale dans les critères des marchés publics</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	Conseil départemental		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des marchés publics éco-responsables</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Prendre en compte les aspects énergie et environnement, notamment l'impact énergétique et GES de la fabrication et du transport des marchandises, et les coûts globaux lors des achats, incluant la consommation d'énergie à l'utilisation, en pondérant la note globale sur ces critères environnementaux.</p> <p>Exemples : la fourniture du bilan GES des produits/services achetés est encouragée dans les appels d'offres, l'entretien des bâtiments et des espaces publics, le choix des matériaux de construction/d'entretien, des consommables s'effectue selon des critères écologiques et d'écolabels (étudier le bois construction, commander du papier recyclé, techniques, matériaux et mobilier à faibles émissions de COV et formaldéhydes en privilégiant des produits avec étiquette A+ ou en achetant des produits d'occasion). La prise en compte de la durée de vie et de la fin de vie des produits achetés peuvent aussi faire partie des critères d'achats.</p>			

<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	Conseil départemental		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de critères environnementaux</li> </ul>			100% des marchés avec critère « valeur environnementale »
<b>Action non initiée</b>			
Les agents de PBI n'ont pas encore le réflexe d'intégrer des critères environnementaux lors de la rédaction de du cahier des charges avant le lancement d'un nouveau marché public.			

	Introduire la performance environnementale dans les critères des marchés publics		2025	Intégration systématique de critères environnementaux dans l'analyse des marchés (voir 0, air 1)	0 sur 1 %
--	--	---	------	--	--------------

<b>C4.3 Instauration des clauses environnementales et sociales, et des marchés réservés, dans les marchés publics</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	Conseil départemental		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics</li> </ul>			100% des projets aidés par le Conseil départemental qui soient > 100 000 € HT
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Les actions de rénovations et constructions neuves encouragées dans le PCAET peuvent faire l'objet de clauses sociales et environnementales. Ces clauses font partie des critères d'éco-conditionnalité du Conseil Départemental. Mais au-delà de ces critères de financement, l'intérêt de cette action est de faire bénéficier de la dynamique de transition écologique à tous les acteurs du territoire, et notamment aux personnes éloignées de l'emploi, ayant des faibles revenus et particulièrement fragiles vis-à-vis de l'augmentation des prix de l'énergie. Des marchés réservés pour des entreprises d'insertion sont aussi inscrits dans certains marchés publics (entretien espaces verts, ...)			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	Conseil départemental, NECI		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics</li> </ul>			100% des projets aidés par le Conseil départemental qui soient >100 000 € HT
<b>Action en cours</b>			
PBI est membre du club Normandie Economie Circulaire (NECI), plateforme d'échanges et de veilles documentaires. Aussi, PBI est inscrit à la newsletter du RANCOPER : le Réseau des Acheteurs Normands pour la COMmande Publique Eco-Responsable afin de monter en compétence en tant qu'acteur de la commande publique. Le nombre d'heures d'insertion est en cours de renseignement auprès du service concerné.			

	Instaurer des clauses environnementales et sociales, et des marchés réservés, dans les marchés publics		2025	Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics (heures/an)	
--	--	---	------	--	--

### 3. Déchets

#### D1/ Mettre en œuvre une politique de prévention des déchets qui favorise le réemploi

<b>D1.1 Mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) et le PLPDMA</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SEROC	Intercom, ADEME, Région		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnes de déchets enfouis</li> <li>• Taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes</li> <li>• Nombre d'opérations d'économie circulaire pilotée par les entreprises du territoire</li> </ul>			- 30% de déchets enfouis entre 2018 et 2020 Taux de valorisation de + 12% des déchets non dangereux et non inertes
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Cette action portée par le SEROC, le syndicat de traitement des déchets de la région ouest Calvados consiste en la mise en œuvre d'un programme global de prévention des déchets et de création d'une dynamique d'économie circulaire. Ce programme s'articule autour des thématiques suivantes :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'offre et les acteurs économiques du territoire (entreprise et économie circulaire)</li> <li>- la demande et le comportement des consommateurs (ré-emploi, réparation, réutilisation et lutte contre le gaspillage alimentaire)</li> <li>- la gestion des déchets (valorisation et nouvelles filières, Réduction des déchets verts, distribution de composteurs...)</li> <li>- Animer le projet et mobiliser les acteurs : être éco-exemplaire, promouvoir l'éco-responsabilité sur le territoire (Exemplarité et communication). Cette action comporte par exemple l'organisation du village récup' à Villers-Bocage en 2019.</li> </ul>			

#### Bilan à mi-parcours

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SEROC	Intercom, ADEME, Région		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnes de déchets enfouis</li> <li>• Nombre d'opérations d'économie circulaire : mise en place d'espaces réemploi dans les déchèteries situées sur le territoire de PBI</li> </ul>			- 2% de déchets enfouis/an/habitant 2 espaces réemploi sur le territoire

#### Action en cours

Grâce à la mise en place de la redevance incitative dès 2007 sur le secteur de Villers-Bocage Intercom et dès 2015 sur celui de Aunay-Caumont Intercom, et grâce aux efforts importants de la population, le poids des déchets ultimes par habitant et par an ne cesse de baisser :  
 138 kg/hab/an en 2018 // 135 kg/hab/an en 2019 // 128 kg/hab/an en 2020 // 124 kg/hab/an en 2021 (alors qu'il s'élève à 261 kg/hab/an à l'échelle du Calvados et à 254 kg/hab/an à l'échelle de la France).  
 Au 1er janvier 2023, Pré-Bocage Intercom a transféré les déchèteries de Maisoncelles-Pelvey et de Livry (Caumont-sur-Aure) au SEROC. Ce dernier a pour projet d'installer une zone de réemploi fin 2023 / début 2024 à Maisoncelles-Pelvey.



<b>D1.2 Participer aux expérimentations du SEROC sur le compostage et le déchiquetage des branchages à domicile</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SEROC et Intercom	BACER		2020/2021
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnes de bois déchiqueté produit</li> <li>• Nombre de composteurs distribués à domicile</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Les déchèteries sont de plus en plus encombrées par l'apport de déchets verts. Cela a un coût pour la collectivité. Cette action consiste à expérimenter du déchiquetage à domicile des branchages pour :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- éviter aux administrés de se rendre à la déchetterie (réduire les besoins de mobilité) ;</li> <li>- les sensibiliser à l'usage in situ de leurs branchages en paillage (réduit les besoins de désherbage) ;</li> <li>- faciliter la maturation de leur compost.</li> </ul>			

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
SEROC et Intercom	BACER		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnes de bois déchiqueté produit</li> <li>• Nombre de composteurs distribués à domicile</li> </ul>			6 985 foyers équipés de composteurs

**Action en cours**

**Bois déchiqueté :**

Le SEROC a attribué en 2020 et 2021 une aide pour du broyage/déchiquetage de déchets verts à domicile. Au total, 51 prestations ont été subventionnées (70% du prix de la prestation dans la limite de 100€ HT). Cette action n'a pas été reconduite. Il n'y a pas eu d'effet sur les tonnages de déchets verts déposés en déchèteries.

Aussi, le SEROC, en 2021, a aidé 100 foyers pour l'achat de broyeur (50% du prix d'achat dans la limite de 180€ TTC). Cette action n'a pas été, également, reconduite. Pour autant, une nouvelle opération est actuellement testée en 2023 : opération de broyage de branches des particuliers dans les communes partenaires.

Pour ces 3 opérations, il est difficile de connaître le tonnage de bois déchiqueté/broyé produit. Il est donc plus judicieux d'enlever cet indicateur.

**Distribution de composteurs :**

Depuis 2001, le SEROC a distribué 2226 composteurs sur le territoire de PBI, soit un peu moins de 25% des foyers. Le SEROC estime également à 25% la part des foyers non équipés qui compostent déjà par leurs propres moyens. Dans cette logique, il reste donc 4 759 foyers individuels à équiper. Au total, ce sont 6 985 foyers individuels équipés sur PBI visés à la fin du déploiement.



**D1.3 Maintenir et développer les activités de la ressourcerie de la BACER**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
BACER	Intercom		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volumes de déchets détournés</li> </ul>			

**Détail de l'action, précisions :**

La BACER porte une ressourcerie qui détourne les objets de l'enfouissement. Elle les recycle, les répare, les rénove, les trie de manière à les remettre sur le marché et à ce que d'autres habitants leur trouvent un intérêt et un usage. Les objets ainsi détournés sont principalement le textile et le mobilier. Un espace de commercialisation, « la Recycl' » est mis à disposition de la BACER au sein de PréBo'Cap (pépinière d'entreprises).

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
BACER	Intercom		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volumes de déchets détournés</li> </ul>			140 tonnes de déchets valorisés/an

**Action en cours**

La BACER maintient son activité sur le territoire. En 2017, 140 tonnes de meubles ont été détournées de l'enfouissement. Les données plus récentes sont en cours de renseignement auprès la structure.



## D2/ Améliorer l'efficacité de la collecte

<b>D2.1 Collecter séparément le plâtre dans les déchetteries de Caumont-sur-Aure (Livry) et de Maisoncelles-Pelvey.</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnes de plâtre collectées</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Mise en place d'une benne dédiée dans les déchetteries. Une fois collecté, le plâtre est transmis à une filière spécialisée dans le recyclage du plâtre pour produire des plaques de placo-plâtre.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SEROC	Prestataires		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la collecte séparée</li> <li>• Tonnes de plâtre collectées</li> </ul>			Equiper <i>a minima</i> 1 des 2 déchetteries du territoire d'une benne « plâtre ». Tonnage collecté en augmentation après la mise en place.
<b>Action non initiée</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023, PBI a transféré ses déchetteries au SEROC. Il convient donc de modifier le MO de l'action. La collecte de plâtre a été mise en place, depuis novembre 2022, sur une déchetterie du réseau SEROC (Vaucelles) et est à l'étude pour une déchetterie du territoire de PBI.			

	Collecter séparément le plâtre dans les déchetteries de Caumont-sur-Aure (Livry) et de Maisoncelles-Pelvey.	2025	Quantité de plâtres collectés (tonnes de plâtre/an)	
			Mise en place de la collecte séparée du plâtre sur les 2 déchetteries du territoire (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%

<b>D2.2 Harmoniser les deux redevances incitatives des deux anciens territoires Pré-Bocage Intercom secteur Est et secteur Ouest</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2019/2020
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Les redevances incitatives mises en place sur le territoire incitent les habitants à ne présenter des sacs d'ordures ménagères que lorsqu'ils sont pleins. Un certain nombre de sacs est attribué par famille. La consommation de sacs supplémentaires entraîne une augmentation des coûts de collecte des administrés. Cela incite à réduire sa production de déchet. C'est donc un moyen de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de tri et aux achats éco-responsables, ayant moins d'emballages. Toutefois, les conditions de ramassage et d'octroi des sacs poubelle ne sont pas homogènes sur le territoire. L'objet de cette action est de poursuivre la redevance incitative en l'harmonisant sur tout le territoire. Des bacs pucés (pour logements individuels) et tambours (pour logements collectifs) seront distribués aux habitants en 2019/2020. Afin d'inciter à une démarche significative de réduction des déchets, voire de « zéro déchets », l'intercom étudiera la possibilité de facturer à la levée, pour permettre de réduire la facture des ménages qui ne consomment pas la totalité de leurs levées forfaitaires par an.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2019/2020
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation effectuée</li> <li>• Diminution des tonnages constatée</li> </ul>			Inciter les foyers à diminuer leurs déchets ménagers

**Action terminée**

Au 1er janvier 2020, PBI a harmonisé les 2 redevances incitatives qui existaient sur son territoire. L'évolution à la baisse des tonnages d'ordures ménagères est une preuve de la réussite de la mise en place de la tarification incitative depuis 2007 sur le secteur de Villers-Bocage Intercom et depuis 2015 sur le secteur de Caumont-Aunay Intercom.

Grâce aux efforts importants de la population, le poids des déchets ultimes par habitant et par an ne cesse de baisser : 138 kg/hab/an en 2018 // 135 kg/hab/an en 2019 // 128 kg/hab/an en 2020 // 124 kg/hab/an en 2021 (alors qu'il s'élève à 261 kg/hab/an à l'échelle du Calvados et à 254 kg/hab/an à l'échelle de la France.

	Harmoniser les deux redevances incitatives des deux anciens territoires Pré-Bocage Intercom secteur Est et secteur Ouest	2020	Harmoniser les 2 redevances des secteurs Est et Ouest (non=0, oui=1)	1 sur 1	100%
			Diminution poids déchets par habitant par an (non=0, oui=1)	1 sur 1	100%

**D2.3 Communiquer sur l'extension des consignes de tri (au moment de leur mise en place)**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Région		2019/2021
Indicateurs			Objectifs

*Détail de l'action, précisions :*

La Région Normandie prévoit l'aménagement de 6 centres de tri sur le territoire régional pour qu'ils soient en capacité de trier l'ensemble des plastiques. Les pots de yaourts et films plastiques fins par exemple seront désormais valorisés dans ces centres de tri. Les consignes de tri vont donc évoluer : davantage d'emballage pourront être déposés dans la « poubelle jaune », et ne devront plus être jeté dans la poubelle noire d'ordures ménagères résiduelles.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Région, CITEO		2019/2021
Indicateurs			Objectifs
• Mise en œuvre d'un plan de communication			Faire connaître les nouveaux gestes de tri

**Action terminée**

L'année 2020 a été marquée par le lancement au 1er octobre de l'extension des consignes de tri avec le message suivant : « Maintenant tous les emballages et papiers se trient ». Ce changement a pour objectif la simplification du geste de tri : si c'est un emballage, alors il va dans le sac jaune. Un plan de communication spécifique a été mis en œuvre :

- Envoi de 63 000 courriers en boîte aux lettres signés de la Présidente avec un flyer pédagogique et un mémo-tri
- Envoi d'un kit de communication aux adhérents, communes, intercommunalités, établissements scolaires, EHPAD, partenaires, unions des commerçants, bailleurs sociaux
- Impression de 85 000 mémos-tri en français et de 6 000 mémos-tri en langues étrangères
- Formations : équipes de collecte, adhérents, prestataires, formations adultes (exemples : clinique Notre-Dame à Vire, bailleurs sociaux, stand à la journée du développement durable au Molay-Littry...)
- Impression de 5 740 autocollants pour les points d'apport volontaire
- 14 articles dans la presse
- Foire aux questions sur le site internet
- Mise à jour des animations scolaires
- Réalisation d'une vidéo d'animation explicative vue près de 2 300 fois
- Lancement du concours photo #stardutri- Quel star du tri es-tu ? avec pour objectif d'inciter les habitants à mettre en scène le geste de tri.

2021 : Poursuite de la communication sur les nouvelles consignes de tri : la communication sur l'extension des consignes de tri s'est poursuivie avec la diffusion de l'édition spéciale du SEROC INFOS, la réalisation de supports de communication dédiés (magnets, roue du tri, emballages personnalisés), l'achat d'adhésifs pour les bacs et points d'apports volontaires et la participations aux opérations de distributions de sacs et bacs jaunes des adhérents pour rappeler les nouvelles consignes aux usagers.

2022 – 2023 : les gestes de tri sont régulièrement rappelés notamment dans les courriers d'accompagnement des factures.

	Communiquer sur l'extension des consignes de tri (au moment de leur mise en place)	2021	Communication sur les ECT réalisée au moment de leur mise en place (non=0, oui=1)	1 sur 1	100%
--	--	------	---	---------	------

### D3/ Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets

<b>D3.1 Poursuivre la réflexion pour le traitement des Omr et des refus de tri</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SEROC			2019/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Les ordures ménagères résiduelles traitées par le SEROC sont actuellement enfouies. Le SEROC mène depuis une dizaine d'année une réflexion sur un mode de valorisation optimisé, par compostage, méthanisation ou encore production de Combustibles solides de récupération. Cette réflexion est menée à l'échelle de plusieurs territoires, mutualisé avec d'autres syndicats de traitement.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SEROC			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
Réalisation d'une étude de faisabilité 100% des refus de tri valorisés		Détourner les déchets de l'enfouissement	
<b>Action en cours</b> La réflexion d'exutoire alternatifs pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et les refus de tri est toujours d'actualité et continue depuis 2022, il convient donc de prolonger le calendrier de l'action. Depuis 2021, 100% des refus de tri sont valorisés en UVE ou en CSR. En ce qui concerne les OMr, le 5 avril 2023, le SEROC a délibéré pour participer au projet de mise en œuvre d'une troisième ligne d'incinération sur l'UVE du SYVEDAC à Colombelles (14). Il est projeté d'y envoyer les déchets de PBI d'ici l'horizon 2030.			



<b>D3.2 Mettre du compost à disposition du public</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Tonnes de compost distribuées			
<i>Détail de l'action, précisions :</i> L'objectif de cette action est d'abord de produire du compost sur le territoire et de réduire ainsi les transports des déchets verts. L'intérêt est également de fournir un produit riche en matière organique aux administrés pour favoriser des sols riches en carbone et aider au jardinage au naturel. En évitant d'exporter le compost sur d'autres territoires, cette action soutient l'accroissement du stock de carbone dans les sols.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SEROC			2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Tonnes de compost distribuées			75 tonnes distribuées par an

**Action à l'arrêt**

Au 1er janvier 2023, PBI a transféré ses déchèteries au SEROC. De ce fait, il est donc nécessaire de modifier le maître d'ouvrage de l'action.

En 2021, PBI (maître d'ouvrage à ce moment-là) a distribué 150 tonnes de composteurs aux administrés du territoire durant 2 opérations de distribution.

Le SEROC n'a pas encore mis en place cette opération depuis le transfert. Un objectif de 150 tonnes distribuées par le SEROC d'ici 2025 est arrêté.

	Mettre du compost à disposition du public		2025	Quantité de compost distribuées par PBI (tonnes de compost)	150 sur 150 100%
				Quantité de compost distribuées par le SEROC (en tonnes de compost)	0 sur 150 0%

**D3.3 Privilégier des modes et des sites de traitement des déchets incluant une valorisation énergétique**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
SEROC			2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des déchets valorisés énergétiquement</li> <li>Rendement de la valorisation énergétique des centres de traitement</li> </ul>			

*Détail de l'action, précisions :*

Cette action consiste à choisir des prestataires de traitement des ordures ménagères résiduelles qui valorisent énergétiquement les déchets, que ce soit par incinération (avec récupération de l'énergie au sein d'un réseau de chaleur) ou par captation et valorisation du biogaz par exemple (pour une production électrique ou injection de biométhane dans le réseau gaz naturel).

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
SEROC	Prestataire de traitement		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des déchets valorisés énergétiquement</li> <li>Rendement de la valorisation énergétique des centres de traitement</li> </ul>			Produire de l'énergie à partir de déchets

**Action en cours**

A l'heure actuelle, les déchets non recyclés sont envoyés au centre d'enfouissement de Cuves, Les Champs Jouault (50). Ils y sont valorisés par de la récupération de Biogaz utilisé pour la culture de Spiruline. Pour autant, il est difficile de renseigner les indicateurs de l'action. Lors de l'évaluation, il conviendra de les questionner et de les rendre ainsi plus pertinents.

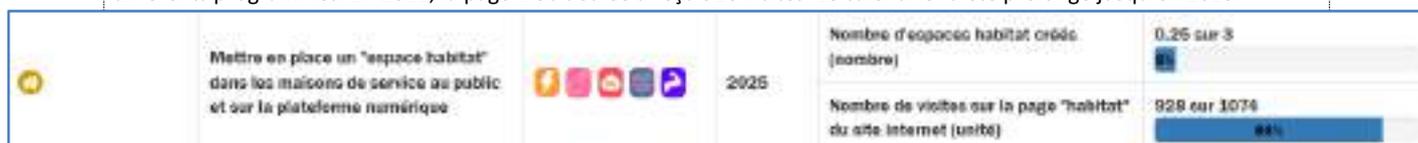
Aussi, la mise en œuvre de l'action D.3.1 : *Poursuivre la réflexion pour le traitement des Omr et des refus de tri*, et notamment avec la mise en service d'une 3<sup>ème</sup> ligne d'incinération à l'UVE de Colombelles, permettra de répondre par la même occasion à cette action.

	Privilégier des modes et des sites de traitement des déchets incluant une valorisation énergétique		2025	Part des déchets valorisés énergétiquement (%)	
--	--	--	------	--	--

#### 4. Habitat

### H1/ Animer la politique de l'habitat et dynamiser la rénovation de l'habitat privé pour des rénovations plus performantes

<b>H1.1 Mettre en place un "espace habitat" dans les maisons de service au public et sur la plateforme numérique</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Biomasse Normandie, communes, opérateurs ANAH, CAUE, Région		2019/2021
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'espaces habitat créés</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
 L'objet est de rendre plus accessible l'information du public sur les permanences habitat et les conseils qui peuvent leur être donnés.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Biomasse Normandie, communes, opérateurs ANAH, CAUE, Région, CD14		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'espaces habitat créés dans les MSAP</li> <li>• Nombre de visites sur la page web dédiée</li> </ul>			100% des MSAP équipées d'un espace habitat 5% de visites pages web en plus par an
<b>Action en cours</b>			
 Il s'agit en réalité d'organiser un espace de mise à disposition d'informations concernant la rénovation de l'habitat. Le service Cadre de Vie en charge de la mise en œuvre de l'action a commencé à équiper la MSAP d'Aunay-sur-Odon en Roll-up d'informations.			
La refonte du site internet de PBI va permettre aux différents services de rendre plus attractives les pages dédiées aux différents programmes. En 2022, la page web dédiée a reçu 928 visites. Le calendrier a été prolongé jusqu'en 2025.			



<b>H1.2 Déployer une animation territoriale de l'Espace Info Energie</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Biomasse Normandie	2 100 €/an	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de permanences et animation de l'EIE/an</li> <li>• Nombre de conseils/an auprès des habitants</li> </ul>			20 permanences/an et 2 animations/an (salon de l'habitat et 1 visite de maison)
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Les Espaces Info Energie informent et conseillent les habitants en toute indépendance sur leurs travaux de rénovation, leur mode de chauffage et les aides financières auxquelles ils peuvent bénéficier. Ce conseil s'adresse en particulier aux personnes dont le revenu est situé au-dessus des plafonds de l'ANAH. Biomasse Normandie est la structure identifiée par l'ADEME et la Région pour le Calvados. Son Espace Info Energie fait partie du réseau national FAIRE déployé par l'Etat pour massifier la rénovation énergétique. L'Espace Info Energie renseigne principalement par téléphone. Mais les habitants peuvent également prendre rendez-vous et rencontrer le conseiller. Toutefois, les locaux de Biomasse Normandie sont basés à Caen. C'est pourquoi l'action du PCAET est d'organiser des permanences délocalisées sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, de manière à rendre accessible ces conseils au plus grand nombre et à réduire les besoins de déplacement de la population. Numéro vert pour contacter l'espace info énergie : <b>0 808 800 700</b> . Plus d'information : <a href="http://www.normandie.infoenergie.org">www.normandie.infoenergie.org</a>			

**Bilan à mi-parcours**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Biomasse Normandie	10 000€	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de permanences et animation par an</li> <li>• Nombre de rénovations par an</li> </ul>			20 permanences/an ; 2 animations/an; 10 rénovations /an

**Action en cours**

L'Espace Info Energie s'appelle à présent l'Espace conseil France Rénov' (intitulé de l'action modifié). Cette action est mise en place depuis 2017. 33 permanences de Biomasse Normandie sont mises en place par an. En 2023 et pour la 1<sup>ère</sup> année, PBI a organisé en collaboration avec ses partenaires, un « petit déj' Habitat » afin de sensibiliser les professionnels de l'immobilier et des banques aux différents dispositifs de rénovation de l'habitat. Cette opération sera potentiellement ouverte aux artisans non-RGE. Biomasse Normandie est également présent lors d'animation pour sensibiliser le grand public. Le nombre de rénovations issues des permanences est en cours de renseignement par Biomasse Normandie.



**H1.3 Signer la charte chèque éco-énergie et envisager d'abonder les aides du chèque éco-énergie de niveau 1**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Région		2020/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant d'aides allouées/an aux ménages</li> <li>• Nombre d'audit énergétiques subventionnés</li> <li>• Nombre de chèques de niveau 1, 2 et 3 (BBC) attribués aux habitants du territoire</li> </ul>			20 rénovations BBC/an

*Détail de l'action, précisions :*

La Région Normandie a déployé un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat pour accompagner les habitants dans leur projet de rénovation. Elle a créé un réseau de conseillers, d'entreprises (auditeurs et rénovateurs BBC) et de financeurs (banques) pour massifier la rénovation, faire monter les professionnels en compétence et au final aider les habitants à réaliser des rénovations qui soient performantes en énergie. On parle de rénovations « BBC compatibles », c'est-à-dire que les travaux réalisés ne viendront pas s'opposer à l'atteinte du niveau basse consommation (épaisseur d'isolant suffisante par exemple). La Région subventionne les travaux grâce à des chèques. Le chèque de niveau 1 est de 2000€, pour des travaux qui réduisent les besoins en énergie de 40%. Le chèque de niveau 2 est de 4500€, pour des travaux qui réduisent les besoins en énergie de 60%. Le chèque de niveau 3 est de 9 200€, pour des travaux qui atteignent le niveau Basse Consommation. Un chèque de 800€ permet en plus de financer les audits énergétiques.

L'action du PCAET consiste à faire connaître ce dispositif et à étudier un financement supplémentaire de l'Intercom pour les habitants qui pourraient bénéficier du chèque de niveau 1. L'intérêt est d'aider davantage les habitants à réaliser des travaux qui soient vraiment performants, et qu'ils fassent au minimum 40% d'économies d'énergie, quand le seuil minimum demandé par l'ANAH n'est que de -25%. Plus d'information sur le chèque éco-énergie : <https://cheque-eco-energie.normandie.fr/>

**Bilan à mi-parcours**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Région		2020/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant d'aides allouées/an aux ménages</li> <li>• Nombre d'audit énergétiques subventionnés</li> <li>• Nombre de chèques de niveau 1, 2 et 3 (BBC) attribués aux habitants du territoire</li> </ul>			20 rénovations BBC/an

**Action abandonnée**

Les membres du COTECH PCAET ont décidé de supprimer cette action car le dispositif a changé. Il s'agit à présent des engagements du SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) orchestré par l'ADEME.

**H1.4 Sensibiliser/informer les artisans de la construction sur le dispositif chèque éco-énergie**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Région, BEN BTP, Chambre des Métiers et de l'Artisanat		2020/2022
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions d'information/an</li> <li>• Nombre de rénovateurs BBC / auditeurs conventionnés par la Région sur le territoire</li> </ul>			
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i>                      L'objectif est d'encourager les artisans à se qualifier RGE « reconnu garant de l'Environnement » et à conventionner avec la Région pour être reconnu « auditeur » ou « rénovateur BBC » du dispositif chèque. L'intérêt est que les habitants qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôt ou du chèque éco-énergie, qui obligent à recourir à des artisans RGE, puissent trouver des artisans locaux qualifiés. L'objectif est bien que les travaux de rénovations engagés par les habitants bénéficient aux artisans du territoire.</p>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Région, BEN BTP, Chambre des Métiers et de l'Artisanat		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions d'information/an</li> <li>• Nombre d'artisans RGE</li> </ul>			1 réunion d'informations/an (Club'Eco) Encourager les artisans à se qualifier RGE.
<p><b>Action en cours</b>                      Le dispositif du chèque éco-énergie ayant changé, il est nécessaire de modifier l'intitulé de l'action, à savoir : <b>Sensibiliser/informer les artisans de la construction sur le dispositif de rénovation de l'énergie.</b>                      Le service développement économique organise 1 fois par an, un Club'Eco sur cette thématique.</p>			



**H1.5 Poursuivre le soutien de l'organisation du salon de l'Habitat**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	UCIA	2500 €/an	2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de salon de l'habitat organisés</li> </ul>			1/an
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i>                      L'Union des Commerçants, Industriels et Artisans du Pré-Bocage organise un salon de l'habitat. L'intercom soutien cette organisation qui favorise la mise en relation entre habitants et artisans locaux.</p>			
<p><b>Bilan à mi-parcours</b></p>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	UCIA	2500 €/an	2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de salon de l'habitat organisés</li> </ul>			1/an
<p><b>Action en cours</b>                      PBI soutient l'organisation du salon de l'habitat orchestrée par l'UCIA depuis 2019.</p>			



<b>H1.6 Engager la rénovation du parc social</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Bailleurs sociaux	Région		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de logements HLM rénovés (dont nombre de rénovations en BBC)		30 rénovations BBC/an	
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Le parc social doit être rénové pour améliorer sa performance énergétique, de manière à tendre vers des rénovations Basse Consommation. L'intérêt est double, d'abord, réduire les dépenses énergétiques des locataires et de plus, proposer des logements confortables et attractifs.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Bailleurs sociaux	Région		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de logements HLM rénovés (dont nombre de rénovations en BBC)		30 rénovations BBC/an	
<b>Action en cours</b> Les différents bailleurs sociaux présents sur le territoire (Inolya, Partélios Habitat, 3F Immobilière Basse Seine, La plaine Normande, etc) ont débuté la rénovation de leur parc à l'échelle du département. Les données sont en cours de recueil concernant les biens présents sur PBI.			

	Engager la rénovation du parc social		2020	Nombre de logements rénovés BBC (logements/an)	0 sur 220 %
---	--------------------------------------	---	------	--	-------------

## H2/ Lutter contre la précarité énergétique

<b>H2.1 Conforter le protocole d'accord Habiter Mieux et envisager une étude pré-opérationnelle d'opérations de rénovation de l'habitat</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	ANAH, INHARI	16 248 €/an	2019/2021
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de bénéficiaires de l'aide Habiter Mieux (= nombre de rénovations) • Nombre et part des chèques énergie émis réellement utilisés		70 rénovations/an	
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Les habitants en situation de précarité énergétique, ayant des revenus modestes ou très modestes, peuvent bénéficier d'aides spécifiques de l'ANAH pour améliorer d'au moins 25% la performance énergétique de leur logement. L'aide peut atteindre jusque 50 % du montant total des travaux HT, jusque 10 000€ d'aide, plus une prime de 2000€. Les travaux à engager pour atteindre ce niveau et le montant des aides sont définis par un conseiller habilité par l'ANAH. C'est INHARI qui délivre ce conseil sur Pré-Bocage Intercom. Dans le cadre d'un protocole territorial, l'Intercom finance des permanences délocalisées sur le territoire et apporte une aide financière complémentaire pour les travaux des habitants. Cependant, seules les aides « Habiter Mieux » sont étudiées et aucune réserve financière n'est faite par l'ANAH pour le territoire : les dossiers provenant de territoires qui ont signés des programmes globaux d'amélioration de l'habitat appelés « OPAH » seront prioritaires. C'est pourquoi l'Intercom souhaite poursuivre l'aide Habiter Mieux tout en étudiant la faisabilité et l'intérêt de lancer un programme plus global sur l'habitat.			
<b>H2.2 Accentuer les partenariats et la communication avec les acteurs locaux pour qu'ils soient ambassadeurs du dispositif Habiter Mieux</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes		2500 €/an	2019/2021
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de flyers et affiches produits			

*Détail de l'action, précisions :*

Cette action consiste à mieux faire connaître les permanences des opérateurs ANAH aux mairies, entreprises, assistantes sociales etc. pour qu'ils soient relais de l'information auprès de la population. Cette mesure consiste notamment à réaliser et diffuser des flyers et des affiches. Des réunions d'information pourront également être organisées.

**Bilan à mi-parcours des actions H.2.1 et H.2.2**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom, communes		32 000€/an	2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires des aides de l'Anah, du pig habitat et des aides de PBI</li> <li>• Réalisation de l'étude</li> </ul>			70 rénovations par an 1 étude réalisée

**Action en cours**

Les membres du COTECH, réunis le 6 avril 2023, ont décidé, au vu de l'évolution des actions H.2.1 et H.2.2, de les fusionner et de modifier l'intitulé de l'action dans ce sens : **Mettre en œuvre une politique d'aide pour les ménages précaires, la promouvoir et prévoir une étude pré-opérationnelle d'opérations de rénovation de l'habitat.** Le calendrier a été prolongé jusqu'en 2025.

Une enveloppe de 32 000€ par an est dédiée à cette action, dans le but d'aider à hauteur de 500€ chaque foyer rénové. En ce qui concerne l'étude pré-opérationnelle, elle a été réalisée en 2022.



**H2.3 Etre exemplaire pour les logements communaux**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Communes	SDEC ENERGIE, SOLIHA		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements communaux rénovés, dont part en BBC</li> </ul>			

*Détail de l'action, précisions :*

L'action consiste à mobiliser les communes pour qu'elles rénovent leurs logements communaux, de manière à proposer à la location des logements performants, dans la mesure du possible d'un niveau Basse Consommation. La réalisation d'audits énergétique est un moyen de programmer et hiérarchiser les travaux fonction du niveau de performance à atteindre (et du budget alloué), tout en permettant que les travaux soient BBC compatibles, c'est-à-dire qu'ils ne viennent pas empêcher l'atteinte du niveau BBC à l'avenir. Des aides sont possibles pour ces travaux, notamment les Certificats d'économie d'énergie (<https://www.sdec-energie.fr/comparateur-de-primas-cee>). Le SDEC ENERGIE propose aussi un outil pour aider à identifier la liste des aides disponible fonction de la localisation du projet : <https://www.sdec-energie.fr/subventions>. Le bail à réhabilitation est une procédure d'accompagnement technique et financier développée par SOLIHA pour aider les communes à réaliser des travaux de rénovation et produire des logements d'un niveau BBC. Plus d'information : <https://www.soliha.fr/nos-actions/une-rehabilitation-bbc-dans-le-cadre-dun-bail-a-rehabilitation-a-villy-bocage/>

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Communes	SDEC ENERGIE, SOLIHA		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements communaux rénovés, dont part en BBC</li> </ul>			2 logements rénovés par an à l'échelle de PBI

**Action en cours**

L'enquête PACTE lancée auprès des communes de PBI devrait permettre de renseigner cet indicateur. Les données sont en cours de renseignement auprès des communes via l'enquête PACTE.



### H3/ Impliquer et mobiliser la population dans la production d'énergies renouvelables

<b>H3.1</b>	<b>Informier et conseiller les habitants sur le potentiel solaire de leur habitation, grâce à la mise à disposition d'un cadastre solaire et d'un accompagnement personnalisé</b>		
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE	Intercom, Biomasse Normandie, INHARI	3120 €	2019/2022
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de connexions Web</li> <li>• Nombre d'habitants accompagnés</li> <li>• Puissance photovoltaïque totale installée en résidentiel</li> </ul>		Équipement de 75 habitations/an	
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
 Mise en place d'un cadastre solaire sur un site web dédié qui indique le potentiel solaire de chaque toiture, en estime le dimensionnement optimal et la rentabilité des projets. Cet outil est une aide à la décision pour l'engagement de projets photovoltaïques ou solaires thermiques, en vente totale, partielle ou en autoconsommation.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE	Intercom, Biomasse Normandie, INHARI	3120 €	2019/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de connexions Web</li> <li>• Nombre de logements équipés</li> </ul>		5% de connexions supplémentaires/an Équipement de 75 habitations/an	
<b>Action en cours</b>			
 Les 16 intercommunalités du Calvados et le SDEC ÉNERGIE sont engagés dans une démarche ambitieuse de transition énergétique. Afin de réussir cette transition, ces collectivités ont décidé d'unir leurs forces pour développer l'énergie solaire. Avec le dispositif Soleil 14, elles encouragent particuliers, entreprises, agriculteurs et collectivités à équiper leurs toitures de panneaux solaires, photovoltaïques et thermiques. En quelques clics, les administrés peuvent voir en un instant si le solaire est fait pour leur foyer. Ils sont ensuite accompagnés dans la réalisation de leur projet par des acteurs locaux partenaires de la collectivité. Ils les aideront à créer leur projet, optimiser le montage financier et les guideront dans le choix d'un installateur de confiance.			
Au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2023, 84 connexions ont eu lieu sur le site dédié. En ce qui concerne le nombre d'habitants accompagnés, les données sont en cours de recueil auprès des partenaires.			

	Informer et conseiller les habitants sur le potentiel solaire de leur habitation, grâce à la mise à disposition d'un cadastre solaire et d'un accompagnement personnalisé.		2023	Nombre d'habitants accompagnés (habitants/an)	0 sur 828 0%
				Nombre de visiteurs sur le page dédiée (visiteurs/an (+5%)/an)	84 sur 188 44%

## 5. Bâtiments publics

### B1/ Améliorer la connaissance et la gestion des consommations d'énergie et d'eau

<b>B1.1 Identifier les bâtiments les plus consommateurs et suivre les consommations d'eau et d'énergie</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	SDEC ENERGIE	5935 €/an	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh/an)</li> <li>• Dépense d'énergie des bâtiments publics (euros/an)</li> <li>• Nombre de communes en CEP</li> <li>• Nombre de bâtiments suivis par le SDEC ENERGIE</li> <li>• Consommation d'eau (en m3/an)</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre pour la réalisation de cette action. D'abord, effectuer un contrôle régulier des consommations, qui soit multi-flux (énergies et eau). Pour cela, le Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEC ENERGIE peut être une aide précieuse. Cet accompagnement consiste à faire le bilan des consommations sur les 3 dernières années, à connaître l'état du patrimoine bâti par une visite sur place, à instrumenter le bâtiment avec la pose de sonde de température pour en vérifier la régulation thermique et à établir un plan d'actions pour réduire les consommations d'énergie. Chaque année le CEP réalise un bilan des consommations de chaque bâtiment.</p> <p>L'intercom étudiera la réalisation d'un diagnostic énergie intercommunal sur le patrimoine des collectivités pour effectuer un suivi énergétique des bâtiments prioritaires et engager les communes dans une dynamique de gestion de leur patrimoine. Un autre moyen de suivre les consommations est d'introduire des critères de garantie de performance dans les contrats de maintenance et d'exploitation et/ou des variantes à l'intéressement.</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	SDEC ENERGIE	5935 €/an	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh/an)</li> <li>• Nombre de communes en CEP</li> <li>• Nombre de bâtiments suivis par le SDEC ENERGIE</li> <li>• Consommation d'eau (en m3/an)</li> </ul>			100% des communes qui suivent leur consommation.
<b>Action en cours</b>			
<p>Cette action correspond en réalité à la mise en œuvre du décret tertiaire.</p> <p>Depuis 2008, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine communal, le conseil en énergie partagé (CEP) et accompagne les communes volontaires dans cette démarche. Il existe 2 niveaux de CEP. Niveau 1 : suivi des consommations des bâtiments. Niveau 2 : suivi des consommations des bâtiments + accès aux groupements d'achats pour les rénovations.</p> <p>Nombre de CEP de niveau 1 et nombre de bâtiments suivis :</p> <p>2021 : 1 commune pour 6 bâtiments - 2022 : 5 communes pour 25 bâtiments - 2023 (Juillet) : 6 communes pour 37 bâtiments.</p> <p>Certaines collectivités ont fait le choix de le faire par leur propre moyen. Ces données seront collectées dans le cadre de l'enquête PACTE. C'est également le cas de PBI qui réalise un suivi détaillé des consommations de tous les bâtiments intercommunaux. A noter que certains indicateurs sont difficiles à renseigner.</p>			



<b>B1.2 Informer et sensibiliser les usagers aux économies d'eau et d'énergie</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	SDEC ENERGIE, syndicats d'eau		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh/an)</li> <li>• Dépense d'énergie des bâtiments publics (euros/an)</li> <li>• Consommation d'eau (en m3/an)</li> </ul>			

**Détail de l'action, précisions :**

Une première information peut être faite par l’affichage de consignes ou d’informations sur le mode de fonctionnement du bâtiment (chauffage, éclairage) et sur les éco-gestes. Les communes en CEP reçoivent systématiquement des posters « DISPLAY » à afficher dans leurs bâtiments. Ces posters présentent le niveau de performance en énergie, en gaz à effet de serre et en eau, selon le même principe que les étiquettes énergie. Ces posters indiquent aussi comment les usagers peuvent aider à faire des économies avec des gestes simples. D’autres affiches sont disponibles pour les écoles.

Dans le cas de mise à disposition de salles, le relevé des consommations et la facturation de tout ou partie des dépenses en énergie permet de responsabiliser les utilisateurs.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom, communes	SDEC ENERGIE, syndicats d'eau		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un kit de communication avec charte de PBI à diffuser aux communes</li> <li>Nombre de communes qui relaient ce kit</li> <li>Consommation d'eau (en m3/an)</li> </ul>			Réaliser un kit pour toutes communes 100% des communes en relais.

**Action non initiée**

Cette action n’a pas encore été mise en œuvre (date prévisionnelle 1<sup>er</sup> semestre 2024).

	Informier et sensibiliser les usagers aux économies d'eau et d'énergie		2025	Création d'un kit de communication aux costiers de la charte graphique de PBI (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%
				Nombre de communes qui utilisent le kit de communication (unité)	0 sur 27 0%

**B1.3 Investir dans des équipements pour réduire les consommations d'eau et d'énergie**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom, communes	SDEC ENERGIE		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh/an)</li> <li>Dépense d'énergie des bâtiments publics (euros/an)</li> <li>Consommation d'eau (en m3/an)</li> </ul>			

**Détail de l'action, précisions :**

Cette action consiste à mettre en place des instruments de régulation et d'économie d'eau et d'énergie (robinets thermostatiques, réducteur de débit, chasses d'eau économe, boutons poussoirs économes...). La régulation du chauffage peut aussi améliorée par une gestion technique automatisée.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom, communes	SDEC ENERGIE		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh/an)</li> <li>Consommation d'eau (en m3/an)</li> </ul>			Diminuer de 40% les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments d'ici 2030

**Action en cours**

Cette action est en cours de réalisation dans toutes les collectivités mais pour le moment n'est pas encore renseignée. Les données seront collectées dans le cadre de l'enquête PACTE. Une fois les données analysées, il conviendra de constater une baisse des consommations. Les membres du COTECH réunis le 6 avril 2023 ont décidé d'enlever un des indicateurs : *Dépense*

	Investir dans des équipements pour réduire les consommations d'eau et d'énergie		2025	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh/an)	
				Consommation d'eau des bâtiments (m3/an)	



**B2/ Elaborer une stratégie patrimoniale ambitieuse, incluant un programme de rénovation pour les bâtiments les plus énergivores.**

<b>B2.1 Effectuer des travaux de rénovation et d'amélioration thermique</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, SIVOM du Caumontais	SDEC ENERGIE, Conseil départemental, CAUE		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de performance énergétique atteint</li> </ul>			1 à 2 rénovations BBC/an 5 rénovations moyennes/an Pour les écoles : 0 à 1 rénovation BBC/an (8 entre 2020 et 2030)
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Plusieurs catégories de bâtiments sont concernées par cette action, à des niveaux de rénovations différents, tout en cherchant à réaliser, dès que possible, des travaux qui soient « BBC compatibles ».			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maison de services au public à Villers-Bocage (MSAP) et gymnase intercommunal à Villers-Bocage : des travaux de rénovation globale de haute performance énergétique (BBC rénovation) sont prévus</li> <li>Le gymnase de Caumont sur Aure</li> <li>Les mairies déléguées, notamment, d'Aurseulles et Le Plessis-Grimoult</li> <li>D'autres bâtiments publics municipaux, notamment, la salle des fêtes d'Epinay sur Odon, le Centre Richard Lenoir de Villers Bocage, la salle des fêtes la Vacquerie, la création d'une maison citoyenne par la rénovation de la médiathèque de Caumont sur Aure</li> <li>Des bâtiments scolaires, notamment, à Val d'Arry, Aunay-sur-Odon, Danvou la Ferrière, pour les écoles maternelles de Villers-Bocage et Cahagnes, les écoles d'Epinay-sur-Odon, à Jurques et à Caumont sur Aure</li> </ul>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, SIVOM du Caumontais	SDEC ENERGIE, Conseil départemental, CAUE		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CEP niveau 2</li> <li>Nombre de bâtiments rénovés (rénovations moyennes et BBC)</li> <li>Nombre d'écoles rénovées en BBC</li> </ul>			8 CP niveau 2/an 5 rénovations /an Pour les écoles : 0 à 1 rénovation BBC/an (8 entre 2020 et 2030)
<b>Action en cours</b>			
Depuis 2008, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine communal, le conseil en énergie partagé (CEP) et accompagne les communes volontaires dans cette démarche. Il existe 2 niveaux de CEP. Niveau 1 : suivi des consommations des bâtiments. Niveau 2 : suivi des consommations des bâtiments + accès aux groupements d'achats pour les rénovations.			
Nombre de CEP de niveau 2 et nombre de bâtiments suivis : 2022 : 2 communes pour 2 bâtiments 2023 : 5 communes pour 6 bâtiments			
En ce qui concerne les bâtiments intercommunaux, plusieurs rénovations ont eu lieu et sont en cours (gymnase et MSAP de Villers-Bocage, maison citoyenne de Caumont-sur-Aure), d'autres sont programmées (gymnase d'Aunay-sur-Odon). Les indicateurs seront davantage renseignés avec les données collectées dans le cadre de l'enquête PACTE.			

	Effectuer des travaux de rénovation et d'amélioration thermique		2025	Nombre de bâtiments rénovés (bâtiments/an)	4 sur 25 13%
				Nombre de CEP niveau 2 (unité/an)	7 sur 86 13%
				Nombre d'écoles rénovées (unité/an)	1 sur 7 14%

<b>B2.2 Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	SDEC ENERGIE, Conseil départemental, CAUE	5 200 000 €	2019/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Niveau de performance atteint			3 bâtiments d'un niveau E3/C1
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
L'action consiste notamment à la construction des PSLA de Villers Bocage/ Val d'Arry et de Caumont -sur-Aure avec les labels E+/C-.			
Le label E+/C- repose sur une nouvelle méthode de calcul et de nouveaux indicateurs pour évaluer la performance énergétique et environnementale des bâtiments selon les critères « Bilan Bepos » et « Carbone ». L'indicateur « Bilan Bepos » (Bilan énergétique du bâtiment à énergie positive) correspond à la consommation d'énergie primaire non renouvelable du bâtiment, diminuée de la quantité d'énergie renouvelable ou de récupération produite et injectée dans le réseau par la construction (quantité d'énergie photovoltaïque exportée). La capacité du bâtiment à consommer l'énergie qu'il produit est ainsi prise en compte. Une des nouveautés consiste également à introduire dans le bilan énergétique, de manière forfaitaire dans un premier temps, les autres usages immobiliers et mobiliers non pris en compte dans la réglementation thermique RT 2012. Afin de tenir compte de la spécificité des différentes typologies de bâtiment, des usages et des facteurs géographiques, quatre niveaux sont prévus, Energie 1 à 4, d'un niveau de base accessible jusqu'à un bâtiment avec un bilan énergétique nul (=niveau 4).			
Pour la performance environnementale, la nouveauté repose sur une analyse du cycle de vie qui portera sur un calcul des émissions de gaz à effet de serre d'une part sur la totalité du bâtiment, et d'autre part sur l'ensemble de produits de construction et des équipements du bâtiment. Deux niveaux maximaux Carbone 1 et Carbone 2 sur une durée de vie de 50 ans (kg éqCO2/m²SDP) ont été retenus par les pouvoirs publics.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	SDEC ENERGIE, Conseil départemental, CAUE	5 200 000 €	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Niveau de performance atteint			3 bâtiments d'un niveau E3/C1
<b>Action terminée et maintenue</b>			
Les 3 PSLA concernés par cette action sont construits et mis en service depuis 2022.			
Les membres du COTECH souhaitent néanmoins que cette action persiste pour tous les futurs projets de construction de bâtiments neufs. Il convient donc de prolonger le calendrier. Le détail de l'action sera revue au moment de l'évaluation (utilisation d'éco-matériaux, réemploi, gestion de l'eau, etc).			



**B3/ Limiter l'impact GES des bâtiments publics et améliorer la qualité de l'air intérieur**

<b>B3.1 Substituer les chaudières fioul dans le cadre des renouvellements</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom			2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de chaudières fioul substituées/an			4 bâtiments en PAC/an 1 à 2 bâtiments au bois/an
<i>Détail de l'action, précisions :</i> L'énergie fioul est la plus émettrice de GES et de polluants atmosphériques. La substitution de ces anciennes chaudières par des systèmes plus récents au gaz, au bois, à la géothermie ou électrique via des pompes à chaleur permet de réduire l'impact carbone du bâtiment.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom			2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de chaudières fioul substituées/an			5 à 6 chaudières fioul substituées/an
<b>Action en cours</b> Cette action est en cours de réalisation dans toutes les collectivités mais pour le moment n'est pas encore renseignée. Les données seront collectées dans le cadre de l'enquête PACTE. En ce qui concerne les bâtiments intercommunaux, des études de raccordement à des chaufferies bois est en cours pour le gymnase de Cahagnes et celui de Villers-Bocage.			



<b>B3.2 Effectuer des diagnostics de qualité de l'air intérieur dans les écoles, former les usagers et mettre en œuvre les préconisations</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes	ARS, AIRCOM		2019/2023
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de diagnostics de qualité de l'air réalisés • Nombre de jours de formation / nombre de réunions d'information			
<i>Détail de l'action, précisions :</i> La mauvaise Qualité de l'Air Intérieur (QAI) peut provoquer des troubles de la santé. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants. En France, chez les enfants de moins de 15 ans, 10 % des garçons et 6 % des filles ont déjà eu de l'asthme. C'est une des principales causes de l'absentéisme à l'école. La surveillance de la QAI devra être achevée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• avant le <b>1er janvier 2018</b> pour les premiers établissements d'accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans, écoles maternelles et écoles élémentaires</li> <li>• Avant le <b>1er janvier 2020</b> pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré</li> <li>• Avant le <b>1er janvier 2023</b> pour les autres établissements recevant du public.</li> </ul> Sans porter attention à la qualité de l'air et aux systèmes d'aération, il est difficile de détecter des problèmes et d'apporter des améliorations. Les collectivités locales jouent un rôle clé pour mettre en place les nouvelles mesures. Former les adultes usagers des écoles (enseignants, personnel d'entretien...) est également un aspect essentiel car une bonne partie de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur passe par l'adoption de bons gestes (ne pas obstruer les bouches d'aération, ventiler les classes...).			

<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes	ARS, AIRCOM, ATMO		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de diagnostics de qualité de l'air réalisés dans les écoles			100% des écoles diagnostiquées
<b>Action en cours</b>			
Précisions sur le nouveau dispositif entré en vigueur au 1er janvier 2023. Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la QAI dans ces établissements comporte désormais :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments incluant notamment la mesure à lecture directe de la concentration en CO2 de l'air intérieur ;</li> <li>- Un autodiagnostic de la QAI au moins tous les quatre ans ;</li> <li>- Une campagne de mesures de polluants réglementés réalisée à chaque étape clé de la vie des bâtiments (par un organisme accrédité) ;</li> <li>- Un plan d'actions prenant en compte l'évaluation annuelle des moyens d'aération, l'autodiagnostic et la campagne de mesures précitées.</li> <li>- Les établissements soumis à ce dispositif de surveillance réglementaire depuis le 1er janvier 2023 sont ceux accueillant des enfants (établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés, les centres de loisirs.</li> </ul>			
Cette action est en cours de réalisation dans certaines collectivités (mesure de CO2 dans certaines écoles) mais pour le moment n'est pas encore renseignée. Les données seront collectées dans le cadre de l'enquête PACTE.			

	Effectuer des diagnostics de qualité de l'air intérieur dans les écoles, former les usagers et mettre en œuvre les préconisations		2025	Nombre d'écoles diagnostiquées (unité)	0 sur 24 0%
--	---	--	------	--	----------------

<b>B3.3 Se proposer d'aménager et rénover les bâtiments publics, et principalement les écoles, avec des matériaux à faibles émissions de polluants atmosphériques</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom	ARPE Normandie, Professions Bois		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de marchés publics avec des critères environnementaux (produits peu émissifs, bois massif...)			
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Nous passons près de 90 % de notre temps dans des espaces clos : logements, lieux de travail, écoles ... Nous sommes donc tous exposés aux polluants présents dans ces espaces. Les substances polluantes sont nombreuses dans nos environnements : peinture, meubles, appareil de chauffage, produits d'entretien, matériaux de construction, fournitures pour les activités de nos enfants (colles, encres, feutres, peinture ...). Le choix de matériaux sains est important pour améliorer la qualité de l'air intérieur.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom	ARPE Normandie, ProfessionsBois		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de marchés publics avec des critères environnementaux (produits peu émissifs, bois massif...)			100% des marchés publics prenant en compte la qualité de l'air.
<b>Action non initiée</b>			
A l'heure actuelle, il n'y a peu voire pas de critères environnementaux dans les marchés publics. Il y a un réel accompagnement à prévoir auprès des communes et des services de PBI. Lors de l'évaluation, il serait judicieux de fusionner cette action avec l'action B2.2 Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs.			

	Se proposer d'aménager et rénover les bâtiments publics, et principalement les écoles, avec des matériaux à faibles émissions de polluants atmosphériques		2025	Nombre de marchés publics sur le second œuvre avec des critères environnementaux (marchés publics)	
--	---	--	------	--	--

## B4/ Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables des bâtiments publics

<b>B4.1 Etudier et mettre en place des installations solaires</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom, SDEC ENERGIE	REGION		2019/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance installée en photovoltaïque</li> </ul>			+ 35 kWc /an
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
 Cette action consiste aussi bien au développement de l'autoconsommation qu'à la vente d'électricité. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- installations photovoltaïques sur les PSLA à Val d'Arry/Villers-Bocage et Caumont-sur-Aure</li> <li>- projet photovoltaïque sur le gymnase de Villers-Bocage</li> <li>- projet photovoltaïque sur l'église de Brémoy</li> </ul>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom, SDEC ENERGIE	REGION		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance installée en photovoltaïque</li> <li>• Nombre d'études réalisées</li> </ul>			+ 35 kWc /an 1 étude /an
<b>Action en cours</b>			
 Cette action en cours de réalisation. Des études de faisabilité ont été réalisées pour le gymnase de Villers-Bocage et pour le siège de PBI. Malheureusement, les charpentes métalliques n'ont pas la capacité physique d'accueillir des panneaux photovoltaïques en toiture. Certains projets ont vu le jour. C'est le cas pour l'église de Brémoy et pour le PSLA de Villers-Bocage. Les données de puissance installée sont en cours de renseignement pour renseigner l'indicateurs. Aussi, il convient de prolonger le calendrier de l'action.			



<b>B4.2 Acheter de l'électricité verte "haute valeur environnementale"</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom	SDEC ENERGIE, fournisseurs d'énergie		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de points de livraison et puissance souscrite totale en électricité verte</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Les communes qui n'ont pas de potentiel de production d'électricité renouvelable sur leur patrimoine, ou qui souhaitent être plus volontaristes dans leur démarche de transition énergétique, peuvent souscrire des contrats de fourniture en électricité « verte/renouvelable ». Les fournisseurs d'énergie se répartissent en deux cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Vente d'une électricité « verte »</b> : les fournisseurs s'approvisionnent d'une part sur le marché de l'énergie, qui mélange l'électricité nucléaire, fossile (produites à partir des centrales à charbon, au gaz ou au fioul) et renouvelables (essentiellement hydroélectrique) et d'autre part, de manière totalement disjointe, s'approvisionnent sur un marché des « garanties d'origine » (GO), certificats obligatoires pour commercialiser une offre dite « verte », conformément à la réglementation européenne. Ces garanties d'origine sont émises aux producteurs d'énergies renouvelables au prorata des quantités d'énergie produites. Les garanties d'origine sont ensuite rachetées par les fournisseurs qui veulent justifier</li> </ul>			

d'une offre verte, sans pour autant acheter directement leur énergie (les producteurs continuent de vendre leur électricité sur le marché « de gros »). Actuellement, le prix des garanties d'origine est malheureusement trop faible pour permettre aux producteurs de réinvestir dans de nouvelles installations.

➤ **Vente d'une électricité « renouvelable », à haute valeur environnementale** : ces fournisseurs s'approvisionnent directement auprès de producteurs d'électricité renouvelable, à qui ils achètent en direct les GO (et non sur un marché). Certains fournisseurs sont ainsi spécialisés : les énergies renouvelables forment quasiment 100% de l'électricité qu'ils achètent. C'est le cas par exemple d'*Enercoop*, un fournisseur coopératif, ou d'*Energie d'ici*, qui regroupe des tous petits producteurs d'énergie hydraulique. D'autres achètent également sur le marché d'autres sources d'énergies, nucléaires ou fossiles. Ce qui va les différencier est le taux d'énergie renouvelable qui compose leur mix électrique (part de production achetée auprès de producteurs en énergie renouvelable) et le taux d'investissement dans de nouvelles unités de production d'énergie renouvelable.

#### Bilan à mi-parcours

Maitre d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Communes, Intercom	SDEC ENERGIE, fournisseurs d'énergie		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
• Nombre de points de livraison (PDL) en électricité verte			1 à 2 PDL en électricité verte supplémentaire/an

**Action en cours**  
 Cette action fait référence dans les faits au label VertVolt de l'ADEME <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt>.  
 PBI a souscrit à contrat Plüm énergie pour un point de livraison. En ce qui concerne les communes, les données seront collectées dans le cadre de l'enquête PACTE.



#### B4.3 Réaliser systématiquement des études comparatives de solutions de chauffage avec des énergies renouvelables (et les mettre en œuvre selon les résultats)

Maitre d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Communes, Intercom	SDEC ENERGIE, ADEME, REGION		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
• Nombre de chaufferies aux énergies fossiles substituées en ENR			

**Détail de l'action, précisions :**  
 Tout nouveau système de chauffage ou remplacement fera l'objet d'une étude comparative incluant au moins une ressource renouvelable (géothermie, pompe à chaleur, bois énergie...).

#### Bilan à mi-parcours

Maitre d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Communes, Intercom	SDEC ENERGIE, ADEME, REGION		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
• Nombre d'études réalisées • Nombre de chaufferies aux énergies fossiles substituées en ENR			5 études par an 5 chaufferies substituées soit 100% des études finalisées par une mise en œuvre de substitution en ENR

**Action en cours**  
 2 études en cours sur les communes de Villers-Bocage et de Cahagnes. Les membres du COTECH souhaitent questionner cette action lors de l'évaluation (similaire à l'action B3.1 : *Substituer les chaudières fioul dans le cadre des renouvellements*).



<b>B4.4 Construire de nouvelles chaufferies bois énergie</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, Conseil Départemental, SDEC ENERGIE	Département, ADEME, Région		2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
• Puissance installée en bois énergie		L'équivalent de 100 kW/an	
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Les maîtres d'ouvrages s'attacheront à privilégier les technologies au bois déchiqueté, qui permettent un approvisionnement local, aux technologies bois granulés.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, Conseil Départemental, SDEC ENERGIE	Département, ADEME, Région		2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
• Puissance installée en bois énergie		L'équivalent de 100 kW/an	
<b>Action en cours</b>			
2 études en cours sur les communes de Villers-Bocage et de Cahagnes. Les puissances potentielles installées seront connues ultérieurement.			

	Construire de nouvelles chaufferies bois énergie		2025	Puissance installée en bois énergie (kW/an)	0 sur 100 0%
--	--	--	------	---	-----------------

## 6. Réseaux publics

### R1/ Optimiser l'éclairage public

<b>R1.1 Rénové les foyers lumineux énérgivores / passer en LED</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE, communes			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance moyenne des points lumineux (W/point lumineux)</li> <li>• Nombre de points lumineux LED</li> </ul>			157 foyers > 150 W à rénover en 10 ans
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Cette action porte sur la rénovation des foyers vétustes et énérgivores, d'une puissance >150W. Elle ne consiste pas à remplacer tous les foyers en LED, mais uniquement ceux qui sont à remplacer. Le remplacement d'un foyer de 150 W par une LED permet 60% d'économie d'énergie par foyer.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE, communes			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance moyenne des points lumineux (W/point lumineux)</li> <li>• Part de points lumineux LED</li> </ul>			30% du parc rénové d'ici 2030 157 foyers >150 W à rénover en 10 ans
<b>Action en cours</b>			
En 2017, 10% du parc lumineux avait été rénové pour passer en LED. En 2022, une augmentation de 10% est constatée puisqu'à présent 20% du parc est passé en LED. A savoir que ces chiffres concernent uniquement les communes qui ont transféré la compétence au SDEC Energie (à titre d'exemple, la commune de Villers-Bocage ne l'a pas transférée).			



<b>R1.2 Accentuer la mise en place de régime de fonctionnement semi-permanent ou varier l'intensité d'éclairage</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE, communes			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût annuel moyen des points lumineux (euros/point lumineux)</li> <li>• Part des foyers en régime permanent</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Le meilleur moyen d'économiser de l'énergie en éclairage public, et de loin le plus rentable, c'est de réduire le temps d'éclairage. Le passage d'un éclairage permanent à un semi-permanent (extinction entre 23h et 6h du matin par exemple) permet d'économiser entre 35 et 50% d'énergie. Au-delà du strict aspect économique, l'extinction nocturne répond également à des enjeux de biodiversité. Un label national « Villes et Villages étoilés » valorise les communes qui réalisent des actions globales et cohérentes en faveur de l'environnement nocturne.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE, communes			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Part d'éclairage public sans coupure de nuit (permanent)</li> </ul>	100% de l'éclairage public avec coupure de nuit
<p><b>Action en cours</b></p> <p>La crise du coût de l'énergie a été favorable à la mise en œuvre de cette action. En effet, en 2021, 23% de l'éclairage public (chiffre du SDEC Energie concernant les communes qui ont transféré leur compétence au syndicat) était permanent (sans coupure de nuit). A l'heure actuelle, persiste 0.4% d'éclairage permanent.</p> <p>Autre donnée intéressante, on observe une diminution de la consommation moyenne par mât par an avec en 2019, une consommation moyenne qui s'élève à 235 kWh/mât pour atteindre 191 en 2022. Le SDEC Energie a pour objectif d'atteindre 188 kWh/mât en 2025.</p>	



## R2/ Economiser l'eau et optimiser l'efficacité énergétique des installations d'eau potable et d'assainissement

<b>R2.1</b>	<b>Investir pour la modernisation et le renouvellement des équipements de production et d'alimentation en eau potable</b>		
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Syndicats d'eau, communes	Agence de l'Eau		2019/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Euros investis /an</li> <li>Km de canalisations renouvelées</li> <li>Rendement des réseaux</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Cette action intègre le renouvellement des réseaux d'eau (distribution d'eau potable), pour réduire les fuites. C'est la première action à mener pour réduire les consommations d'eau.</p> <p>Mais elle concerne également la production d'eau potable, qui consomme également de l'énergie, entre son forage et sa potabilisation (traitement de l'eau, comme le traitement membranaire par exemple, très consommateur d'énergie). L'objectif est d'optimiser le fonctionnement de ces installations et de choisir les technologies les plus économes possible.</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Syndicats d'eau, communes, Intercom	Agence de l'Eau Seine Normandie		2019/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Signature du CTEC 2021-2024 (Suivi Euros investis /an, Km de canalisations renouvelées, rendement des réseaux)</li> <li>Renouvellement du CTEC en 2025</li> </ul>		<p>Réduire le taux de fuite issues des canalisations</p> <p>Optimiser le fonctionnement des installations afin de les rendre le plus économe possible</p>	
<b>Action en cours</b>			
<p>Les cosignataires du CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat), à savoir les communes de Les Monts d'Aunay, de Caumont-sur-Aure, de Villers-Bocage et de Val d'Arry, le Syndicat Mixte de Production d'Eau Sud Bessin - Pré Bocage (SMPE) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Caumont l'Eventé (SIAEP Caumont) s'engagent donc pour les 3 années à venir, à mener un programme d'actions ciblées en faveur de la reconquête du « bon état » écologique des milieux aquatiques du territoire (lutte contre les pollutions), de la restauration de leur continuité écologique et de la préservation et de l'optimisation de la ressource en eau potable.</p> <p>Un programme d'actions qui affiche un montant prévisionnel de travaux autour de 8,1 M€.</p> <p>L'agence de l'eau, en tant que signataire de ce contrat, s'engage à apporter prioritairement son soutien financier aux actions identifiées et planifiées dans le cadre de ce contrat ainsi qu'à l'animation permettant la réalisation de ces travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, de restauration des milieux aquatiques et du bocage.</p>			



<b>R2.2 Communiquer vers la population et les entreprises pour économiser l'eau</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Syndicats d'eau, Intercom, communes	Agence de l'Eau, CCI		2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume d'eau consommée</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Réaliser une campagne de communication vers le grand public pour qu'il adopte des comportements économes (sobriété, récupération d'eau de pluie) et vers les entreprises pour les sensibiliser à des process plus économes.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Syndicats d'eau, Intercom, communes	Agence de l'Eau, CCI	20 000€	2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un programme d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau</li> </ul>		Encourager la population à avoir des comportements sobres en eau	
<b>Action en cours</b>			
 Vu l'enjeu que représente la préservation de la ressource en eau pour le territoire, les membres du COTECH ont décidé de passer cette action <b>en mesure « phare »</b> . Ainsi en 2023, par délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin, la mise en place d'un programme d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau est adoptée. Une enveloppe de 20 000€ est prévue au budget 2023 pour cette action.			



<b>R2.3 Réaliser les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes collectifs d'assainissement</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Syndicats d'eau, communes	Agence de l'Eau		2019/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Euros investis / an</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Cette mesure consiste en la rénovation des systèmes d'assainissement pour utiliser des technologies plus efficaces en termes d'épuration mais également plus économes en énergie. Des travaux sont prévus sur la station d'épuration des Monts d'Aunay notamment. Une bonne épuration est importante pour la préservation du milieu naturel, en particulier dans un contexte de changement climatique et de risque accru d'étiage, période au cours de laquelle les rejets peuvent impacter plus fortement le milieu aquatique (moindre dilution).			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Syndicats d'eau, communes	Agence de l'Eau		2019/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise aux normes des 3 STEP citées dans le CTEC</li> <li>• Euros investis / an</li> </ul>		Rénover les systèmes d'assainissement pour les rendre performants énergétiquement et les entretenir	

**Action en cours**

Les cosignataires du CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat) à savoir les communes de Les Monts d’Aunay, de Caumont-sur-Aure, de Villers-Bocage et de Val d’Arry, le Syndicat Mixte de Production d’Eau Sud Bessin - Pré Bocage (SMPE) et le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Caumont l’Eventé (SIAEP Caumont) s’engagent donc pour les 3 années à venir, à mener un programme d’actions ciblées en faveur de la reconquête du « bon état » écologique des milieux aquatiques du territoire (lutte contre les pollutions), de la restauration de leur continuité écologique et de la préservation et de l’optimisation de la ressource en eau potable.

Un programme d’actions qui affiche un montant prévisionnel de travaux autour de 8,1 M€.

L’agence de l’eau, en tant que signataire de ce contrat, s’engage à apporter prioritairement son soutien financier aux actions identifiées et planifiées dans le cadre de ce contrat ainsi qu’à l’animation permettant la réalisation de ces travaux de restauration de la continuité écologique des cours d’eau, de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, de restauration des milieux aquatiques et du bocage. Les aides financières de l’agence s’effectuent selon les règles du programme « Eau & Climat » 2019-2024, en vigueur.

Dans le cadre de ce CTEC, 3 communes doivent réaliser des travaux de mise aux normes de leur station d’épuration. C’est le cas de Cahagnes, de Caumont-l’Eventé et d’Aunay-sur-Odon. Ces 3 projets sont en cours de réflexion et seront questionnés lors du COPIL CTEC dernier trimestre 2023.

	Réaliser les travaux d’amélioration de l’efficacité énergétique des systèmes collectifs d’assainissement		2025	Mise aux normes de la STEP de Cahagnes (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%
				Mise au norme de la STEP de Caumont l’Eventé (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%
				Mise aux normes de la STEP d’Aunay-sur-Odon (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%

**R3/ Organiser la prospective d’investissement sur les réseaux**

<b>R3.1</b>	<b>Répondre de manière coordonnée aux nouveaux besoins d’injection et de soutirage</b>			
<i>Maître d’ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>	
SDEC ENERGIE, Intercom, ENEDIS, GRDF			2019/2025	
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>	
<p><i>Détail de l’action, précisions :</i>                  L’injection correspond au fait d’envoyer de l’énergie sur les réseaux de distribution. A l’opposé, le soutirage correspond au fait de consommer de l’énergie à partir du réseau de distribution.                  Cette action consiste à avoir une vision d’ensemble des projets à moyen-long terme sur le territoire pour pouvoir anticiper les travaux à réaliser. Grâce à des échanges réguliers, les EPCI et le SDEC ENERGIE vont recenser les périmètres à urbaniser, les projets d’installations de production d’énergies renouvelables, les besoins de déplacements d’ouvrages, etc... pour aller vers une planification multi-réseaux (électricité, gaz et chaleur).                  L’objectif est prendre en compte l’évolution des besoins d’énergie : rénovation thermique, constructions performantes, nouveaux usages ... et de favoriser la substitution des énergies fossiles et nucléaires par des énergies renouvelables décentralisées, tout en préservant la qualité de la desserte énergétique des territoires (dont adaptation au changement climatique).</p>				
<b>Bilan à mi-parcours</b>				
<i>Maître d’ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>	
SDEC ENERGIE, Intercom, ENEDIS, GRDF			2019/2025	
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>	
•Réalisation du plan de zonage biométhane			Prendre en compte l’évolution des besoins en énergie et mettre en œuvre la réglementation (droit à l’injection)	

**Action en cours**

Instauré par la loi EGAlim du 8 novembre 2018, le droit à l'injection met à la charge des gestionnaires de réseaux, et non plus des producteurs, les travaux de renforcements nécessaires à l'injection de biométhane produit localement, sous réserve du respect d'un principe d'efficacité économique. De ce droit nouveau découlent un certain nombre de dispositifs, dont celui du zonage de raccordement, dont la loi a confié à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) la mise en œuvre. Institué par décret en 2019, le zonage de raccordement permet de définir, pour chacun des territoires concernés, le réseau le plus pertinent d'un point de vue technico-économique pour le raccordement des installations de production de biogaz, ainsi que les conditions d'injection de celles-ci.

Suivant ces caractéristiques de réseau (500 zones en France métropolitaine) et celles des projets qui remplissent les conditions économiques demandées, les investissements dans les renforcements de réseaux sont financés au travers des tarifs d'utilisation des réseaux de distribution et de transport du gaz naturel. Les investissements des opérateurs de réseaux de gaz naturel sont précisés par le décret n° 2019-665 du 28 juin 2019 relatif aux renforcement, maillages et rebours entre réseaux de transport et distribution de gaz naturel, qui sont nécessaires pour permettre l'injection du biogaz produit.

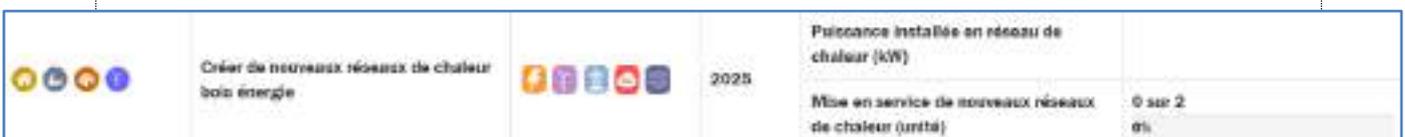
À la suite de l'introduction du droit à l'injection dans la loi EGAlim et la parution des décrets et de l'arrêté encadrant sa mise en application, les partenaires de MéthaNormandie (AODE/syndicats d'énergie, gestionnaires de réseau, services de l'Etat, Région, Chambre d'Agriculture et Biomasse Normandie) se sont réunis régulièrement pour échanger sur la mise en œuvre de ce droit sur le territoire normand.

Un plan de zonage a été défini (6 zones validées par la Commission de Régulation de l'Energie).



**R4/ Développer les réseaux de chaleur bois énergie**

<b>R4.1 Créer de nouveaux réseaux de chaleur bois énergie</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE, communes	Département, Région, ADEME, Biomasse Normandie		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance installée en réseau de chaleur (en kW)</li> </ul>			3000 kW en 10 ans (soit l'équivalent de 300 kW /an)
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
 Les réseaux de chaleur raccordent différents clients à une même chaufferie. C'est de l'eau chaude qui circule dans le réseau primaire, qui raccorde la chaufferie à chacun des bâtiments. Le réseau primaire transmet la chaleur aux différents réseaux secondaires (qui alimentent chacun un bâtiment), grâce à un échangeur de chaleur. Si le réseau ne raccorde que des bâtiments d'un même maître d'ouvrage, on parle de réseau technique. Ces cas sont associés à la thématique « bâtiments publics ».			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE, communes	Département, Région, ADEME, Biomasse Normandie		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance installée en réseau de chaleur (en kW)</li> <li>• Mise en service des réseaux de chaleur de Cahagnes et de Villers-Bocage</li> </ul>			3000 kW en 10 ans (soit l'équivalent de 300 kW /an)
<b>Action en cours</b>			
 2 projets de réseaux de chaleur sont en cours d'étude sur le territoire de PBI : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 sur la commune de Villers-Bocage (rendu de l'étude en septembre 2023)</li> <li>- 1 sur la commune de Cahagnes (rendu de l'étude en juillet 2023).</li> </ul> Lorsque ces projets verront le jour, nous connaissons les puissances prévisionnelles installées.			



## 7. Mobilité

### M1/ Organiser les mobilités sur le territoire

<b>M1.1 Elaborer un plan global de mobilité à l'échelle de PBI</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Région		2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Le Plan Global de Mobilité (PGM) est un document de planification et d'orientation non réglementaire élaboré de manière volontaire. Il permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une stratégie de mobilité garantissant l'équilibre entre les besoins de mobilité, le respect de l'environnement, le développement économique et la protection de la santé ;</li> <li>• Fixer des objectifs, des actions et un plan pluriannuel d'investissements ;</li> <li>• Travailler en concertation avec tous les acteurs de la mobilité.</li> </ul>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Région, Etat, Banque des territoires	40 000€	2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un comité des partenaires</li> <li>• Réalisation d'une étude</li> </ul>			1 comité des partenaires créé 1 étude réalisée
<b>Action en cours</b>			
<p>La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 a permis pour chaque intercommunalité de se saisir de la compétence « mobilité », et de devenir alors AOM locale (Autorité Organisatrice de Mobilité), afin de lui permettre d'organiser, sur son territoire, les services de mobilité qu'elle souhaite et qui sont le plus adaptés à son contexte local, en particulier en matière de mobilités actives, partagées et solidaires.</p> <p>PBI a fait le choix de se saisir de la <b>compétence « mobilité »</b> par délibération le 17 février 2021.</p> <p>Dans ce sens, et en respect de l'article 15 de la loi LOM, il est nécessaire de créer un comité des partenaires.</p> <p>PBI est libre d'en fixer la composition et les modalités de fonctionnement à condition d'y associer les représentants des employeurs et les associations d'usagers ou d'habitants (passage en Conseil Communautaire du 27 septembre 2023).</p> <p>Réglementairement, le Plan Global de Mobilité (PGM) a évolué en PDMS : Plan De Mobilité Simplifié. PBI en tant qu'AOM locale se doit de prévoir sur son territoire une étude « Elaboration d'un PDMS » dans la continuité de sa prise de compétence. Cette étude débute en septembre 2023 (marché notifié en juillet 2023).</p>			

	Elaborer un plan global de mobilité à l'échelle de PBI	2023	Création du comité des partenaires (mar-23, mar-23)	0 sur 1
			Réalisation de l'étude (mar-23, mar-23)	0,25 sur 1

<b>M1.2 Elaborer un schéma intercommunal des liaisons douces</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Région, Conseil départemental		2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Ce schéma consiste en l'élaboration d'un diagnostic, de prescriptions d'aménagement et de la rédaction opérationnelle d'une fiche technique pour chaque liaison retenue. Le schéma définit les liaisons douces à créer qui doivent faciliter le déplacement à pied ou à vélo, en toute sécurité, entre au moins deux communes et / ou vers les points générateurs de déplacements ayant une dimension intercommunale. Les liaisons douces doivent être fonctionnelles et être une alternative à la voiture.</p>			

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Région, Conseil départemental		2021/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du schéma</li> </ul>			1 schéma intercommunal des liaisons douces réalisé

**Action non initiée**

Cette action n'est pas initiée à l'heure actuelle. Elle fera sans doute partie du plan d'actions à mettre en œuvre lors de l'élaboration du PDMS.

	Elaborer un schéma intercommunal des liaisons douces		2025	Réalisation du schéma (inter-0, par 1)	3 sur 3 0%
---	--	---	------	--	---------------

**M2/ Soutenir, promouvoir et accompagner l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire**

**M2.1 Poursuivre et développer l'espace mobilité, service dédié à l'information sur l'éco-mobilité**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Mobilys, Dynamia		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contacts (appels téléphoniques, rendez-vous physique, etc.)</li> </ul>			

*Détail de l'action, précisions :*

L'espace mobilité est basé à Vire Normandie (pour Mobilys) et à Condé-en-Normandie (pour Dynamia). Cette mesure consiste en l'organisation par l'Intercom de permanences délocalisées de l'Espace Mobilité sur le territoire, à Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage. L'espace mobilité s'adresse à toute personne rencontrant des difficultés dans ses déplacements, et en particulier aux jeunes personnes en recherche d'emploi. L'espace mobilité propose des solutions de mobilité et des ateliers thématiques pour améliorer ses compétences en mobilité (prendre les transports en communs, lire une carte, apprentissage de la conduite...). Un service de location de véhicules est également proposé. Les Points Info 14 et les Maisons de Services Aux Publics (MSAP) relaient également l'information sur la tenue de ces permanences et certaines solutions de mobilité.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Mobilys, Dynamia		2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers/permanences sur le territoire</li> </ul>			3 ateliers/ an

**Action en cours**

L'association Mobylys, en partenariat avec Pré-Bocage Intercom et le Département du Calvados, et grâce au financement de la Conférence des Financeurs du Calvados, propose des ateliers à destination du public sénior de plus de 60 ans :

- Atelier code de la route
- Atelier conduite
- Atelier mobilité connectée

	Poursuivre et développer l'espace mobilité, service dédié à l'information sur l'éco-mobilité		2025	Nombre de permanences/ateliers sur le territoire (permanences, etc)	3 sur 3 100%
---	--	---	------	---	-----------------

<b>M2.2 Mettre en place un système d'autopartage</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom, communes			2021/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs différents</li> <li>• Taux d'utilisation des véhicules</li> <li>• Km parcourus/an</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
L'autopartage pris en compte ici est un système de location courte durée (demi-journée ou journée) de véhicules à faibles émissions (en CO2 et polluants atmosphériques), généralement des véhicules électriques ou hydrogène. Ce système permet à des habitants d'utiliser un véhicule propre au lieu d'utiliser leur véhicule thermique plus polluant. Il peut éviter à certains foyers de devoir acquérir un second véhicule.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom, communes			2021/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du système d'autopartage</li> <li>• Nombre d'utilisateurs différents</li> <li>• Km parcourus/an</li> </ul>			1 système d'autopartage mis en place
<b>Action non initiée</b>			
Cette action n'est pas initiée à l'heure actuelle. Etudier la réelle opportunité dans le cadre de l'élaboration du PDMS.			

	Mettre en place un système d'autopartage		2023	Nombre d'utilisateurs différents (utilisateurs/an) Distance parcourue (km/an) Mise en place d'un système d'autopartage (en n°, sur 1 ou 2)	0 sur 1 0%
--	--	--	------	--	---------------

<b>M2.3 Accompagner les habitants pour favoriser l'usage du vélo</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom, communes	Mobilys, Dynamia		2021/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs de VAE</li> <li>• Nombre de formation à la conduite d'un vélo</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Cette mesure consiste en la mise en place d'un service de prêt de vélo à assistance électrique (VAE) et en l'organisation de sessions de formation et d'apprentissage à la conduite du vélo en toute sécurité. Des balades à vélo peuvent aussi être organisées pour faire connaître les itinéraires permettant de relier en toute sécurité les différents pôles de services et les itinéraires touristiques. L'Intercom étudiera également les subventions possibles (Etat, Europe, etc.) pour l'achat de Vélo à Assistance Electrique par les habitants. Elle communiquera régulièrement vers la population sur les aides envisageables.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom, communes	Mobilys, Département		2021/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de vélos financés en partie par le CD14 sur le territoire</li> <li>• Nombre de formation à la conduite d'un vélo</li> </ul>			1 formation /an
<b>Action non initiée</b>			
Cette action n'est pas initiée à l'heure actuelle. Elle fera hypothétiquement partie du plan d'actions à mettre en œuvre lors de l'élaboration du PDMS.			

	Accompagner les habitants pour favoriser l'usage du vélo		2023	Nombre de vélos financés en partie par le CD14 sur le territoire (nombre/an) Nombre de formations organisées (formations/an)	0 sur 0 0%
--	--	--	------	---	---------------

<b>M2.4 Aménager des infrastructures (hors bourgs) : aires de covoiturage, voies cyclables...</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, CD14	Conseil départemental, Région, Etat		2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire</li> <li>• Linéaire de liaisons douces aménagées (cyclables/piétonnes)</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
 Cette mesure consiste à construire ou aménager des infrastructures facilitant la mobilité durable, comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des aires ou points de rencontres pour le covoiturage (notamment à Val d'Arry)</li> <li>- des liaisons douces, par exemple pour relier l'aire de covoiturage sur l'échangeur de l'A84 à Villers Bocage, ou entre Villers-Bocage et Villy-Bocage.</li> </ul> La mise en œuvre de cette action privilégiera les zones déjà utilisées pour du covoiturage « sauvage » ou des routes ou chemins existants (voies agricoles...). La réalisation des infrastructures se fera dans la mesure du possible avec des revêtements perméables.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes, CD14	Conseil départemental, Région, Etat		2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire</li> <li>• Linéaire de liaisons douces aménagées (cyclables/piétonnes)</li> </ul>			3 nouvelles aires de covoiturage sur le territoire
<b>Action en cours</b>			
 Le Département a commencé un inventaire des aires de covoiturage « sauvages » à l'échelle du Département. Sur le territoire de PBI, 3 sont officielles et 3 sont « sauvages ». En ce qui concerne les linéaires de liaisons douces aménagées, les données sont en cours de renseignement auprès des communes dans le cadre de l'enquête PACTE.			

	Aménager des infrastructures (hors bourgs) : aires de covoiturage, voies cyclables...		2021	Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire (aires de covoiturage) : 3 Linéaire de liaisons douces cyclables et piétonnes aménagées (km) : 0
---	---	---	------	---

### M3/ Promouvoir la mobilité durable en interne

<b>M3.1 Sensibiliser les agents et moderniser les flottes de véhicules</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom	SDEC ENERGIE, Région, Etat		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents formés à l'écoconduite</li> <li>• Part des agents de la collectivité qui viennent autrement qu'avec leur voiture (%)</li> <li>• Part des véhicules à faible impact environnemental dans les flottes</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Former à l'éco-conduite les agents qui parcourent le plus de distances (« gros rouleurs »)</li> <li>➢ Etudier l'acquisition de véhicules à faible émissions (H2/GNV ou électriques/hybrides) dans le cas de renouvellement. A savoir que l'article 37 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promeut le développement de véhicules dits « propres », par l'obligation faite aux collectivités territoriales pour l'acquisition ou l'usage de véhicules, d'intégrer une part de 20% de véhicules vertueux sur le plan environnemental (véhicule à faible émission).</li> <li>➢ Inciter les agents à covoiturer</li> </ul>			

<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom	SDEC ENERGIE, Région, Etat		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents formés à l'écoconduite</li> <li>• Part des agents de la collectivité qui viennent autrement qu'avec leur voiture (%)</li> <li>• Part des véhicules à faible impact environnemental dans les flottes</li> </ul>			100% des agents formés d'ici 2025 + 5% de covoiturage en interne supp/an 25% de véhicules à faible impact dans les flottes
<b>Action en cours</b>			
En 2023, une partie des agents est formée à l'écoconduite. Cette formation s'étalera sur 3 ans afin que l'ensemble des agents soit formé. Aussi, un petit nombre d'agents habitant l'agglomération caennaise se rend en covoiturage à PBI.			



<b>M3.2 Engager les principaux générateurs de déplacements dans les plans de mobilité pour leurs salariés</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Entreprises, services publics	Intercom, MOBILYS, DYNAMIA		2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de Plan de mobilité entreprise / administration</li> </ul>			
<b>Détail de l'action, précisions :</b>			
<p>Le Plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.</p> <p>Le plan de mobilité, anciennement appelé le Plan de déplacements d'entreprise (PDE) favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDM est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un Système de management environnemental.</p> <p>Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail, mais aussi le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des visiteurs, des partenaires, des fournisseurs...</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Entreprises, services publics	Intercom, MOBILYS		2021/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de Plan de mobilité entreprise / administration</li> </ul>			100% des gros employeurs (+50 salariés) ayant un plan de mobilité
<b>Action en cours</b>			
6 gros employeurs sont identifiés sur le territoire (Brocéliande, Elivia, BSI, Jones TP, EHPAD de Villers-Bocage). A l'heure actuelle, 1 d'entre eux a élaboré un plan de mobilité pour ses salariés.			



**M4/ Réguler le trafic et aménager l'espace public pour limiter l'usage de la voiture individuelle et encourager une circulation piétonne et cyclable en toute sécurité**

<b>M4.1 Mettre en œuvre des liaisons douces définies dans les opérations d'aménagement (au sein des bourgs)</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes			2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations d'aménagement avec cheminement doux</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<b>M4.2 Réaménager et restructurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulation apaisées et développer les circulations douces</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes	CAUE, CEREMA, DDTM		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de zones 20 créées</li> <li>• Nombre d'aménagements de bourgs respectant les enjeux air énergie climat</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Les aménagements devront faciliter l'usage du vélo et la marche à pied, tout en permettant une conduite fluide pour les automobilistes (éviter la circulation « saccadée »). Le PCAET préconise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des cheminements piétons sécurisés (voies partagées en zones 20 ou voies piétonnes) et sans discontinuité</li> <li>- Des cheminements vélo sécurisés et sans discontinuité, ainsi que la mise en place d'emplacements pour des arceaux à vélo</li> </ul>			
<b>Bilan à mi-parcours des actions M.4.1 et M.4.2</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes	CAUE, CEREMA, DDTM		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations d'aménagement avec cheminement doux</li> <li>• Linéaire de cheminement doux créés</li> </ul>		3 opérations d'aménagement doux (PVD)	
<b>Action en cours</b>			
<p>Après échanges, les membres du COTECH ont fait le choix de fusionner les deux sous-actions M.4.1 et M.4.2 en une seule reformulée : <b>Réaménager et restructurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulation apaisées et développer les liaisons douces dans les opérations d'aménagement.</b></p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, les communes de Villers-Bocage, Caumont-l'Éventé et d'Aunay-Sur-Odon ont élaboré un plan guide respectif. Il y est projeté des cheminements doux afin de donner davantage la possibilité de se déplacer à pied ou à vélo aux habitants.</p>			

	Réaménager et restructurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulation apaisées et développer les liaisons douces dans les opérations d'aménagement		2023	Longueur de cheminement doux créés (en)	
				Nombre d'opérations d'aménagement structurés (PVD) (unité)	0 sur 3 0%



## M5/ Créer plus de services publics et numériques limitant les besoins de mobilité

<b>M5.1 Aménager et créer des services publics de proximité</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom			2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de performance énergétique atteint</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Réhabilitation de la Maison de Service au Public de Villers Bocage avec offre de nouveaux services de proximité</li> <li>➢ Déploiement d'une maison citoyenne multi-services à Caumont sur Aure : médiathèque, une permanence du Relais Assistants Maternels (RAM) et un Point info 14/Maison de Services au Public</li> </ul>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Intercom			2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de services de proximité différents dans un périmètre donné</li> </ul>			Déployer l'offre de services publics pour limiter les déplacements hors territoire
<b>Action en cours</b>			
Après échanges avec les membres du COTECH, il est décidé de modifier les indicateurs jugés non pertinents.			
La réhabilitation de la maison France Services de Villers-Bocage est en cours (ouverture septembre 2023).			
Le déploiement de la maison citoyenne multi-services à Caumont-sur-Aure en cours (mise en service septembre 2023).			



<b>M5.2 Créer des pôles de santé libéraux et ambulatoires et développer la télé-médecine</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Professionnels de santé du territoire, ARS, Région, URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), Conseil Départemental, Europe, Etat		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de performance énergétique atteint</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Création d'un PSLA à Villers Bocage/ Val d'Arry et à Caumont -sur-Aure</li> </ul>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Professionnels de santé du territoire, ARS, Région, URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), Conseil Départemental, Europe, Etat		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pôles de santé</li> <li>• Mise en place de la et développement de la télé-médecine</li> </ul>			Lutter contre la désertification médicale, attirer de nouveaux praticiens et limiter les déplacements hors territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 pôles de santé</li> <li>- Développer la télé-médecine</li> </ul>

**Action en cours**

Après échanges avec les membres du COTECH, il est décidé de modifier les indicateurs jugés non pertinents. Les 3 PSLA ont été inaugurés en 2022. Néanmoins la télémedecine n'est pas encore développée.

	Créer des pôles de santé numériques et développer la télémedecine		2022	Nombre de pôles de santé numériques inaugurés (unité)	3 sur 3
				100%	
				Developper la telemedecine (me=0, out=1)	0 sur 1 (0%)

**M5.3 Développer des services numériques**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Communes, Intercom		5 400 €	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>

*Détail de l'action, précisions :*

Création d'un Espace Public Numérique (EPN) à Caumont-sur-Aure.  
 Création d'un Numéripôle (Espace Numérique Entreprises) aux Monts d'Aunay et développement d'un espace de co-working  
 L'accès au numérique apporte une réponse pour avoir moins besoin de se déplacer, dès lors que les liaisons internet sont de bonne qualité.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Communes, Intercom		5 400 €	2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>ETP en charge de la mission</li> <li>Nombre de personnes accompagnées</li> </ul>			1 ETP dédié à la mission

**Action en cours**

3 types d'activités proposées en 2022 :  
 - Permanences Numériques (RDV individuels)  
 - Ateliers Numériques (collectifs)  
 - Ateliers de formation Mission Locale (collectifs)  
 En 2022, 204 personnes différentes ont pu bénéficier de ces ateliers et permanences, avec un total de 830 accompagnements.

	Développer des services numériques		2022	Nombre d'ETP dédié à la mission (unité)	1 sur 1
				100%	

**M6/ Favoriser l'électromobilité ou les carburants alternatifs (H2 ou GNV)**

<b>M6.1 Etudier la mise en place de nouvelles bornes de recharge électrique</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE	Communes, Intercom		2020/2021
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouvelles bornes de recharge</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Projet de mise en place d'une nouvelle borne sur le parking de la maison des services de l'intercom aux Monts d'Aunay			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE	Communes, Intercom		2020/2027
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouvelles bornes de recharge</li> </ul>			Accentuer le maillage sur le territoire de PBI : 23 points de charges (PDC) supplémentaires d'ici 2027
<b>Action en cours</b>			
L'étude SDIRVE (Schéma Départemental d'Installation de Recharges pour Véhicules Electriques) a été conduite en 2022/2023. Au total, ce sont 23 points de charge supplémentaires qui vont être installés sur le territoire de PBI d'ici 2027.			



<b>M6.2 Etudier la mise en place d'une station GNV en lien avec les entreprises</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Entreprises de transport, GRDF, VolV, Biomasse		2020/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de station GNV installée</li> </ul>			1 station
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Le GNV (Gaz Naturel Véhicule), c'est le gaz naturel utilisé comme carburant. Il existe sous 2 formes : comprimé on l'appelle GNC, ou liquide, on l'appelle GNL. Sous sa forme comprimée, le GNV est délivré grâce au réseau de distribution. Le BioGNV est la version renouvelable du GNV. Ce gaz vert a les mêmes caractéristiques que le GNV, mais est obtenu grâce à la méthanisation de déchets organiques. Avec le BioGNV, on peut donc rouler durablement avec un carburant produit localement.</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Entreprises de transport, GRDF, VolV, Biomasse		2023/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'étude</li> </ul>			1 station
<b>Action non initiée</b>			
Cette action n'est pas encore initiée (étude non réalisée).			



<b>M6.3 Communiquer sur les bornes électriques actuelles</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE, communes, Intercom	Concessionnaires		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de recharges sur le territoire</li> </ul>			
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i>                      Le SDEC ENERGIE fournira un rapport d'exploitation pour chacune des communes ayant au moins une borne électrique sur son territoire. Les communes et l'Intercom seront relais de l'information, en communiquant sur la localisation des bornes, l'intérêt financier des recharges électriques, le fonctionnement des bornes, le site internet et l'appli mobile Mobisdec : <a href="https://www.mobisdec.fr">https://www.mobisdec.fr</a>                      La communication autour des bornes électriques inclura une communication sur les atouts et incidences des véhicules électriques sur l'environnement</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
SDEC ENERGIE, communes, Intercom	Concessionnaires		2023/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de recharges sur le territoire</li> </ul>			Inciter à l'achat d'un véhicule électrique, développer l'usage du véhicule électrique
<p><b>Action en cours</b>                      Le SDEC Energie communique sur les bornes de recharge sur le site <a href="https://mobisdec.fr/#carte">https://mobisdec.fr/#carte</a> (plan de communication relatif à ce sujet). Une application pour smartphone a été créée également.</p>			

	Communiquer sur les bornes électriques actuelles		2023	Mise en oeuvre d'un plan de communication de SDEC Energie. (juin'23, août'23)	1 sur 1
--	--	---	------	---	---------

## 8. Entreprises

### E1/ Réduire l'impact environnemental des entreprises

<b>E1.1 Accompagner les entreprises pour réduire leurs consommations d'eau et d'énergie</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, syndicats d'eau	CCI		2020/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises sensibilisées</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
 <p>Les entreprises consomment plus de la moitié de l'eau produite sur le territoire alimenté par le SIAEP du Pré-Bocage. Dans un contexte de changement climatique, la ressource en eau est un enjeu important pour le développement du territoire. Cette mesure consiste à accompagner les entreprises pour les sensibiliser aux économies d'eau et d'énergie. Des ateliers, réunions d'informations ou visites seront organisées dans le cadre du Club éco, par exemple.</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Entreprises concernées	CCI, ADEME, Intercom, syndicats d'eau		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises sensibilisées et actives dans la démarche</li> </ul>			100% des entreprises participantes au Club'Eco sensibilisées
<b>Action en cours</b>			
<p>Lors du COTECH du 2 mars 2023, les membres ont souhaité modifier l'intitulé de l'action et par conséquent le MO.</p> <p>Cette action s'intitule à présent : <b>Réduire les consommations d'eau et d'énergie des entreprises les plus consommatrices</b>. Ainsi, le MO devient les entreprises concernées.</p> <p> Il y a quelques années, en partenariat avec l'ADEME et la CCI des informations sur la réduction des consommations d'eau et d'énergie avaient été données aux entreprises du territoire lors d'un Club'Eco organisé et animé par le service Développement Economique de PBI.</p> <p>Récemment, une présentation des aides de l'Etat sur l'énergie a été faite lors du dernier Club'Eco (5 entreprises présentes). En prévision également, la réalisation d'une fiche « éco-aménagement » d'un terrain situé en ZA est prévue par le service afin d'y présenter les bonnes pratiques en termes d'aménagement (gestion de l'eau et de l'énergie).</p> <p>A l'avenir, lors de l'évaluation du PCAET, il conviendra de requestionner l'action afin de viser davantage certaines entreprises et de revoir les objectifs et indicateurs de l'action.</p>			



<b>E1.2 Accompagner, conseiller les entreprises dans le développement de projets d'écologie industrielle territoriale structurés et collectifs</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Entreprises, SEROC, Région, ADEME	82 000 €	2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions du club éco sur le thème de la transition énergétique</li> <li>• Nombre d'entreprises participantes</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>L'écologie industrielle territoriale est une démarche de synergies entre entreprises sur les thèmes du développement durable. Les synergies peuvent concerner la mutualisation de services (crèches mutualisées à l'échelle de la zone d'activités, restaurant, services de nettoyage, d'entretien des espaces verts, plan de déplacements inter-entreprises...). Les synergies peuvent également concerner des biens, des matériaux ou l'énergie. Cela contribue à la mise en place de l'économie circulaire : les déchets ou pertes des uns peuvent servir de matière première ou de support de production pour les autres. Une attention particulière sera portée sur la récupération de chaleur fatale industrielle.</p>			

<b>Bilan à mi-parcours</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Entreprises, SEROC, Région, ADEME	82 000 €	2020/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude</li> <li>Club'Eco sur le thème de l'EIT</li> </ul>			1 étude d'ici 2025 1 Club'Eco sur cette thématique par an d'ici 2025
<b>Action non initiée</b>			
Il n'existe pas, pour le moment de projet d'écologie industrielle territoriale sur le territoire. Néanmoins le service travaille très souvent au renforcement de dynamiques collectives et au regroupement de plusieurs acteurs économiques au sein des parcelles. Il serait intéressant de lancer une étude dans ce sens pour mieux accompagner les entreprises par la suite. Aussi, il est prévu d'organiser un Club'Eco uniquement sur cette thématique prochainement.			

	Accompagner, conseiller les entreprises dans le développement de projets d'écologie industrielle territoriale structurés et collectifs		2025	Réalisation d'une étude (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%
				Nombre de Club'Eco sur cette thématique (unité)	0 sur 2 0%

<b>E1.3 Développer les éco-activités sur la ZA de Tournay-sur-Odon</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom			2019/2020
Indicateurs			Objectifs
<b>Détail de l'action, précisions :</b> La mesure vise à proposer une offre économique à caractère de développement durable sur la ZA de Tournay-sur-Odon. Une première phase consiste en l'étude de recensement des activités en lien avec le développement durable et l'identification des activités à implanter pour compléter l'écosystème (outil de production, services supports, fournisseurs). Une deuxième phase consiste en la mise en place d'appels à projets ciblés (méthanisation, start-up du développement durable, valorisation des sous-produits issus des entreprises du territoire, procédés innovants en économie des fluides, économie sociale et solidaire) et à constituer des outils de communication.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom			2019/2025
Indicateurs			Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des entreprises à caractère durable</li> </ul>			80% des entreprises à caractère durable
<b>Action en cours</b>			
Il y a 7 parcelles au niveau de la ZA de Tournay-sur-Odon. Actuellement, 4 entreprises sont installées. Elles n'ont pas toute un caractère durable. Il y est prévu également la construction d'une unité de méthanisation territoriale (voir action : E.2.1). L'aménagement de la zone n'étant pas terminée, il est nécessaire de prolonger le calendrier de l'action.			

	Développer les éco-activités sur la ZA de Tournay-sur-Odon		2025	Pourcentage d'entreprises à caractère durable (%)	5 sur 80
--	--	--	------	---	----------

## E2/ Engager les entreprises dans la production et l'utilisation d'énergies renouvelables

<b>E2.1 Réaliser une unité de méthanisation territoriale</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Vol-V Biomasse	Intercom, ADEME, entreprises apportant de matière		2020/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Volume de biométhane injecté/an			1 million Nm3/an
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
 Construction d'une unité de méthanisation territoriale industrielle, qui traitera et valorisera les boues de l'abattoir de Villers-Bocage et les déchets agroalimentaires. Ce traitement améliorera les conditions d'épandage des boues, jusque-là malodorantes. L'installation de méthanisation devrait être équipée d'une station de traitement de l'air pour réduire les nuisances. Le projet associe également des agriculteurs du territoire et des éleveurs équins qui enrichiront les matières entrantes par du lisier et du fumier. La production de biogaz sera épurée puis injectée dans le réseau GRT gaz. L'installation sera localisée sur la ZA de Tournay-sur-Odon, sur une zone dédiée au développement économique et industriel à caractère de développement durable.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
EngieBioz	Intercom, ADEME, entreprises apporteurs de matière		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Construction de l'unité de méthanisation territoriale • Volume de biométhane/an			1 million Nm3/an
<b>Action en cours</b>			
 Le projet de construction de l'unité de méthanisation territoriale est en cours (étude réalisée et dépôt du dossier administratif effectué). Cette unité permettra l'injection théorique de 290 Nm3/h. Ce qui représenterait 2,3 millions de Nm3/an.			



<b>E2.2 Animer un réseau d'entreprises industrielles et commerciales pour les mobiliser sur des investissements dans des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, Normandie Energies	SDEC ENERGIE		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Puissance installée en panneaux photovoltaïques			1 MWc en 10 ans (100 kWc /an)
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Les grandes et moyennes surfaces commerciales présentent des toitures et des surfaces de parking importantes, actuellement non valorisées. L'ensemble de ces surfaces pourraient être équipées de panneaux solaires photovoltaïques. La production peut être autoconsommée pour subvenir aux besoins en froid (fonctionnement des frigos). Normandie Energies dirige un Cluster solaire, regroupant structures publiques et professionnels, qui a vocation à sensibiliser et faciliter la construction de ce type d'installations. Cette action sera initiée par le recrutement d'un stagiaire pour faire une enquête d'étude de potentiels et de mise en évidence de projets à initier.			

<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, Normandie Energies	SDEC ENERGIE		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions organisées (Club'Eco)</li> <li>• Puissance installée en panneaux photovoltaïques</li> </ul>			1 réunions sur cette thématique/an 1 MWc en 10 ans (100 kWc /an)
<b>Action non initiée</b>			
Cette action n'est pas initiée sur le territoire. Le service développement économique en charge du dossier envisage d'y travailler d'ici 2025 (nouvelle organisation interne du service). Il serait opportun d'organiser également un Club'Eco sur cette thématique.			

	Animer un réseau d'entreprises industrielles et commerciales pour les mobiliser sur des investissements dans des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques		2025	Puissance installée en panneaux photovoltaïques (kWc) 0 sur 600 0%	Nombre de réunions organisées sur cette thématique (unité/an) 0 sur 3 0%
--	---	--	------	--	--

### E3/ Faire de la préservation de l'environnement un produit d'appel touristique

<b>E3.1 Intégrer dans la politique touristique des actions en faveur du climat</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Office de Tourisme du Bocage Normand	Intercom, Conseil départemental, Région, Etat	24 000 €	2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de labels éco-gîte</li> <li>• Nombre de gîtes avec la mention "accueil vélo"</li> <li>• Nombre de nouveaux parcours vélo créés</li> </ul>			
<b>Détail de l'action, précisions :</b>			
Faire la promotion d'hébergements de qualité, respectueux de l'environnement et qui encourage à des séjours éco-responsables. Le label éco-gîte est une reconnaissance de ce type de démarche, en valorisant des hébergements éco-construits, utilisant des énergies renouvelables, équipés de matériel économe en eau et favorisant les pratiques de tri des déchets. Cette mesure consiste également à favoriser l'accueil vélo au sein des hébergements et à communiquer autour de parcours touristiques vélos. Des actions vers les restaurateurs peuvent également être menées pour développer une cuisine bas carbone : réduction des portions de produits carnés, plats végétariens, approvisionnement en produits locaux et de saison...			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Office de Tourisme du Bocage Normand	Intercom, Conseil départemental, Région, Etat	24 000 €	2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude</li> <li>• Nombre de nouveaux parcours vélo créés</li> <li>• Nombre de labels éco-gîte</li> <li>• Nombre de gîtes avec la mention "accueil vélo"</li> </ul>			1 étude réalisée 25 km de parcours VTT supplémentaires d'ici 2025
<b>Action en cours</b>			
Un diagnostic « Tourisme durable » est en cours. Il est suivi par l'Office de Tourisme du Bocage Normand. Ce diagnostic pourra bientôt renseigner certains des indicateurs. Parallèlement, PBI a créé 9 nouveaux parcours de VTT en 2023, représentant 25km de circuits supplémentaires.			

	Intégrer dans la politique touristique des actions en faveur du climat		2025	Nombre de labels éco-gîte (labels éco-gîtes supplémentaires/an) Nombre de gîtes avec la mention "accueil vélo" (gîtes accueil vélo supplémentaires/an) Réalisation de l'étude tourisme durable (non=0, oui=1) Nouveaux parcours vélo créés (km supplémentaires/an)	0.5 sur 1 33% 25 sur 50 50%
--	--	--	------	---	--------------------------------------

## 9. Agriculture et Environnement

### AE1/ Soutenir une agriculture et une alimentation plus durables

<b>AE1.1 Adopter une vision globale grâce à la formalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et à sa mise en œuvre</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Intercom de la Vire au Noireau (état des lieux), Association Bio Normandie, Chambre d'Agriculture, Département		2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.</p> <p>Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. Les PAT répondent à 3 dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;</li> <li>• Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, consommation de produits de saison, valorisation d'un nouveau mode de production agro-écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;</li> <li>• Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.</li> </ul>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Intercom de la Vire au Noireau (état des lieux), Association Bio Normandie, Chambre d'Agriculture, Département	50 000€	2020/2025
<i>Indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>	
Réalisation de l'étude		1 étude réalisée	
<b>Action non initiée</b>			
Cette action est en projet pour 2024. Un chiffrage a été fait à hauteur de 50 000€ auprès de la chambre d'agriculture.			

	Adopter une vision globale grâce à la formalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et à sa mise en œuvre		2025	Réalisation d'une étude (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%
---	---	---	------	--	---------------

<b>AE1.2 Introduire plus de produits bio et locaux dans les restaurants scolaires</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Département	Chambre d'Agriculture, Département		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)</li> </ul>			
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i>                      L'article 11 de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, promulguée le 1er novembre 2018, impose à la restauration collective publique de servir, d'ici à 2022, au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20 % de produits bio. La liste des produits entrant dans le quota inclut entre autres la production des fermes en conversion à l'agriculture biologique, les labels rouges, les AOP, les IGP, les spécialités traditionnelles garanties, les écolabels, les mentions valorisantes : « montagne », « fermier », « produit de la ferme », « produit de montagne », « produits pays » en Outre-mer, ainsi que la mention « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale ».</p> <p>Cette mesure vise à accélérer l'introduction de ces produits dans les restaurants scolaire par le biais d'une commande publique responsable. Pour faciliter ces démarches, le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture ont développé l'outil Agrilocal. Il concentre l'offre et la demande en produits locaux et mets ainsi en relation producteurs et collectivités locales. La Chambre d'Agriculture apporte une aide à la rédaction des cahiers des charges des marchés publics, pour tenir compte de l'offre locale et permettre aux agriculteurs d'y répondre.</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, Département	Chambre d'Agriculture, Département		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cantines qui respectent les objectifs de la loi EGAlim</li> </ul>			100% des restaurants scolaires qui respectent les objectifs de la loi EGALIM (14 écoles et 3 collèges).
<b>Action en cours</b>			
Les 3 collèges du territoire ainsi que l'école de Seulline assurent une fabrication sur place des repas des élèves et respectent aisément les objectifs de la loi EGALIM. Le collège de Villers-Bocage livre les repas pour les élèves de l'école. En ce qui concerne, les autres restaurants scolaires, les données seront collectées dans le cadre de l'enquête PACTE.			



<b>AE1.3 Accompagner les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Chambre d'Agriculture, CIVAM, Bio-en-Normandie...	Intercom, Département, Région, DDTM, DRAAF, SDEC ENERGIE		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de GIEE créés</li> <li>• Nombre d'événement de sensibilisation collectifs organisés</li> <li>• Nombre de conseils individuels</li> </ul>			
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i>                      Communiquer et former sur les mesures de sobriété et d'efficacité énergétique dans les exploitations agricoles, l'autonomie alimentaires des exploitations, les techniques culturales et d'élevages qui préservent et améliorent le stockage de carbone dans les sols et la biomasse...</p> <p>Cette mesure pourra être complétée par une étude d'amélioration de la connaissance des pratiques culturales et d'élevage des agriculteurs du territoire et une vision prospective de l'agriculture locale.</p>			

**Bilan à mi-parcours**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Chambre d'Agriculture, CIVAM, Bio-en-Normandie...	Intercom, Département, Région, DDTM, DRAAF, SDEC ENERGIE		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de GIEE créés</li> <li>• Nombre d'événement de sensibilisation collectifs organisés</li> <li>• Nombre de conseils individuels</li> </ul>			Rendre les exploitations agricoles plus sobres et efficace énergétiquement. Développer l'autonomie protéique. Former/sensibiliser les agriculteurs : multiplier par 3 le nombre d'agriculteurs intégrant un GIEE.

**Action en cours**

Un GIEE a été créé en 2022. Il s'agit de GIEE Légumineuses Normandie (collectif d'agriculteurs à la recherche d'autonomie alimentaire de leurs exploitations) : 4 agriculteurs sur les 37 sont sur PBI (Dialan sur Chaines, Val d'Arry, Les Monts d'Aunay, Val de Drôme).

Un autre collectif d'agriculteurs s'est créé. Il s'agit du "Groupe 30000" (collectif constitué d'agriculteurs qui se regroupent pour mettre en place des systèmes et des techniques économes en produits phytopharmaceutiques, systèmes et techniques déjà testés et éprouvés par le réseau DEPHY ou par d'autres acteurs) : 2 agriculteurs sur les 19 sont sur PBI.

En complément d'informations à cette action, la Chambre d'Agriculture met à disposition une carte des projets/pratiques agro-écologiques existants en Normandie : plus de 350 pratiques favorables à l'environnement ont été repérées sur le sol agricole normand. 7 partenaires : Chambres d'agriculture de Normandie, le réseau des CIVAM normands, ARDEAR, ASTREDHOR Seine-Manche, les CUMA de Normandie, SILEBAN et Bio en Normandie, sont mobilisés pour les identifier et les diffuser auprès du plus grand nombre. Lien pour accéder à la carte : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/preserver-lenvironnement/la-normandie-en-transition-agroecologique/>

La Chambre d'Agriculture réalise sur demande des diagnostics « carbone » des exploitations et propose un plan d'actions sur 5 ans (notamment des actions portant sur la valorisation carbone) et des formations « Haute Valeur Environnementale ».

En 2021 : 1 exploitation a réalisé un CAP2ER (accompagnement stratégique bas carbone), 4 exploitations ont assisté à la formation "Certification environnementale, validé le niveau 1 et préparé les niveaux 2 et HVE.

En 2022 : 4 exploitations ont réalisé un CAP2ER (accompagnement stratégique bas carbone), 1 exploitation a assisté à la formation "Certification environnementale, validé le niveau 1 et préparé les niveaux 2 et HVE.

Une partie des données n'a pas été encore collectée (démarche en cours auprès de la Chambre d'Agriculture).

 Accompagner les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques	 2025	Nombre d'événements de sensibilisation collectifs organisés (unités/an)	0 sur 1 0%
		Nombre de conseils individuels (conseils/an)	
		Nombre d'agriculteurs participant à un GIEE (unités)	4 sur 12 33%

**AE2/ Soutenir l'exploitation et l'entretien durable des forêts, des espaces boisés et du bocage**

**AE2.1 Favoriser de nouvelles plantations pour augmenter le potentiel bois énergie suite à l'étude de gisement bois énergie.**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Département, Agence de l'Eau		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de bocage replanté par an</li> </ul>			39.8 km à créer d'ici 2035, soit 2 à 3 km/an

*Détail de l'action, précisions :*

Dans le cadre de l'élaboration des PLU intercommunaux, Pré-Bocage Intercom a fait réaliser une étude de gisement bois énergie à partir de la ressource bocagère. La communauté de communes souhaite augmenter les capacités de production de bois énergie sur son territoire par la plantation de nouveaux linéaires bocagers, en s'appuyant sur le conseil départemental, qui aide la plantation chez les agriculteurs et les propriétaires privés. Le Conseil départemental encourage une plantation d'espèces diversifiées, peu sensibles au changement climatique et alerte sur les espèces invasives. Une [liste des espèces éligibles](#) à leur programme d'aide à la plantation de haies est disponible sur leur site internet.

Sous réserve de financements, l'Intercom créera un poste de chargé de mission PCAET/transition énergétique qui travaillera au dynamisme des replantations de haies.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom	Département, Agence de l'Eau		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
• Linéaire de bocage replanté par an		39.8 km à créer d'ici 2035, soit 2 à 3 km/an	

**Action en cours**

Pré-Bocage Intercom a lancé un programme de plantations de haies bocagères sur le territoire depuis 2021. Cela a permis de planter 7 km de haies en 2022 et il est prévu presque 23 km pour l'hiver 2023. Ce programme s'adresse aux agriculteurs, particuliers et communes, pour la plantation sur des parcelles naturelles ou agricoles, non urbanisées et non urbanisables. Ce programme est financé grâce au soutien du Département du Calvados et il n'est demandé aucun reste à charge au bénéficiaire. Quelques exemples d'essences pour une haies bocagères : Bourdaine, Châtaignier commun, Chêne pédonculé, Cornouiller mâle, Fusain d'Europe, Erable champêtre, Pommier sauvage...



**AE2.2 Développer une filière bois-décheté en lien avec les professionnels locaux**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Bois Haienergie 14	Intercom		2020/2022
Indicateurs			Objectifs
• Volume/tonnes de bois décheté produits			

**Détail de l'action, précisions :**

 Bois Haienergie 14 est une association d'agriculteurs qui vend aux collectivités et à d'autres fournisseurs du bois décheté d'origine bocagère. Son périmètre d'action est le Calvados. Les agriculteurs adhérents s'appuient sur le matériel disponible avec les Cuma de Normandie (coupeur/abatteur, déchiqueteuse à grappin, camion souffleur) pour produire le bois décheté. Le bois est soit stocké chez eux, soit stocké sur des plateformes spécifiques. Ce sont les agriculteurs qui livrent le bois aux collectivités. L'association anime la filière bois énergie en fonction des projets bois qui se développent sur le territoire, en mobilisant le nombre d'exploitants nécessaire à l'approvisionnement des projets en bois local. La production de bois décheté est bénéfique pour la qualité de l'air car elle valorise l'ensemble des perches qui sont coupées suite à l'entretien du bocage (recépage). Cela permet de valoriser énergétiquement les « petits bois » qui sinon, sont brûlés. La filière bois décheté évite ainsi les émissions de particules fines liées à une combustion non maîtrisée des branchages. Pour garantir l'exploitation durable du bocage, Bois Haienergie 14 demande à ses adhérents de réaliser des plans de gestion des haies de leur exploitation. Quand le label sera officialisé, la structure recherchera la labellisation Bois Bocage Energie, qui assure la durabilité, la traçabilité et la transparence de la chaîne de production, dans une démarche d'amélioration des pratiques.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Bois Haienergie 14	Intercom		2020/2025
Indicateurs			Objectifs
• Volume/tonnes de bois décheté produits		280 tonnes de bois décheté pour le réseau de chaleur de Villers-Bocage <i>a minima</i>	

**Action en cours**

 Une réunion de travail a eu lieu en janvier 2023 avec la Cuma, la chambre d'agriculture et PBI. La filière est déjà existante sur le territoire de PBI, notamment avec l'association Bois Haienergie 14 qui structure la vente de bois décheté. Pour autant, il manque de chaudières bois sur le territoire pour pouvoir développer la filière et contenter les agriculteurs en attente. Les 2 projets de chaufferies bois de Cahagnes et de Villers-Bocage vont permettre d'accroître cette activité. Une consommation de 280 tonnes de bois est estimée pour alimenter le futur réseau de chaleur de Villers-Bocage. Il est nécessaire de prolonger le calendrier jusqu'en 2025.



### AE3/ Faire des agriculteurs des acteurs clé de la production d'énergies renouvelables sur le territoire

<b>AE3.1 Mobiliser les agriculteurs pour encourager de nouvelles centrales photovoltaïques en toiture</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Chambre d'Agriculture, agriculteurs, Intercom	SDEC ENERGIE, ENEDIS		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Puissance installée			L'équivalent de 400 kWc/an
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Le monde agricole possède des bâtiments avec de vastes toitures, le plus souvent avec une inclinaison optimale pour la production photovoltaïque. Cette mesure consiste à sensibiliser le monde agricole sur ce potentiel et de faciliter leurs démarches, notamment en les aidant au raccordement électrique de leurs installations. L'énergie solaire peut être revendue, mais aussi être utilisée en autoconsommation.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Chambre d'Agriculture, agriculteurs, Intercom	SDEC ENERGIE, ENEDIS		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Puissance installée			L'équivalent de 400 kWc/an
<b>Action non initiée</b>			
La chambre d'agriculture n'a pas accueilli en formation « photovoltaïque » des agriculteurs de PBI ces dernières années.			

	Mobiliser les agriculteurs pour encourager de nouvelles centrales photovoltaïques en toiture		2025	Puissance installée (kWc/an)	0 sur 2400 0%
				Nombre de conseils ou d'études photovoltaïques (membres/an)	0 sur 30 0%

<b>AE3.2 Mobiliser les agriculteurs pour approvisionner ou développer des installations de méthanisation, pour toute forme de valorisation énergétique</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Chambre d'Agriculture, Biomasse Normandie, SDEC ENERGIE	Région (plan méthanisation Normandie)		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de nouveaux projets de méthanisation accompagnés et puissance installée/volume biométhane injecté			0 à 1 installation micro-cogénération /an ou 1 installation 170 kW à la ferme tous les 3 ans
<i>Détail de l'action, précisions :</i> Le Plan Méthanisation Normandie a pour but de fédérer les acteurs et d'accélérer les projets. Il réunit autour de la Région, chef de file du plan, la Chambre d'Agriculture, Biomasse Normandie et le SDEC ENERGIE. Ces partenaires font la promotion de la méthanisation par une communication ciblée, développent un observatoire (veille réglementaire, veille sur les projets, retours d'expériences...). Ils réalisent également des études de faisabilité et accompagnent les porteurs de projets. Enfin, des aides financières ont été mises en place par l'Europe, l'ADEME et la Région pour financer les projets. L'objectif est de faire émerger de nouveaux projets agricoles, qu'ils soient en injection de biométhane dans le réseau gaz ou en cogénération avec vente d'électricité, selon le contexte local. Pour réduire les nuisances, les projets veilleront à éloigner au maximum les sites de méthanisation des habitations.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Chambre d'Agriculture, Biomasse Normandie, SDEC ENERGIE	Région (plan méthanisation Normandie)		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
• Nombre de nouveaux projets de méthanisation • Puissance installée • Volume de biométhane injecté			0 à 1 installation micro-cogénération /an ou 1 installation 170 kW à la ferme tous les 3 ans (340 kW jusqu'en 2025) 3 études/an

**Action en cours**

Actuellement, sur le territoire de PBI :

- 1 unité en fonctionnement à Tracy-Bocage, microméthanisation en cogénération, 33kWe
- 3 projets en instruction (dossiers administratifs déposés) :

Centrale Biométhane du Pré-Bocage (Val d'Arry) : projet porté par Engie Bioz, injection 290 Nm3/h

SAS Seulline Energie Verte (Seulline) : projet agricole, injection 200 Nm3/h

SARL Ajon Energie (Landes sur Ajon) : projet agricole, injection 90 Nm3/h

	Mobiliser les agriculteurs pour approvisionner ou développer des installations de méthanisation, pour toute forme de valorisation énergétique		2025	Nombre d'études réalisées (unité)	4 sur 18 
				Puissance installée (kWe/an)	33 sur 340 
				Volume de biométhane injecté (Nm3/h)	0 sur 580 

**AE4/ Préserver la biodiversité dans les zones urbanisées**

<b>AE4.1 Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, CCAS, associations...	CREPAN, Caen Pieds de mur		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations réalisées</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Cette mesure consiste à verdier la ville et les bourgs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer des réservoirs de biodiversité (jachères urbaines, vergers...)</li> <li>- mettre en place des ruches et des habitats à insectes spécifiques</li> <li>- verdissement des pieds de murs</li> <li>- ...</li> </ul> Ces actions s'inscriront notamment dans le plan paysage. Verdier la ville favorise la biodiversité mais contribue également à une adaptation au changement climatique, grâce à l'effet « fraîcheur » de la végétation. La végétation, grâce à l'évapotranspiration et la présence d'ombre, réduit la sensation de chaleur en période de canicule.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Communes, CCAS, associations...	CREPAN, Caen Pieds de mur, OFB, PBI	20 000€ pour PBI	2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ABC réalisé</li> <li>• Lancement de l'AAP annuel</li> </ul>			1 AAP « biodiversité » à destination des communes/an 1 ABC/an réalisé sur le territoire
<b>Action en cours</b>			
Pour la 1ère année, en 2023, PBI a lancé un Appel à Projets (AàP) « Biodiversité et plantations pédagogiques » à destination des communes. Le but est de faire émerger des projets favorables à la biodiversité ayant un volet sensibilisation avéré. Une enveloppe de 20 000€ est prévu au budget 2023 pour cette action. Chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) propose aux collectivités de leur apporter un soutien afin de réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC). Cet atlas leur permet d'identifier les enjeux de biodiversité sur leur territoire et de préparer un plan d'action pour mieux préserver ce patrimoine. Cette année, l'OFB réaffirme son soutien aux ABC en lançant le 8 <sup>e</sup> appel à projets, mobilisant une enveloppe de 3 millions d'euros. En 2023, la commune de Villers-Bocage a répondu à l'AàP et a été sélectionnée.			

	Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité		2025	Lancer un appel à projet (unité/an)	1 sur 8 
				Commune réalisant un ABC (unité/an)	1 sur 6 

<b>AE4.2 Inciter à une conduite des espaces verts plus éco-responsable</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	BACER, FREDON		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes ayant signé la charte de la FREDON</li> <li>• Nombre de communes ayant atteint le "niveau 3"</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>La gestion éco-responsable des espaces verts consiste en leur gestion différenciée (réduire le nombre de passage 'de coupe et entretien sur certains espaces moins fréquentés, pour permettre à la végétation d'effectuer des cycles complets de reproduction). Une réflexion particulière doit être menée sur les cimetières, espaces sur lesquels l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaire ne s'applique pas encore.</p> <p>Les communes et l'Intercom peuvent aussi limiter la demande en eau et en énergie nécessaire à leur fleurissement (adaptation des espèces choisies, gestion de l'arrosage et de la fertilisation...).</p> <p>La FREDON est une association qui accompagne les collectivités dans ces démarches. Une charte à 3 niveaux permet aux communes de mettre en place ces actions progressivement. L'atteinte du niveau 3 correspondant au « zéro phyto ».</p>			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom, communes	BACER		2019/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes ayant signé la charte de la FREDON</li> <li>• Nombre de communes ayant mis en place une gestion différenciée de leurs espaces verts</li> </ul>			Développer des usages plus respectueux : 1/3 des communes en gestion différenciée d'ici 2025
<b>Action en cours</b>			
<p>Concernant les espaces verts intercommunaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de l'éco-pâturage en 2023 sur les réserves foncières, bassins de rétention (Coulvain, Caumont-sur-Aure et Villers-Bocage) et sur la zone d'aménagement de Val-d'Arry.</li> <li>- Mise en place de prairies fleuries en septembre 2023 sur 4600m<sup>2</sup> (1er test réalisé au printemps 2023)</li> <li>- Gestion différenciée des sentiers de randonnées (gestion triennale, avec protection des talus entre autres)</li> <li>- Pousse libre d'arbustes jusqu'à présent taillés pour aider à la nidification</li> </ul> <p>En ce qui concerne les communes, à l'heure actuelle, des opérations d'éco-pâturage sont connues sur les communes de Tracy-Bocage et Aurseulles. La commune de Villers-Bocage a testé également des espaces de prairies fleuries en 2023. Pour les autres communes, les données devraient être collectées via l'enquête PACTE.</p>			



## AE5/ Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau

<b>AE5.1 Mettre en œuvre d'un PPRCE (Programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique) sur l'Odon</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Agence de l'Eau		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de cours d'eau restauré</li> <li>• Montants investis</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
<p>La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des eaux d'ici à 2015 et protéger la biodiversité. Elle vise à rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le bon l'écoulement des sédiments par l'enlèvement des embâcles, l'effacement des seuils et la suppression des ouvrages. La réussite des PPRCE suppose de mobiliser dans leur ensemble les maîtres d'ouvrage pour entreprendre les actions à l'échelle des bassins versants.</p>			

**Bilan à mi-parcours**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Agence de l'Eau		2018/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du PPRCE</li> <li>• Nombre d'ouvrages effacés</li> <li>• Montants investis</li> </ul>			Améliorer la qualité de l'eau et favoriser la circulation des poissons et autres espèces aquatiques et des sédiments.

**Action en cours**

Ce programme est en œuvre depuis 2018. Depuis le début du programme, 10 ouvrages ont été effacés. Il en reste encore une quinzaine dont 9 en étude. Sur le territoire de PBI, il y a actuellement une étude sur 3 ouvrages situés sur la commune de Maisoncelles-sur-Ajon (Le Gué Aval, Le Seuil du Lavoir et Le Moulin). L'étude coûte un peu plus de 42 480€ et les coûts des travaux selon les scénarii retenus est de 151 400€ (hors financement Agence de l'Eau). Ces travaux sont financés grâce à la taxe GEMAPI.



**AE5.2 Lancer de nouveaux Programmes d'Entretien et de Restauration des cours d'eau sur l'Aure, la Souleuvre et la Drôme**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Agence de l'Eau		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de cours d'eau restauré</li> <li>• Montants investis</li> </ul>			

*Détail de l'action, précisions :*

Les Contrats de Restauration et d'Entretien (CRE) des cours d'eau visent à restaurer et entretenir les rivières et les zones humides. Ils permettent de coordonner des actions sur la base d'un programme définissant la nature des travaux de restauration et de gestion à mener, le calendrier de réalisation de ces travaux, leurs coûts, leurs financements et les modalités de suivi des résultats. Ils ont pour enjeux :

- D'approcher de manière globale et cohérente la rivière et ses espaces associés,
- D'engager une action concertée entre l'ensemble des partenaires concernés (collectivités, pêcheurs, riverains, ...),
- D'assurer un fonctionnement correct des cours d'eau vis-à-vis des aspects qualité et écoulement,
- De faciliter la mise en place d'un entretien régulier.

Ils se concrétisent par la réalisation de travaux d'entretien de la végétation et de préservation des berges, par exemple en mettant en place des clôtures et des abreuvoirs pour limiter l'accès du bétail aux cours d'eau.

**Bilan à mi-parcours**

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom	Agence de l'Eau		2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'une entente avec IVN (PPRE Souleuvre)</li> <li>• Signature d'une entente avec Ter'Bessin (PPRE Aure et Drôme)</li> <li>• Linéaire de cours d'eau restauré sur la Souleuvre et sur l'Aure et la Drôme</li> <li>• Montants investis</li> </ul>			Améliorer la qualité de l'eau et favoriser la circulation des poissons et autres espèces aquatiques et des sédiments. Coopérer avec les collectivités voisines pour assurer l'entretien de chaque bassin versant

**Action en cours**

**PPRE Souleuvre :**

Le bassin versant de la Souleuvre fait partie du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) et de Pré Bocage Intercom. Dans l'objectif de mettre en place un programme de travaux à l'échelle hydrographique, les 2 EPCI ont créé une entente (signature convention janvier 2020). IVN est la structure porteuse de l'entente et le maître d'ouvrage du programme de travaux. Chaque EPCI prendra en charge financièrement les travaux réalisés sur son territoire.

Les tranches 1 et 2 sont terminées, elles ont coûté 58 400€ hors financements de l'Agence de l'Eau.

La dernière tranche sera terminée en 2023.

**PPRE Aure et Drôme :**

Ter'Bessin et PBI ont contractualisé une entente effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour assurer l'entretien de l'Aure et la Drôme sur le territoire de PBI (au total 26.8 km de cours d'eau). Ter'Bessin est maître d'ouvrage du programme des travaux. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 154 000€ hors financement de l'Agence de l'Eau.

	Lancer de nouveaux Programmes de Restauration et d'Entretien des cours d'eau sur l'Aure, la Drôme et la Souleuvre		2025	Linéaire de cours d'eau restauré sur la Souleuvre (km)	6.7 sur 9.8  68%
				Mise en oeuvre d'un PPRE sur la Souleuvre (non=0, oui=1)	1 sur 1  100%
				Mise en oeuvre d'un PPRE sur l'Aure et la Drôme (non=0, oui=1)	1 sur 1  100%
				Linéaire de cours d'eau restauré sur l'Aure et la Drôme (km)	0 sur 26.8 0%

**AE5.3 Mettre en œuvre les Programmes d'Entretien et de Restauration de l'Odon et de la Seulles**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	Intercom, Agence de l'Eau		2019/2025

Indicateurs	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de cours d'eau restauré</li> <li>• Montants investis</li> </ul>	

*Détail de l'action, précisions :*  
 Les Contrats de Restauration et d'Entretiens (CRE) des cours d'eau visent à restaurer et entretenir les rivières et les zones humides. Ils permettent de coordonner des actions sur la base d'un programme définissant la nature des travaux de restauration et de gestion à mener, le calendrier de réalisation de ces travaux, leurs coûts, leurs financements et les modalités de suivi des résultats. Ils ont pour enjeux :

- D'approcher de manière globale et cohérente la rivière et ses espaces associés,
- D'engager une action concertée entre l'ensemble des partenaires concernés (collectivités, pêcheurs, riverains, ...),
- D'assurer un fonctionnement correct des cours d'eau vis-à-vis des aspects qualité et écoulement,
- De faciliter la mise en place d'un entretien régulier.

Ils se concrétisent par la réalisation de travaux d'entretien de la végétation et de préservation des berges, par exemple en mettant en place des clôtures et des abreuvoirs pour limiter l'accès du bétail aux cours d'eau.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
PBI	Agence de l'Eau		2019/2025

Indicateurs	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un PPRE sur l'Odon</li> <li>• Mise en place d'un PPRE sur la Seulles</li> <li>• Linéaire de cours d'eau restauré sur la Seulles et sur l'Odon</li> <li>• Montants investis</li> </ul>	Améliorer la qualité de l'eau et favoriser la circulation des poissons et autres espèces aquatiques et des sédiments.

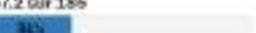
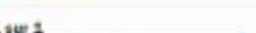
**Action en cours**

**PPRE Odon :**

L'Odon court sur 185 km sur le territoire de PBI. 57, 2 km ont déjà été restaurés depuis la mise en œuvre du PPRE en 2017. PBI a pour projet de restaurer 15.9km en 2023. Le PPRE Odon devrait prendre fin en 2028.

**PPRE Seulles :**

Le PPRE de la Seulles a été réalisé intégralement par le SMSA actuellement dissout. Au total, 70.48 km de cours d'eau restaurés sur le territoire de PBI pour un montant total de 166 000€ hors financement de l'Agence de l'Eau.

	Mettre en œuvre les Programmes Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau sur l'Odon et la Seulles		2025	Linéaire de cours d'eau restauré sur l'Odon (km)	57.2 sur 185  31%
				Mise en oeuvre d'un PPRE sur l'Odon (non=0, oui=1)	1 sur 1  100%
				Mise en oeuvre d'un PPRE sur la Seulles (non=0, oui=1)	1 sur 1  100%
				Linéaire de cours d'eau restauré sur la Seulles (km)	70.48 sur 70.48  100%

### Ajout d'une action

<b>AE5.4</b>	<b>Mettre en œuvre un Programme Pluriannuel de Restauration de la Continuité Ecologique (PPRCE) sur la Seulles, l'Aure et la Drôme</b>		
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
PBI	Agence de l'Eau		2023/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETP dédié</li> <li>• Nombre d'ouvrages effacés</li> <li>• Montants investis</li> </ul>			Améliorer la qualité de l'eau et favoriser la circulation des poissons et autres espèces aquatiques et des sédiments. 1 ETP dédié 100% des ouvrages du CTEC effacés
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Recrutement d'un technicien RCE dédié à ces bassins versants. Plusieurs ouvrages déjà identifiés dans le CTEC et une convention d'aide financière signée avec l'Agence de l'Eau pour de la « petite » RCE sur la Seulles (150 000 €, aidé à hauteur de 80 %). L'opportunité de la mise en place d'un PPRCE est à questionner compte tenu des engagements déjà pris dans le CTEC sur cette période. Actuellement, le CTEC vaut pour partie PPRCE.			

### AE6/ Garantir le respect des espaces naturels et de la biodiversité

<b>AE6.1</b>	<b>Réaliser une étude d'état des lieux des espaces sensibles et mise en œuvre d'un programme d'investissements pour leur préservation</b>		
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2020/2022
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'espaces sensibles étudiés</li> <li>• Montants investis</li> </ul>			
<i>Détail de l'action, précisions :</i>			
Le changement climatique est rapide et malmène un certain nombre d'espèces qui n'ont pas le temps de s'adapter aux nouvelles conditions. Leur biotope s'en trouve perturbé, ainsi que leurs ressources alimentaires. Les espèces s'en trouvent fragilisées. La préservation des espaces naturels sensibles est essentielle pour préserver la richesse naturelle du territoire.			
<b>Bilan à mi-parcours</b>			
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>Calendrier</i>
Intercom			2020/2025
<i>Indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'étude</li> <li>• Mise en œuvre d'un programme d'investissement</li> </ul>			1 étude Trame Verte et Bleue réalisée
<b>Action en cours</b>			
L'objectif initialement inscrit ne relevant pas de la compétence de PBI, il convient de proposer un objectif en lien avec les compétences de l'EPCI. PBI a répondu à l'Appel à Projets de la Région/FEDER « Elaboration d'une Trame Verte et Bleue » en juin 2023. Cet appel à projets permet d'apporter un soutien financier à des démarches de définition d'une stratégie Trame verte et bleue à l'échelle du territoire de PBI comportant au minimum : un diagnostic de la Trame verte et bleue du territoire, une localisation des enjeux et des objectifs en matière de préservation ET de restauration des continuités écologiques du territoire, et, un plan d'actions pour préserver les continuités écologiques et restaurer leurs fonctionnalités. L'élaboration de cette démarche stratégique sera aussi l'occasion de croiser le diagnostic avec les projets d'aménagement et de développement envisagés sur le territoire et de mener une réflexion concertée et de concevoir les projets en tenant compte des nécessités pour la trame verte et bleue définie et en adaptant les modalités de gestion des espaces (gestion			

différenciée...). La démarche stratégique peut inclure des innovations méthodologiques et des sous-trames peu étudiées à ce jour (trame noire, etc.) en prenant en compte les différentes définitions et stratégies régionales et nationales en cours. Il conviendra par la suite de prévoir un plan pluriannuel d'investissement pour la préserver et mettre en œuvre les actions.

	Réaliser une étude d'état des lieux des zones sensibles et mettre en œuvre d'un programme d'investissements pour leur préservation		2025	Réalisation d'une étude (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%
				Mise en place d'un programme d'investissement (non=0, oui=1)	0 sur 1 0%

**AE6.2 Réaliser une étude sur les mares du territoire dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie et mise en œuvre d'un programme de restauration**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom et Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN)	Agence de l'Eau, Région		2020/2022

Indicateurs	Objectifs
• Nombre de mares réhabilitées	

*Détail de l'action, précisions :*

Les mares sont des zones humides riches de biodiversité pour nombreux insectes, batraciens et leurs prédateurs (oiseaux, mammifères). Elles sont au cœur d'un équilibre écologique fragile, déjà malmené, alors même que la biodiversité qu'elle abrite contribue à l'équilibre écologique nécessaire en agriculture. Leur restauration et leur préservation contribue au maintien de cette biodiversité. La création d'un réseau de mares, en permettant les migrations, est essentielle pour le renouvellement des populations et la survie des espèces.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Intercom et Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CEN)	Agence de l'Eau, Région	24 000€/an	2022/2025

Indicateurs	Objectifs
• Nombre de mares restaurées	Restaurer 10 mares/an

**Action en cours**

Pré-Bocage Intercom réalise l'inventaire et la caractérisation des mares dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie (PRAM) animé par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Normandie. Grâce à ces inventaires et à la volonté de certains propriétaires, des mares ayant un intérêt à être restaurées sont « sélectionnées ». La restauration est assurée grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de Pré-Bocage Intercom. Aucun reste à charge n'est demandé au bénéficiaire. En 2022, 9 mares ont été restaurées, 8 le seront à l'automne 2023. Il convient d'ajuster le calendrier de l'action.

	Réaliser une étude sur les mares du territoire dans le cadre de Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie et mettre en œuvre un programme de restauration		2025	Nombre de mares réhabilitées (mare/an)	17 sur 40 43%

**AE6.3 Préserver les espaces naturels sensibles**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Conseil Départemental			2019/2025

Indicateurs	Objectifs
• Nombre d'ENS en gestion	2 sites

*Détail de l'action, précisions :*

Le Département du Calvados a pris l'engagement depuis 1977 d'acquiescer, d'aménager et de gérer les espaces naturels sensibles (ENS). Ceux sont le plus souvent des sites emblématiques et reconnus pour leur intérêt écologique et paysager. Leur vocation est double : assurer la protection du patrimoine naturel tout en permettant leur ouverture au public, dans la mesure où celle-ci est compatible avec la préservation du site et de la biodiversité. Le territoire de Pré-Bocage Intercom comporte 2 ENS, les landes du Mont Pinçon et les landes et tourbières de Jurques.

**Bilan à mi-parcours**

Maître d'ouvrage	Partenaires	Dépense prévisionnelle en TTC	Calendrier
Conseil Départemental			2019/2025

Indicateurs	Objectifs

• Surface en gestion

Préserver et restaurer le milieu

**Action en cours**

Il existe 3 ENS sur le territoire de PBI : Les Landes du Mont-Pinçon ; La Vallée de l’Ajon et Les Tourbières de Jurques.  
Le Département du Calvados est propriétaire de 32% de la surface totale des 3 ENS. Son objectif est d’augmenter la surface en gestion mais il est difficile de fixer des objectifs car les ventes et acquisitions de parcelles sont aléatoires.



## Annexe : Liste des principales abréviations utilisées dans le PCAET

ADEME	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEP	adduction en eau potable
AMAP	association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ANAH	Agence nationale de l'habitat
AOC	appellation d'origine contrôlée
APB	Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
ARA	auto-réhabilitation accompagnée
ARPE	association régionale pour la promotion de l'écoconstruction
ARS	agence régionale de santé
ASE	Aide de Solidarité Ecologique
BBC	bâtiment Basse Consommation
BEPOS	Bâtiment à énergie positive
BLC	bande ligno cellulosique
BT	réseau basse tension
C	carbone
CA14	Chambre d'Agriculture du Calvados
CAUE	conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAS	centre communal d'action sociale
CCI	chambre de commerce et d'industrie
CCNUCC	Convention cadre des nations unies contre le changement climatique
CDC	communauté de communes
CEE	certificats d'économie d'énergie
CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
CEP	Conseil en Energie Partagé
CERC	Cellule Economique Régionale de la Construction en Normandie
CET	centre d'enfouissement technique
CH4	méthane
CIER	centre d'initiation aux énergies renouvelables
CIPAN	couverts intermédiaires pièges à nitrates
CITE	Crédit d'Impôt Transition Energétique
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CO	monoxyde de carbone
CO2	dioxyde de carbone
CODEC	Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire
COP	conférence des parties (dans le cadre des engagements internationaux de lutte contre le changement climatique) / ou coefficient de performance des pompe à chaleur
Cotech	comité technique
COVnm	Composés Organiques Volatils (dans les conditions normées)
CPI	câbles papier imprégné
CPIE	centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREPAN	Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie

CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRPF	centre régional de la propriété forestière
CSR	combustibles solides de récupération
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DEEE	déchets d'équipements électriques et électroniques
DREAL	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ECS	eau chaude sanitaire
EES	Evaluation environnementale stratégique
EGS	systèmes géothermiques stimulés
EH	équivalent habitant. Unité de mesure pour dimensionner les stations d'épuration
EHPAD	établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIE	espace info énergie
EMD	Enquête Ménage Déplacement
EnR	énergie renouvelable
ENS	Espaces naturels sensibles
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
EPN	espace public numérique
EQF	équivalent fioul
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	équivalent temps plein
FREDON	Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GES	gaz à effet de serre
GIEC	groupement intergouvernemental d'experts sur le climat
GNV	gaz naturel véhicule
GO	garantie d'origine
GRDF	service de distribution de gaz
GRT	service de transport de gaz
GWh	Giga Watt heure. 1GWh = 1000 MWh (MégaWatt heure) = 1 000 000 kWh (kilo Watt heure)
H2	hydrogène
ha	hectare
hab	habitants
HAP	hydrocarbures aromatiques polycycliques
HFC	Halocarbures
HQE	Haute qualité environnementale
HTA	réseau moyenne/haute tension
IGP	indication géographique protégée
ITE	isolation thermique extérieure
ITI	isolation thermique intérieure
IVN	Intercom de la Vire au Noireau
kWc	kiloWatt crête : puissance nominale des installations solaire

MAP	mètre cube apparent plaquette
MOS	mode d'occupation des sols
MSAP	Maison de Service Aux Populations
N2O	protoxyde d'azote
NH3	ammoniac
Nox	oxydes d'azote
O3	ozone
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
Omr	ordures ménagères résiduelles
ONF	office national des forêts
OPAH	opération programmée d'amélioration de l'habitat
ORECAN	observatoire régional énergie climat air de Normandie
PAC	politique agricole commune
PAC	pompe à chaleur
PADD	projet d'aménagement et de développement durable
PAT	Commission Prospective et Animation Territoriale
PAT	projet alimentaire territorial
PBI	Pré-Bocage Intercom
PCAET	Plan Climat air énergie territorial
PCI	pouvoir calorifique inférieur
PDE	plan de déplacement entreprises
PDM	plan de mobilité
PDU	Plan déplacement urbain
PEC	paquet énergie climat
PGM	Plan Global de Mobilité
PIB	production intérieure brute
PLH	Programme local de l'habitat
PLP	Programme local de prévention
PLPDMA	Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU	Plan local de l'urbanisme
PLUI	Plan local de l'urbanisme intercommunal
PM10 et PM2.5	poussières et particules fines < 10 ou <2.5 microns
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PPI	programmes pluriannuels d'investissements
PPPI	Parc Privé Potentiellement Indigne
PPRCE	Programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique
PPRE	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau
PPRN/PPRM/PPRT/PPRI	plan de prévention des risques naturels/miniers/technologiques/inondation
PREPA	plan d'action national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
PRG	pouvoir de réchauffement global
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PRQA	Plan régional de la qualité de l'air
PSLA	pôle de santé local et ambulatoire
PV	photovoltaïque
QAI	qualité de l'air intérieur
RAM	Relais Assistants Maternels
RCP	Representative Concentration Pathway / scénario de forçage radiatif
RDS	règlement sanitaire départemental
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RGA	Recensement Général Agricole
RGE	reconnu garant de l'environnement
RNU	règlement national d'urbanisme.
RT	réglementation thermique
RTE	Réseau de transport électrique
SAFER	société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDI	Schéma Directeur des Investissements
SDIS	service départemental d'incendie et de secours
SEROC	syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région ouest calvados
SETBA	secteur d'entraînement à très basse altitude
SHON	surface hors-œuvre nette
SIAEP	syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable
SIC	sites écologiques d'importance communautaire
SMPE SB-PB-VO	Syndicat Mixte de Production d'Eau Sud Bessin – Pré-Bocage-Vallée de l'Orne
SNBC	Stratégie nationale bas-carbone
SO2	dioxyde de soufre
SPANC	service public sur l'assainissement non collectif
SPR	sites patrimoniaux remarquables
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE	schéma régional climat air énergie
SRCE	schéma régionale des continuités écologiques
SRE	schéma régional éolien
STEP	station d'épuration / stations de transfert d'énergie par pompage
t	tonne
teq CO2 /kteq CO2	tonne équivalent CO2 / kilo tonne équivalent CO2 (= 1000 teq CO2)
TGAP	taxe générale sur les activités polluantes
THPE	très haute performance énergétique
THT	réseau très haute tension
TMB	tri mécano-biologique
TPE / PME	très petites entreprises /moyennes entreprises
UCIA	Union des commerçants, industriels et artisans
URML	Union Régionale des Médecins Libéraux

VAE	vélo à assistance électrique
ZA	zone d'activité
ZAC	zone d'aménagement concertée
ZDE	zone de développement de l'éolien
ZDE	zone de développement de l'éolien
ZDZG	Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zones de Protection Spéciale
ZSC	Zones Spéciales de Conservation